

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le septième jour de Janvier, mil neuf cent trente-six, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers Jean Charbonneau, Ernest Janvier, Amos Trussacur, Albert Girard et Remise Garceau.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Amos Trussacur que les comptes suivants soient payés:

Antoni Chamberland	\$ 17.40 ✓
P. V. Ayotte	1.00 ✓
Le Secrétaire Provincial	123.09 ✓
	Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un avis de M. M. Philippe Denoncourt, Achille Pratte et R. H. Houde, tous trois arbitres nommés pour procéder à l'expropriation de la partie du terrain de M. Elide Bellemarr, nécessaire à l'élargissement de la route du Calvaire, informant les membres du conseil qu'ils procéderont à la dite expropriation le jeudi, 9 Janvier 1936, à dix heures de l'avant-midi, et de s'y trouver présents avec tout document, qui pourra leur être utile.

Attendu que la résolution adoptée par le conseil, à sa séance régulière du 5 Août 1935, par laquelle il s'engageait à faire le fossé du côté nord-est de la route du Calvaire, et à acheter le terrain requis à cette fin, ne mentionnait pas les dimensions du terrain requis à cette fin;

Et attendu que la résolution du conseil adoptée, à sa séance spéciale du 21 Octobre 1935, par laquelle il décidait de procéder par voie d'expropriation en vue d'élargir la route du Calvaire, aux fins ci-dessus, ne mentionnait pas également les dimensions du terrain requis à cette fin;

En conséquence, il est proposé par Jean Charbonneau, secondé par Albert Girard et adopté unanimement que la

-COPIE-

Service de la gestion des documents et archives - VTR

partie du terrain de M. Alide Bellemare, devant être appropriée pour l'élargissement de la route du Calvaire devra être de sept pieds de largeur environ, et plus ou moins, sur toute la longueur d'icelui, depuis le chemin public ou route Nationale jusqu'à la voie du chemin de fer du Canadien Pacifique, et que la partie du terrain de M. Alina Dugré, devant être appropriée aux mêmes fins, devra être de sept pieds de largeur environ, et plus ou moins, sur toute la longueur d'icelui, depuis la voie du chemin de fer du Canadien Pacifique jusqu'au chemin ou rang Ste. Marguerite, la largeur devant être mesurée à partir de la clôture du côté nord-est de la dite route du Calvaire.

Adopté.

Proposé par Némise Garceau, secondé par Albert Girard :-

✓ Que le lot P. 229 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Henri Girard soit porté au nom de Sallé Girard, le propriétaire actuel;

✓ Que le lot P. 112 inscrit au dit rôle au nom de Tibésphore Giroux soit porté au nom de Dame Edouardina Giroux, la propriétaire actuelle;

✓ Que le lot P. 231 inscrit au dit rôle au nom de Arthur Dionne, soit porté au nom de Didace Fortin, le propriétaire actuel;

✓ Que le lot No. 367 inscrit au dit rôle au nom de Achille Beaulieu, soit porté au nom de Delle Claire Mathieu, la propriétaire actuelle;

✓ Que le lot P. 14-15 inscrit au dit rôle au nom de Dame Vve Paquin, soit porté au nom de Dame Vve Philippe Paquin, véritable nom de la propriétaire;

✓ Que le lot P. 340 inscrit au dit rôle au nom de Wilfrid Charpentier, soit porté au nom de David Charpentier, véritable nom du propriétaire actuel;

✓ Que les lots Nos. 313 et 376 inscrits au dit rôle au nom de Achille Pothier, soient portés au nom de Dame William Laroche, pour le No. 313, et à celui de Toméo Leblond,

pour le no. 370;

Que les lots Nos. P. 325 et P. 326 inscrits au dit rôle au nom de Damase Dural, soient portés aux noms de Joseph et Angelina Dural, les propriétaires actuels;

Que le lot no. P. 202 inscrit au dit rôle au nom de Louis Noel, soit porté au nom de Noel Veillette, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Omer Lavasseur, secondé par Albert Girard que le chèque du Gouvernement Provincial, au montant de \$ 5,002.69, soit représenté et soit remis à M. Niphurin Pratte, le conducteur des travaux de la route du Calvaire.

Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Omer Lavasseur que M. Alfred Bourassa soit nommé entrepreneur du chemin de La Banque pour l'avenir, au prix de Cent piastres de mille, conformément au prix offert par le Gouvernement Provincial.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Méridée Gauthier Maire.

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier.

Assemblée régulière manuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le troisième jour de Février, mil neuf cent trente-six, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et M^{rs} les conseillers Jean Charbonneau, Ernest Jamies, Amos Sevassaur, Simion Ricard et Nemise Gorceau.

Proposé par Ernest Jamies, secondé par Amos Sevassaur que les comptes suivants soient payés:

Streddy Milot	\$ 44.20
Rodolphe H. Houde	70.00
J. E. Guillet	5.00

Adopté

Il est proposé par Nemise Gorceau, secondé par Jean Charbonneau et approuvé à l'unanimité que ce conseil accorde l'application faite en date du 25 Janvier 1936 par The Bell Telephone Company of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité, le tout tel que demandé dans la susdite lettre.

M. Albert Girard a été nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

Adopté

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'un projet de contrat de vente préparé par le notaire Alphonse Lamy, du lot no. 338 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, appartenant à la corporation de la paroisse des Trois-Rivières, par lequel cette corporation ~~est~~ consent à vendre à M. Edmond Gorceau, de Trois-Rivières, le susdit lot no. 338 pour le prix de six piastres, payable comptant, à la charge par le dit Edmond Gorceau, d'en payer les taxes, pour l'année 1936, et à l'avenir, et il est proposé par Simion Ricard, secondé par Nemise Gorceau que M. Médéric Pothier, Maire, et J. E. Guillet, secrétaire-trésorier de la dite corporation, soient autorisés le dit à signer le dit acte de vente.

Adopté

Le Secrétaire - Trésorier donne lecture du rapport des arbitres Rodolphe H. Houde et Achille Pratte, signés par ces derniers, en date du 11 janvier 1936, fixant à ~~Le~~ Sept cent quatrevingt dollars la valeur ~~du~~ de la partie du terrain de M. Alide Bellemare, faisant partie du lot No. 37 du cadastre de la paroisse des Trois-Frères, devant être expropriée ainsi que pour les dommages résultant de la dite expropriation, et du rapport de l'arbitre Philippe Denoncourt, fixant à Cing cent vingt quatre piastres la valeur de la partie du terrain du dit Alide Bellemare et des ~~dom~~ de l'indemnité résultant de la dite expropriation, et à ce propos les membres du Conseil décident à l'unanimité de ~~se~~ remettre à la prochaine assemblée du Conseil la prise en considération des susdits rapports des arbitres.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Méridie Pothier Maire
J. G. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Frères, tenue le deuxième jour de Mars, mil neuf cent trente-six, aux lieux et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Méridie Pothier, Maire, et MM. les conseillers Jean Charbonneau, Amos Lavasseur et Albert Gérard.

Proposé par Albert Gérard, secondé par Amos Lavasseur que les comptes suivants soient payés:

Victor Gérard	\$ 8.60
Euphéména Cloutier	8.60
René de Cotet, Ferronerie	50.00

Napoléon Alarie

10.00

Et que le montant de \$ 4.25 payé le 10 février 1936 pour une grand'messe, pour le repos de l'âme de Madame Hermine Garceau, et carte mortuaire, soit approuvé.

Adopté.

Il est proposé par Jean Charbonneau, appuyé par Amos Lavasseur et résolu:

Que cette corporation prie le ministre de la voirie de faire entretenir et réparer, conformément aux dispositions de la loi de la voirie, aux frais du gouvernement, par le surintendant général de l'entretien et de la réparation des chemins, les chemins améliorés suivants, savoir:

Route du Calvaire	Gravelage	7,402 pieds
Ch. de Front du 2 ^{ème} Rang	"	4,418 "

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Jean Charbonneau:

Que le lot No. 338 inscrit au rôle d'évaluation au nom de la Corporation de la paroisse des Trois-Rivières, soit porté au nom de Edmond Garceau, le propriétaire actuel, et

Que le lot No. P. 271 inscrit au dit rôle au nom de Alfred Marcoux soit porté au nom de Jean Larouche, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Amos Lavasseur, secondé par Albert Girard que le Docteur Antonio Langis, secrétaire-trésorier du conseil de Comté de St-Maurice, ou toute autre personne que ce dernier pourra désigner pour les fins présentes, soit constitué procureur de la Corporation de la paroisse des Trois-Rivières, et autorisé à se porter adjudicataire pour et au nom de cette dite Corporation, des immeubles situés dans cette municipalité qui doivent être vendus pour arrérages de taxes, au conseil de Comté, le quatre mars courant, au cas où il n'y aurait pas d'autres enchères.

Adopté.

Le secrétaire-trésorier donne communication du rapport des vérificateurs René de Coët, Ferron et Cie, pour l'année 1935, qui est accepté.

Il est proposé par Jean Charbonneau, secondé par Amos Lussseau que le rapport des arbitres relativement à l'expropriation d'une partie du terrain de M. Alide Bellemare, pour l'élargissement de la route du Calvaire, qui avait été remis pour considération à cette assemblée, soit de nouveau remis à la prochaine assemblée en vue de connaître l'opinion à ce sujet des trois conseillers qui sont n'ont pas assisté à la présente séance du conseil.

Adopté.

Le présent procès verbal est lu et adopté.

Medicine Pothier Maire
J. F. Guillet
Secrétaire - Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le sixième jour d'Avril, mil neuf cent trente-six, aux lieux et heures ordinaires de la session, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Medicine Pothier, Maire, et M.M. les conseillers Jean Charbonneau, Ernest Janvier, Amos Lussseau, Albert Girard, Fernand Garsneau et Simion Picard.

Proposé par Amos Lussseau, secondé par Ernest Janvier que les comptes suivants soient payés:

Corporation Municipale du Comté de St. Maurice	\$19.59
Fortunat Lord, C. R.	19.75
Hippisire Guillet	5.00
Philippe Denoncourt	22.00
Achille Bratte	13.00

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Fernand Garsneau:

Que les lots suivants inscrits au rôle d'évaluation
Comme suit: Dame William Leroche, No. P. 314, et Achille
Bolduc, No. 341 soient portés au nom de La Corporation de cette
paroisse, si qui ils ont été adjugés par le Conseil de Comté le
4 Mars 1936;

Que le lot P. 280 inscrit au dit rôle au nom de
Moise Chamberland soit porté au nom de Omer Chamber-
land, le propriétaire actuel;

Que le lot P. 177 inscrit au dit rôle au nom de
Lucien Houde soit porté au nom de Dame Arthur Le-
febvre, la propriétaire actuelle;

Que le lot P. 147 inscrit au dit rôle au nom de
Jos. Garceau soit porté au nom de Louis Noel, le pro-
priétaire actuel;

Que le lot no. 336 inscrit au dit rôle au
nom de Wilfrid Benoit soit porté au nom de Wilfrid
Lecours, le véritable nom du propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par
Omer Ferrasseur que le Secrétaire-Trésorier soit
autorisé à remettre à M. Alfred Bourassa, le
Evêque du Département de la Gaspésie, pour l'entretien
du chemin de la Bantoue, dit que ce chèque
sera arrivé.

à durant
l'heure
M. F.
J. F. G.

Adopté

Le procès-verbal Proposé par Omer Ferrasseur,
secondé par Albert Girard que la présente assemblée
soit ajournée à lundi, le vingt avril courant, à
huit heures du soir.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté
Médine Pothier Maire
J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière ~~des~~ des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le vingt-troisième jour d'Avril mil neuf cent trente-six, au lieu et heure ordinaires des sessions, conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière assemblée, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers Ernest Janvier, Albert Girard et Siméon Ricard.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Albert Girard que le compte suivant soit payé
L'Honorable Trésorier Provincial \$ 90.83
Adopté.

Proposé par Siméon Ricard, secondé par Albert Girard:

Que le lot P220 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Roméo Dupresne soit porté au nom de Adélard Doucet, fils, le propriétaire actuel;

Que le lot no 136 inscrit au dit rôle au nom de Frs. Xavier Bisson soit porté au nom de Maurice Bisson, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Albert & Ricard qu'un chèque au montant de Deux cents cinquante piastres soit payé à M. Alfred Bourassa, pour l'entretien du chemin de la Paroisse, durant l'hiver, ce montant devant être remboursé à la corporation à même le chèque qui sera payé à cette fin par le Gouvernement Provincial.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Siméon Ricard que les assemblées soient tenues à l'avenir, à l'heure avancée.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Médéric Pothier Maire

J. E. Guillet
Secrétaire - Trésorier

+ Girard }
M. P. }
J. E. G. }

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatrième jour de Mai, mil neuf cent trente-six, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, et MM. les conseillers Jean Charbonneau, Ernest Janvier, Omer Sevasseur, Albert Gérard, Simon Picard et Fernand Garceau.

Proposé par Omer Sevasseur, secondé par Fernand Garceau qu'une demande soit faite au Département de la Voirie, pour obtenir du Gouvernement Provincial le paiement d'un compte au montant de \$136.10, dû à M. Ernest Marchand, et d'un autre compte au montant de \$44.20 dû à M. Freddy Milot, inspecteur de voirie, pour travaux réparations faites sur le chemin des Forges, après que les câmpions eurent abandonné l'entretien du dit chemin, et que copie de la présente résolution soit envoyée au Département de la Voirie à cette fin avec les deux comptes ci-dessus.

Adopté

Proposé par Albert Gérard, secondé par Simon Picard que les comptes suivants soient payés:

✓ Freddy Milot	\$ 31.40
✓ Tourneur Bertrand, Régistrateur	4.35
✓ Dionis Gélinas.	3.00

Adopté

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest Janvier que le paiement pour l'entretien des routes d'hiver, soit fait aux personnes suivantes:

✓ Arthur Lefebvre	\$17.00
✓ Adrien Raymond	60.00
✓ Camille Famberland	75.00
✓ Pierre Beaulieu	35.00
✓ Alphonse Pelletier	40.00
✓ Alfred Bourassa	49.00
✓ Charles Bolduc	25.00

Adopté

Le Secrétaire-Trésorier donne communication

Le Maire
M. P.
J. E. G.

Proposé par Amédée Ferrasseur, secondé par
Nemise Farceau que le lot P. 11 inscrit au rôle
d'évaluation au nom de Oscar Dubé soit porté au
nom de Adam Bourassa, le propriétaire actuel.

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication
d'une lettre de M. Fortunat Lord, Avocat, proposant
offrant au nom de son client, M. Alide Reblomars,
diverses propositions, relativement à l'expropriation
du terrain de ce dernier, et à cette fin, il est
proposé par Amédée Ferrasseur, secondé par
Nemise Farceau que cette lettre soit référé
à l'aviseur légal de cette corporation pour
étude.

Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par
Albert Girard que cette assemblée soit ajournée
au onze mai courant, à huit heures du soir.

Adopté.

Médéric Poltue Maire
J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée des électeurs de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue mercredi, le treizième jour de Mai, mil neuf cent trente-six, à dix heures de l'avant-midi, heure avancée, à la salle publique de l'école Ste-Marguerite, sous la présidence de J. E. Guillet, Secrétaire-Trésorier et Président d'élection ex officio, après avis public donné de la manière et dans les délais prescrits par la loi, pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être élus à la charge de conseillers de la dite Municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Simion Ricard, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par Messieurs Zéphirin Guibert et Joseph Ducharme, tous deux cultivateurs de la dite paroisse, mettant en nomination le dit Simion Ricard comme conseiller de la dite Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Amos Lavoisier, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par Messieurs Edouard Caron et Adam Bourassa, tous deux cultivateurs de la dite paroisse, mettant en nomination le dit Amos Lavoisier comme conseiller de la dite Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Alphonse Pellerin, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par Messieurs Adélard Doucet, fils, et François Lamy, tous deux cultivateurs de la dite paroisse, mettant en nomination le dit Alphonse Pellerin comme conseiller de la dite Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

A midi, aucune autre nomination ayant été faite, je proclame Messieurs Simion Ricard, Amos Lavoisier et Alphonse Pellerin, tous trois cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières, conseillers de la dite Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

J. E. Guillet
Président d'élection.

Je, Omar Levasseur, et Je Alphonse Pellierin.
 Tous deux cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières
 ayant été élu conseiller de la dite municipalité de
 la paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai
 les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté
 au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
 Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assurément devant moi en
 la paroisse des Trois-Rivières, Omar Levasseur
 et 13 Mai 1936. Alphonse Pellierin
 J. E. Guillet, N. P.

Je, Siméon Ricard, cultivateur de la paroisse des
 Trois-Rivières, ayant été élu conseiller de la Municipalité
 de la paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai
 les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté,
 au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi
 que Dieu me soit en aide.

Assurément devant moi en Siméon Ricard
 la cité des Trois-Rivières,
 ce 26 Mai 1936.
 J. E. Guillet, N. P.

Assemblée régulière mensuelle des membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue le premier jour de Juin, mil neuf cent trente-six, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers Alphonse Pellerin, Amos Tremascur, Albert Girard et Simion Ricard et Jean Charbonneau.

Proposé par Amos Tremascur, secondé par Alphonse Pellerin:

✓ Que les lots Nos. 124 et P126 inscrits au rôle d'évaluation au nom de Doakhi Lord soient portés au nom de Lucien Lord, le propriétaire actuel;

✓ Que le lot P220 inscrit au dit rôle au nom de Adélard Doucet, fils, soit porté au nom de Roméo Dupresne, le propriétaire actuel;

✓ Que les lots P167, P168 et P169 inscrits au dit rôle au nom de Duce. J. Bureau & al., soient portés au nom de Les Filles de Jésus, les propriétaires actuels;

✓ Que le lot No. 268 inscrit au dit rôle au nom de Ludger Ricard, soit porté au nom de La Corporation de cette paroisse, à qui il a été adjugé par le Conseil de Comté le 4 Mars 1936.

Adopté

Un procès ensuite à la révision du rôle d'évaluation, et il est proposé par Albert Girard, secondé par Simion Ricard:

✓ Qu'une superficie d'un arpent et demi soit détachée du lot P15 appartenant à Frédéric Battry, et ajoutée à la partie du même lot appartenant à Joseph Bonmanceur avec une évaluation de Mille piastres pour ce dernier, et qu'une somme de Cent trente-cinq piastres soit ~~soit~~ diminuée sur l'évaluation de Frédéric Battry sur ce lot;

✓ Qu'une superficie de trois arpents soit ~~détachée du lot P220 appartenant à Roméo Dupresne~~ soit attribuée à Adélard Doucet, fils, comme propriétaire d'autant sur le lot P. 220 — au lieu de deux

arpents, avec la même évaluation de Cent cinquante piastres telle que portée au rôle, et que le nom de Raphael Doucet soit retranché sur ce lot;

✓ Qu'une superficie de trente-six arpents soit portée au nom de Armand Beaudry, sur titre, sur le lot P165, avec une évaluation de Quatre cent-soixante-cinq piastres, et qu'une superficie d'un arpent sur ce lot soit portée au nom de Richard Beaudry, avec une évaluation de Quinze piastres, et qu'une superficie de deux arpents soit portée au nom de Georges Beaudry, ~~de Beaudry~~, sur le lot P274, avec une évaluation de Vingt-cinq piastres;

✓ Qu'une superficie d'un tiers d'arpent soit détachée du lot P17 appartenant à Joseph St-Pierre et soit attribuée à Donat Trahan, avec une évaluation pour de Mille piastres pour ce dernier, et que'une somme de Quatre cents piastres soit diminuée sur l'évaluation de Joseph St-Pierre sur ce lot;

✓ Que la subdivision d'une partie du lot No 3, suivant plan préparé par R. H. Houde, arpenteur-geomètre, et déposé au Département de la Colonisation, le 8 Avril 1936, soit inscrite sur le rôle d'évaluation, comme suit:

Nos. 3-2 Evariste Ledere

3-3 do

3-4 Henri Arsenault

3-5 Evariste Ledere

3-6 Ernest Morel

3-7 Paul Larivière

3-8 J. B. St-Arnauld

✓ Que l'évaluation du lot P17 appartenant à Emile Bourassa soit portée à Huit cent piastres

✓ Que l'évaluation du lot P32 appartenant à Henri Montour soit portée à Cinq mille cinq cents piastres.

Adoptée.

Proposé par Jean Charbonneau, second.
Jean Louis Lavoie pour les Comptes suivants

au lieu
de Richard
Beaudry soit
retranché du
rôle
M. P.
J. E. G.

isoient payés :

La Presse Municipale	\$ 10.00
Oscar Dubé	4.20
Lucien Dubé	4.50
J. E. Guillet	3.50

Adoptive.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Frederic Pothier Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le huitième jour de juillet, mil neuf cent trente-six, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Frédéric Pothier, Maire, et M^{rs} les Conseillers Alphonse Pellerin, Omer Lévasseur, Emile Garceau, Diminon Ricard et Albert Girard.

M. Omer Lévasseur donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, il proposera l'adoption d'un amendement au règlement qui a été adopté le 3 juillet 1933, pour sauvegarder la morale sur les plages publiques de cette municipalité, le dit amendement ayant pour but de séparer les sexes sur les dites plages publiques et de déterminer un jour spécial pour l'usage d'icelles pour les hommes et un autre jour pour les femmes.

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Albert Girard, que M. Edgée Doucet soit nommé inspecteur agraire en remplacement de Frédéric Houde.

Adopté.

Proposé par Némèse Garceau, secondé par
Siméon Ricard que les comptes suivants soient
payés:

	Leo Bellemare	\$ 9.25
Mr. P. J. E. G.	Xavier Girard	2.80
	A Oscar Dubé	9.90
	Le Trésorier de la Province	12.00
	La Municipalité du Comté de St. Maurice	3.53

Adopté

Proposé par Amur Trussieur, secondé par ~~Joséph~~
Albert Girard qu'une grand'messe soit payée pour
le repos de l'âme de feu Gédéon Garceau, père du
conseiller Némèse Garceau, et que le montant de
\$4.25 qui a été payé le 4 juillet courant,
pour une grand'messe pour le repos de l'â-
me de feu Dame L. P. Guillet, mère du Secré-
taire-Trésorier, avec carte mortuaire soit
approuvé.

Adopté.

Il est proposé par Alphonse Pelletier,
secondé par Némèse Garceau et approuvé à
l'unanimité que le Conseil accorde l'application
faite en date du 15 juin 1936 par The Bell
Telephone Company of Canada pour l'installation et
le maintien de poteaux de téléphone sur les
chemins publics de cette municipalité, le tout tel
que demandé dans la susdite lettre.

M. le conseiller Albert Girard a été
nommé par le Conseil pour surveiller les travaux.

Adopté.

Proposé par Amur Trussieur, secondé par Albert
Girard que la présente assemblée, à mercredi, le
15 juillet 1936, à huit heures du soir.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Président Pothier Prine

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier

soit ajourné
M. P.
J. E. G.

Je soussigné, Aldéje Doucet, cultivateur de
la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nom-
mé inspecteur agraire, jure que je remplirai
les devoirs de cette charge, avec fidélité, au mil-
lieu de mon jugement et de ma capacité. Ainsi
que Dieu me soit en aide.

Aldéje Doucet

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 13^e juillet 1936.

J. E. Guillet, M. P.

Assemblée régulière des membres du conseil
Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le
quinzième jour de juillet, mil neuf cent trente-six,
conformément à la résolution d'ajournement adop-
tée à l'assemblée précédente, suivant les forma-
lités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:
M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers
Alphonse Pellerin, Amos Lavasseur et Désiré
Garceau.

Attendu qu'un avis de motion a été donné
à la dernière assemblée par M. Amos Lavasseur, à l'ef-
fet de passer un règlement modifiant celui adopté
le 3 juillet 1933, relativement aux fins de sur-
veiller la morale sur les plages et autres en-
droits publics dans cette municipalité;

En conséquence, il est proposé par
Amos Lavasseur, secondé par Alphonse Pel-
lerin que le règlement suivant soit
adopté:

Règlement

1^o Il est défendu à toutes personnes
de se baigner entre huit heures du soir

et huit heures du matin (heure avancée) ;

2° Dans les endroits publics (plages, clubs de natation, campements, etc...) il est défendu de se baigner hommes et femmes en même temps ;

a) Dans ces endroits, les hommes pourront se baigner les dimanche, lundi, mercredi et vendredi ;

b) Les femmes pourront se baigner dans les mêmes endroits, les mardi, jeudi et samedi ;

c) Il est défendu à toutes personnes qui ne sont pas du sexe de celles qui doivent se baigner, suivant les prescriptions du présent règlement, de descendre sur la grève ou dans les embarcations aux abords des endroits, pendant que les personnes de l'autre sexe sont à se baigner, à se vêtir ou à se dévêtir ;

3° Il est défendu à toutes personnes, en quelque endroit que ce soit, de se vêtir et de se dévêtir en public et de façon à constituer un spectacle immodeste ou immoral ;

4° Il est défendu en quelque endroit que ce soit, à toutes personnes de tenir une conduite contraire à la modestie ou à la morale chrétienne et d'être une cause de scandale, soit par sa conduite, soit par ses paroles ou ses actes.

5° ~~Que toute personne~~ ~~que~~ ~~qu'à~~ défaut de paiement de l'amende prévue par le règlement du 3 juillet 1933, et des frais, toute personne qui reprendra le règlement adopté le 3 juillet 1933 ainsi que le présent règlement, sera passible d'un emprisonnement n'excédant pas deux mois

Adopté.

Mairie
Mairie

J. S. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Proposé par Amer Lemaire, secondé par Alphonse Pellierin que M. Joseph Montour soit nommé inspecteur municipal.

Adopté.

M. Alphonse Pellerin donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, il proposera l'adoption d'un règlement à l'effet de fixer l'heure de fermeture des salles de danse ou autres lieux d'amusement publics qui peuvent opérer actuellement ou qui pourront opérer dans la municipalité, et le montant de la licence qui devra être payé par les propriétaires de ces divers lieux d'amusement publics, ainsi que du ou des gardiens qui pourront être nommés pour sauvegarder l'ordre et la morale publique et la morale dans ces divers lieux d'amusement publics.

à l'avenir
M. P.
J. E. G.

Proposé par Fernand Garceau, secondé par Oscar Fossaceur que les comptes suivants soient payés:

La Corporation Municipale du comté	
de St-Maurice	\$ 276.52
Xavier Girard	2.80
	Adopté

Le présent Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Médéric Pothier Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Je, Joseph Montour, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé inspecteur municipal, jure que je remplirai avec fidélité et honnêteté les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Joseph Montour

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 18 juillet 1936.
J. E. Guillet, M. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le huitième jour de Septembre, mil neuf cent trente-six, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers Jean Charbonneau, Alphonse Pellerin, Amos Trussart, Albert Girard, Simon Ficard et Némise Garceau.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Amos Trussart qu'une résolution de félicitations soit adressée à l'Honorable Maurice L. Duplessis, député de ce comté, à l'occasion de son élévation au poste de Premier Ministre de cette Province.

Adopté.

Proposé par Némise Garceau, secondé par Simon Ficard que les comptes suivants soient payés:

Thomas Dupras	\$ 5.00
P. V. Goyette	4.00
Louis Noël	12.00

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pellerin:

Que le lot No. P15 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Dame Veuve William Lafebvre soit porté au nom de William Lafebvre, de Trois-Rivières, le propriétaire actuel, et

Que le lot P14-P15 inscrit au dit rôle au nom de Antonio Cloutier, soit porté au nom de Théophile Beaulieu, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Amos Trussart, secondé par Albert Girard que M. Adilard Proulx soit nommé syndic du cours d'eau Lacerte, en remplacement de M. Fomko Gagnon, qui vient de demander, séance tenante, d'être déchargé de cette fonction, demande qui est acceptée par le Conseil.

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication

du rapport de M. Joseph Montour, inspecteur municipal, en date du 30 juillet 1936, relativement au cours d'eau Pettez, ainsi que d'une lettre de M. Xavier Rouette se plaignant de nuisances causées par les chaussées de M. M. Joseph Boumansour et Théode Pothier, et il est unanimement résolu que ce rapport et cette lettre soient remis pour étude à la prochaine assemblée du conseil pour étude.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Médiric Pothier Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le douzième jour de Septembre, mil neuf cent trente-six, ~~au bureau du Secrétaire-Trésorier, en la cité des Trois-Rivières,~~ à quatre heures de l'après-midi, et à laquelle sont présents tous les membres du conseil, conformément aux prescriptions de la loi, savoir: M. Médiric Pothier, Maire, et M. M. les conseillers Jean Charbonneau, Amos Lavasseur, Albert Girard, Alphonse Pellerin, Siméon Ricard et Vernise Garceau.

Proposé par Amos Lavasseur, secondé par Albert Girard, qu'au sujet de l'opinion qui a été donnée par M. Joseph Montour, l'inspecteur municipal, dans son rapport en date du 30 juillet 1936, et qui a été lu à la première assemblée du conseil, relativement aux prétendues nuisances causées par les chaussées de M. M. Joseph Boumansour et Théode Pothier, il soit résolu que ce rapport de l'inspecteur mu-

au lieu de
dixième des
sessions,
n. 1.

J. E. G.

municipal ne soit pas accepté et que les membres du conseil s'en tiennent à ce sujet aux prescriptions du procès-verbal du cours d'eau Bettez actuellement en vigueur.

Adopté.

Proposé par Fernand Garsin, secondé par Simon Riard que M. Joseph Montour, inspecteur municipal, soit autorisé.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Marius Pothier Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Je, soussigné, Adélard Proulx, ayant été nommé syndic du cours d'eau Lacerte, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.

Adélard Proulx,

Assermenté devant moi, à
Trois-Rivières, ce 22 Septembre 1936.

J. E. Guillet, M.P.

Assemblée régulière des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinquième jour d'Octobre, mil-neuf-cent-trente-six, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par

la loi, et à laquelle sont présents: MM. les Conseillers
Jean Charbonneau, Alphonse Pellerin, Amos Ferras-
seur, Albert Girard, Siméon Ricard et Hermine
Garceau.

Proposé par Albert Girard, secondé par Jean
Charbonneau que M. Amos Ferrasseur soit élu
Président pro tempore de cette assemblée.

Adopté.

Proposé par Siméon Ricard, secondé par
Hermine Garceau que les comptes suivants
soient payés:

Thomas Dupresne	162.50
Georges Emile Drouin	2.00
Rosaire Mabeu	2.00
Bernard Félixias	2.00
J. E. Guillet	5.00

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par
Alphonse Pellerin que le taux de la taxe fon-
cière pour la prochaine année fiscale, soit
fixée à dix centins dans le cent piastres.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par
Siméon Ricard:

Que le lot No. 364 inscrit au rôle d'é-
valuation au nom de Frédéric Garceau soit porté
au nom de Hermine Garceau, le propriétaire actuel;

Que le lot No. P. 203 inscrit au
dit rôle au nom de Frédéric Houda soit porté
au nom de Ferdinand Charette, le propriétaire
actuel;

Que le lot No. P. 204 inscrit au dit rôle
au nom de Adina Blanchette soit porté au nom
de François Charette, le propriétaire actuel;

Que le lot No. 136 inscrit au dit rôle
au nom de Maurice Bisson soit porté au nom
de Ernest Blondau, le propriétaire actuel.

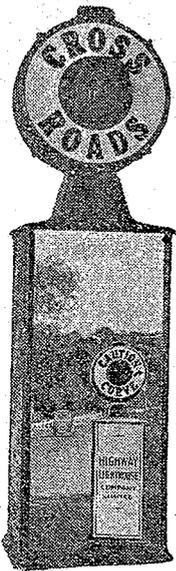
Adopté.

Le conseil procède ensuite à vérifier
la régularité des listes électorales; et après
avoir constaté que ces listes ont été dressées

HIGHWAY LIGHTHOUSE COMPANY LIMITED

EXECUTIVE OFFICES
POWER BUILDING, MONTREAL

MONTREAL,
CANADA.



Monsieur le Maire
de la Municipalité de

*Cap de Madeline la Paroisse
des Trois Rivières*

Monsieur:

Je vous envoie ci-joint une illustration d'un phare, qui sert à indiquer les points de danger sur les chemins. Ce genre de phare est adopté généralement, et avec beaucoup de succès, aux Etats-Unis.

Cet appareil est le seul phare qui indique les points de danger le jour comme la nuit. Le seul défaut est la mise que celui qui est employé sur les points de danger.

Comme vous pouvez le constater par la photo ce phare est placé sur le bord du chemin avant d'arriver au point de danger. Les signaux en indications sont "DANGER", "STOP", "DEPART", "ARRIVEE", "DANGER", "STOP", "DEPART", "ARRIVEE", etc.

L'installation de ces phares n'entraîne aucune dépense à la municipalité, toutes les dépenses sont à la charge des propriétaires. Des appareils sont en vente de protection pour tous les citoyens de la municipalité ainsi que pour les conducteurs de voitures et automobiles.

Je ne permets de vous envoyer aussi copie de Convention ainsi que copie d'une lettre au Gouvernement approuvée à l'égard de ces appareils. Seront-ils assez bon de bénéficier de vos positions vous ferez, à leur profit, et si vous voulez leur donner leur approbation, veuillez bien signer la copie de convention et avec les retours.

Bien à vous,

H. J. Duffass

HIGHWAY LIGHTHOUSE COMPANY LIMITED

MINISTRE DE LA VOIRIE

Province de Québec

Cabinet du Ministre.

Québec, 12 juillet, 1933.

M. Léon Garneau, C.R.,
86, rue Notre-Dame Ouest,
MONTREAL.

Mon cher M. Garneau,

Vous m'avez demandé d'autoriser l'un de vos clients d'installer sur les grandes routes entretenues par la province des signaux pour guider le trafic.

L'assiette de ces grandes routes, bien que dévouée la propriété des diverses municipalités qu'elles traversent. Le gouvernement, au vertu de la loi de la voirie, a bien sur ces grandes routes un contrôle de surveillance, mais la permission qui vous se demandez relève des municipalités. Je n'ai aucune objection à ce que votre client obtienne des diverses municipalités la permission que vous se demandez et qu'il fasse les installations dont vous me parlez lorsque telle autorisation aura été obtenue. Il faudra cependant faire approuver par l'ingénieur de district de son département la location des installations que l'on fera, et il est bien entendu que le gouvernement ne devra assumer aucune responsabilité résultant de l'installation de ces divers appareils. Mon département aura également le droit de faire enlever sans frais ces divers appareils lorsqu'il le jugera convenable ou de changer leur location également lorsqu'il le jugera convenable.

Vous me demandez l'opinion de mes ingénieurs sur ces appareils. Je n'ai aucune objection à vous dire que leur rapport est entièrement favorable.

Votre tout dévoué

(signé) J. L. PERRON

CONVENTION intervenus en la ville de

PIRE

ce jour de 1933

Le corporation de la ville de

(ci-après dénommée "la ville")
à ce agissant et représentée par
en vertu d'

Partie de première part

-et-

"HIGHWAY LIGHTHOUSE COMPANY LIMITED,"
corps légalement constitué ayant une
place d'affaires en la cité de Mont-
réal (ci-après dénommée "la compagnie")
et à ce agissant et représentée par
en vertu d'

Partie de seconde part

ATTENDU que la compagnie désire installer dans la
ville, aux endroits dangereux des signaux qui fonctionnent
de la même façon que les bouées lumineuses et connus sous le
nom de phares;

ATTENDU que la ville consent à ce que la compagnie
fasse l'installation de tels signaux;

IL EST CONVENU PAR LES PRESENTES:

1. La compagnie s'engage à fournir et à ériger, d'une
façon convenable et dans un délai raisonnable, des phares
dans les rues de la ville, aux endroits indiqués dans l'annexe
ci-jointe;
2. La compagnie s'engage à entretenir et opérer ses
phares et à fournir le gaz acétylène nécessaire à cette fin,
et à faire toutes les réparations requises;
3. En considération du fait que la compagnie s'engage
à ériger et entretenir ces phares, tel que prévu par ce contrat,
la ville consent à ce que la compagnie ait le droit de louer,
pour fins de réclame, l'espace sur les panneaux des dits phares,
au gré de la Compagnie;

4. La ville s'engage en outre, su l'opération et l'exécution de tels phares par la compagnie - à ne pas permettre l'installation dans ses rues de signaux de danger illuminés, guides ou indicateurs par d'autres personnes, compagnies ou corporations aussi longtemps que ce contrat demeurera en vigueur;

5. ~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~

6. La présente convention demeurera en vigueur pour une période de *dix* années à compter de cette date mais pourra être annulée par la Compagnie en demandant à la ville un préavis par écrit de six mois;

7. Au cas où cette convention serait annulée ou à son échéance, la compagnie s'engage à enlever les phares alors installés. La ville pourra alors, en vertu de cette convention, si elle le désire, acquérir ces phares alors installés au coût de trois cents dollars (\$300.) par phare, déduction faite de la dépréciation au taux de cinq pour cent (5%) par an pour chaque année qu'aura duré l'installation de tel phare jusqu'à ce qu'il ait atteint une valeur de deux cents dollars (\$200). La dépréciation ne devant pas dépasser ce montant. Le prix d'achat ne comprend pas les cylindres à acétylène;

8. Cette convention pourra être renouvelée de temps à autre de consentement mutuel, la compagnie devant avoir la préférence sur toute autre personne, compagnie ou corporation

Dans la forme prescrite, que le secrétaire-trésorier en a attesté l'exactitude sous son serment le 12 septembre 1936, qu'il en a déposé l'un des doubles à son bureau le 12 septembre 1936, et qu'il a donné un avis public de ce dépôt le 12 septembre 1936, le conseil passe à la prise en considération des inscriptions et des radiations à faire aux dites listes.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Alphonse Pellerin que M. Donat Aubrey soit nommé surintendant spécial pour amender le procès-verbal du cours d'eau Berthry, s'il y a lieu.

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une lettre de M. Médéric Pothier, en date du 5 Octobre 1936, donnant sa démission comme Maire de cette paroisse, et à ce sujet, il est
Proposé par Nemise Garceau, secondé par Jean Charbonneau que cette démission ne soit pas acceptée.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Omer Fèveuseur

Président Pro. Tempori

J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deuxième jour de Novembre, mil neuf cent trente-six, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents; MM. les Conseillers Alphonse Pellerin, Amos Lavasseur, Simion Picard et Fernise Garceau.

Proposé par Fernise Garceau, secondé par Simion Picard que M. Amos Lavasseur soit élu Président pro tempore de cette assemblée.

Adopté.

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Simion Picard que les comptes suivants soient payés:

M. Georges Emile Drouin, \$ 3.50 O. L. J. E. G.	Thomas Dupresne	\$ 2.40
	Adilard Doucet	20.32
	Lion Methot	71.00
	Jean Marie Bureau	32.00
	Joseph Montour	40.00
	Le Trésorier Provincial	63.65
	Imprimerie Formules Provinciales, Enreg.	29.83
	P. V. Ayotte	4.75
	Philippe Bolduc	3.00
	T. H. Lamy	0.75 ⁺ / ₂

Adopté.

Proposé par Simion Picard, secondé par Fernise Garceau que M. Hercule Bourassa soit nommé surintendant spécial pour reprendre le procès-verbal du cours d'eau Betty, s'il y a lieu, et que ~~la~~ le refus d'accepter cette charge par M. Donat Aubry, pour raison personnelle, suivant lettre écrite par ce dernier, soit acceptée.

Adopté.

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Fernise Garceau:

Que le lot P257 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Judger Robert soit porté au nom de Louis Petroff, le propriétaire actuel;

Que le lot P363 inscrit au dit rôle au nom de Achille Pothier soit porté au nom de

Roméo Lafebvre, le propriétaire actuel, est
 que le lot P132 inscrit au dit rôle au
 nom de Alphonse Roulx soit porté au nom de
 Joseph Bergeron, le propriétaire actuel.

Adopté!

Proposé par Siméon Ricard, secondé par
 Némise Garceau que d'intérêt sur les taxes
 pour l'année 1937, soit chargé à compter du
 1^{er} Février 1937.

Adopté!

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé
 par Némise Garceau que les routes d'hiver
 soient vendues comme suit:

* Route du
 4^{ème} rang ou
 Route à Bussan
 vendue à Xavier
 Girard pour
 \$50.00

Route du 2^{ème} rang ou Route du Rochon
 vendue à Félix Raymond pour \$40.00

Route du 3^{ème} rang ou Route à Denoon vendue
 à Adrien Raymond pour \$75.00

Cordon du 3^{ème} rang ou de la route à Denoon
 vendu à Camille Chamberland pour \$90.00

Route du Comté vendue à Gerald Doucet
 pour \$75.00

Route du Calvaire vendue à Marcel Bourassa
 pour \$49.00.

Route du petit village vendue à Charles
 Bolduc pour \$25.00

Adopté!

Proposé par Siméon Ricard, secondé par
 Némise Garceau que M. Antoine St-Pierre soit
 nommé inspecteur de voirie pour le rang de la
 Paroisse et la route du petit village, en rempla-
 cement de Oscar Dubé qui n'est plus domicilié
 en la paroisse.

Adopté!

Le présent procès-verbal est lu et adopté.
 /Deux renvois en marge bons/

Omer Levasseur
 Président Pro. Tempore
 J. F. Guillet
 Secrétaire-Trésorier

Je, Antoine St. Pierre, ayant été nommé inspecteur de voirie pour le rang de la Banlieue et la route du petit village, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Antoine St Pierre

Assermenté devant moi, en la cité
des Trois Rivières, ce 7 Novembre 1936.

J. F. Guillet, M.P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue le septième jour de Décembre, mil neuf cent trente-six, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers Jean Charbonneau, Amos Ferrasseur, Albert Girard et Fernand Garceau.

Proposé par Amos Ferrasseur, secondé par Albert Girard que les Comptes suivants soient payés:

Dame Arthur Veillette	\$ 13.20
Imprimerie Formules Provinciales, Emg.	12.49
Georges Ferrasseur	20.50
Municipalité St-Etienne des Gris	20.25
Cyrille Labelle & Cie	4.05

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication de l'état des arriérés de taxes municipales et scolaires dus depuis l'année 1932, conformément aux exigences de l'article 726 du Code Municipal, et il est proposé par Jean Charbonneau, secondé par Fernand Garceau que cet état soit approuvé; et que les immeubles mentionnés dans

cet état soient vendus par le conseil de comté, aux temps et lieu fixés par la loi, à moins que les propriétaires de ces immeubles payent les taxes dues pour les années 1932 et 1933 dans les quinze jours de l'avis enregistré qu'ils recevront à cet effet.

Adopté.

Proposé par Amos Ferrasseur, secondé par Albert Girard:-

Que les lots nos. 264 e 265 inscrits au rôle d'évaluation au nom de François Parent soient portés au nom de Edgar St-Gege, le propriétaire actuel;

Que le lot no. 268 inscrit au dit rôle au nom de cette Corporation, à qui il a été adjugé le 4 Mars 1936, pour vente pour taxes, soit porté au nom de Succ. Judye Rivard, pour laquelle il a été retrait le 10 novembre 1936, par M. Albert Marchand, qui en a acquitté toutes les taxes municipales et scolaires dues à date;

Que le lot no. P262 inscrit au dit rôle au nom de ~~Euchariste Crite~~ Johnny Morinville soit porté au nom de Henri Pandenis, le propriétaire actuel;

Que les lots P196, P197 e P198 inscrits au dit rôle au nom de Euchariste Crite soient portés au nom de Honorat Crite, le propriétaire actuel;

Que le lot 329 inscrit au dit rôle au nom de David Charpentier soit porté au nom de Ernest Martin, le propriétaire actuel;

Que le lot P71 inscrit au dit rôle au nom de Adam Bourassa soit porté au nom de Elphège Dupré, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Nemise Garceau, secondé par Jean Charbonneau que l'entretien pour l'hiver de la route du premier rang ou route du Chemin des Forges soit vendu à M. Raoul Langlois pour la somme de Cent piastres.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par
 Fernise Gorceau que la présente assemblée
 soit ajournée à mercredi, le neuf décembre courant
 à huit heures du soir.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Médéric Pothier Maire

J. F. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Assemblée spéciale des membres du
 conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières,
 tenue le quatorzième jour de janvier, mil neuf
 cent trente-sept, au lieu ordinaire des sessions,
 à sept heures du soir, conformément à l'avis
 spécial de convocation de la dite assemblée signi-
 fiée par les conseillers Simion Ricard et Amé
 Sevasseur, en date du onze janvier courant, à
 tous les membres du conseil, tel qu'appert
 à l'original de l'avis spécial de convocation
 et du certificat de signification apposé au
 bas d'icelui, produits aux présentes, et à
 laquelle sont présents: M. Médéric Pothier,
 Maire, et MM. les conseillers Jean Charbonneau,
 Alphonse Pellerin, Amé Sevasseur, Albert
 Girard, Simion Ricard et Fernise Gorceau.

Proposé par Fernise Gorceau, secondé
 par Amé Sevasseur que M. Henri Guillet
 soit nommé entrepreneur pour l'entretien du
 chemin de la Banlieue, durant l'hiver, en
 rapport avec l'octroi qui doit être accordé
 par le Gouvernement Provincial à cette fin.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Mairie Polhu Main
J. F. Guillet
Secrétaire-Treasorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le premier jour de Février, mil neuf cent trente-sept, au lieu et heure ordinaires des sessions, conformément aux prescriptions de la loi, et à laquelle sont présents: MM. les Conseillers Jean Charbonneau, Alphonse Pellerin, Amer Levasseur, Albert Girard et Simion Ricard

En l'absence du Maire, il est proposé par Jean Charbonneau, secondé par Albert Girard que M. Amer Levasseur soit nommé Président de cette assemblée.

Adopté

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Simion Ricard que les comptes suivants soient payés:

Nephtin Pratte	\$ 8.40
Georges Levasseur	2.50
Champagne & Fils	7.02
J. F. Guillet	5.00

Adopté

Le Secrétaire-Treasorier donne communication d'une lettre de M. Albert Plouffe, secrétaire particulier de l'Honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre de la Province, en date du 15 Janvier 1937, remerciant les membres du Conseil pour la résolution de

Félicitations félicitations qu'ils ont adoptée et adressée à l'Honorable Maurice Duplessis, lors de son élévation comme Premier Ministre de la Province.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Alphonse Pellerin que cette corporation autorise The Bell Telephone Co. of Canada à remplacer un certain nombre de poteaux qui sont détériorés, sur la route entre Trois Rivières et La Pointe du Lac, au nord de la voie ferrée du C.P.R., conformément à la lettre de la compagnie adressée à cette corporation en date du 22 décembre 1936, et d'un plan annexé à icelle, et que M. Albert Girard soit nommé pour représenter cette corporation et surveiller les travaux dès qu'ils commenceront.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Siméon Ricard que la démission de ~~77~~ mande par M. Hercule Bourassa, par sa lettre adressée aux membres du conseil en date du 9 novembre 1936, comme surintendant spécial pour examiner le procès-verbal du cours d'eau Battey, soit acceptée.

Adopté

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Alphonse Pellerin que M. Oscar Leclerc, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de St-Maurice, soit autorisé à adjuger à la Corporation de la paroisse des Trois Rivières, les immeubles situés dans cette municipalité, qui doivent être vendus, le 3 Mars prochain, pour arriérés de taxes municipales et scolaires, et sur lesquels il n'y aura pas d'enchérisseurs.

Adopté

Proposé par Siméon Ricard, secondé par Albert Girard.

Que le lot No. P126 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Succ. Shore soit porté au nom de Albert Simard, le propriétaire

actuel;

Que les lots nos. 291 et P. 320 inscrits au dit rôle au nom de Hormisdas Dupreneu soient portés au nom de Emile Planter, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P 14 inscrit au dit rôle au nom de Emile Champoux soit porté au nom de Azim Barakatt, le propriétaire actuel;

Que le lot no. 300 inscrit au dit rôle au nom de Joseph Houde soit porté au nom de Oscar Dubé, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P 177 inscrit au dit rôle au nom de Arthur St. Louis soit porté aux noms de dame Veuve Louis Petit et Henri Trotter, les propriétaires actuels;

Que le lot no. P 237 inscrit au dit rôle au nom de Henri Trotter soit porté au nom de Arthur St. Louis, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P 15 inscrit au dit rôle au nom de Leopold Druu soit porté au nom de Lion Roberge, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P 233 inscrit au dit rôle au nom de D^{me} Luillaume Laroche soit porté au nom de Henri Paul Desjouis, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P 2 inscrit au dit rôle au nom de Arner Pheault soit porté au nom de Arsène Bellemare, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pellierin que M. Armand Charbonneau soit nommé entrepreneur de pour l'entretien durant l'hiver, du chemin de rang Ste Marguerite, conformément à l'octroi qui doit être accordé par le Gouvernement Provincial à cette fin.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Omer Levassour, Président Pro. Tempore

J. L. Guillet

Secrétaire-Trésorier.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le premier jour de Mars, mil neuf cent trente-sept, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM les conseillers Jean Charbonneau, Alphonse Pellerin, Louis Lavasseur, Albert Girard et Fernand Garceau.

Proposé par Louis Lavasseur, secondé par Fernand Garceau que les comptes suivants soient payés:

Philippe Bolduc	\$ 60.00
Napoléon Alarie	10.00
Champagne & Fils	1.50
Le Trésorier Provincial	64.64

Adopté

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une lettre de M. Dimion Picard, en date du premier Mars courant, et offrant sa démission comme conseiller de la corporation de cette paroisse, et il est proposé par Louis Lavasseur, secondé par Albert Girard que cette démission soit acceptée.

Adopté

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Alphonse Pellerin que le lot No. 251 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Conrad Dugré soit porté au nom de Lucien Dubois, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Fernand Garceau, secondé par Albert Girard:

Que MM. Joseph Félixas, Olive Dugré et Lucien Combeau soient nommés estimateurs;

Que MM. Adam Bourassa, Auguste Bettez et Ernest Labonté soient nommés inspecteurs agraires;

Que M. Alcide Dupont soit nommé gardien d'enclos;

Que M. Charles Bolduc soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin du rang de la Paroisse et la route du petit village;

Que M. Joseph Bergeron - soit nommé inspecteur de voirie pour la route du Calvaire;

Que M. Pierre Lavoisier soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front du rang Ste Marguerite;

Que M. Francis Charrette soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 1^{er} rang;

Que M. Léo Marchand soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front et la route du 2^{ème} rang;

Que M. Adrien Raymond soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 3^{ème} rang;

Que M. Ernest Bolduc soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 4^{ème} rang.

Adopté

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Emile Lavoisier que la présente assemblée soit ajournée au quinze mars courant, à huit heures de l'après-midi.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Milice Pothier Maire

J. F. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Je, Ernest Sabonté, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé inspecteur agraire, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Ernest Sabonté

Assermenté devant moi, à Trois-Rivières, ce 13 Mars 1937.

J. E. Guillet, N. P.

Je, Lucien Comeau, de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé estimateur, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Lucien Comeau

Assermenté devant moi, à

Trois-Rivières, ce 13 Mars 1937.

J. E. Guillet, N. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quinzième jour de Mars, mil neuf cent trente-sept, au lieu ordinaire des sessions, à une heure de l'après-midi, conformément à la résolution d'apurement adoptée à la dernière assemblée, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: MM. les Conseillers Jean Charbonneau, Alphonse Pellerin, Omer Larocque, Albert Girard et Némésis Gorceau.

En l'absence du Maire, il est proposé par Némésis Gorceau, secondé par Jean Charbonneau

que M. Omer Levasseur soit nommé Président de cette assemblée.

Adopté.

Proposé par Fernand Garceau, secondé par Albert Girard et approuvé à l'unanimité que ce Conseil accorde l'application faite en date du 11 février 1937 par The Bell Telephone Company of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre.

M. Albert Girard a été nommé par le Conseil pour surveiller les travaux.

Adopté.

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Jean Charbonneau que les comptes suivants soient payés:

La Corporation municipale du Comté de St. Maurice,	\$ 14.67
René de Cotret, Ferron & Co.	50.00

Adopté.

Proposé par Fernand Garceau, secondé par Jean Charbonneau, que M. Arsène Belle-Mare soit nommé Conseiller, en remplacement de M. Diminon Picard dont la démission a été acceptée.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Omer Levasseur
Président Pro. Tempore
J. L. Guillet
Secrétaire Trésorier

Je, Pierre Levasseur, ayant été nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front du rang Ste. Marguerite, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et

honnêteté, au meilleur de mon jugement et de
ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Pierre Gousseur

Assermenté devant moi à Trois-

Rivières, ce 20 Mars 1937.

J. E. Guillet, N. P.

Je, Olive Dugré, ayant été nommée esti-
mateur, jure que je remplirai avec fidélité et
honnêteté les devoirs de cette charge, au meilleur
de mon jugement et de ma capacité. Ainsi
que Dieu me soit en aide.

Olive Dugré

Assermenté devant moi à Trois-

Rivières, ce 23 Mars 1937.

J. E. Guillet, N. P.

Je, François Charrette, ayant été nommé
inspecteur de voirie pour la route et le chemin de fer
du premier rang, jure que je remplirai les devoirs de
cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur
de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu
me soit en aide.

François Charrette

Assermenté devant moi à Trois-

Rivières, ce 23 Mars 1937.

J. E. Guillet, N. P.

Je, Arsène Bellemare, ayant été nommé conseiller
de la municipalité de la paroisse des Trois Rivières, jure que je
remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté,
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que
Dieu me soit en aide.

Arsène Bellemare

Assermenté devant moi à Trois-

Rivières, ce 31 Mars 1937.

J. E. Guillet, N. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinquième jour du mois d'Avril, mil neuf cent trente-sept, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: MM. les conseillers Jean Charbonneau, Alphonse Pellerin, Amur Trussart, Albert Girard, Arsène Bellemare et Fernand Garceau.

Proposé par Fernand Garceau, secondé par Alphonse Pellerin qu'en l'absence du Maire, M. Amur Trussart soit élu Président de cette assemblée.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Albert Girard que le compte suivant soit payé:

Bernard Filinas

\$4.00

Adopté.

Proposé par Fernand Garceau, secondé par Arsène Bellemare que cette Corporation accorde à la compagnie du chemin de fer Canadien Pacifique la permission d'enlever les Gardes-Bois situés ~~à~~ placés à la traverser de la route du Calvaire, en cette paroisse, la dite compagnie de chemin de fer demeurant assumant toutefois la même responsabilité quant au droit de passage des animaux sur cette dite traverser.

Adopté.

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Albert Girard que cette Corporation accorde à la compagnie du chemin de fer Canadien Pacifique la permission d'enlever les Gardes-Bois placés à la traverser située au Mileage 2.77 - Rang Ste. Marguerite, en cette paroisse, la dite compagnie de chemin de fer assumant toutefois la même responsabilité quant au droit de passage des animaux sur cette dite traverser.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Albert Girard que cette Corporation demande au Gouvernement Provincial de continuer durant les mois d'avril inclusivement à novembre exclusivement l'application de la loi de l'Office de l'Aide aux cultivateurs, qui est actuellement en vigueur durant les mois d'hiver, et que copie de la présente résolution soit envoyée au Ministre de l'Agriculture :

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que M. Elphège Dugré soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de rang de la Barbe et la route du petit village, en remplacement de M. Charles Bolduc dont la démission en cette qualité vient d'être acceptée séance tenante.

Adopté.

Proposé par Le Secrétaire-Trésorier donne communication de la liste des immeubles situés dans cette Municipalité, qui ont été vendus par le Conseil du Comté de St. Maurice, le 3 Mars 1937, et adjugés à cette Municipalité, pour arriérés de taxes municipales et scolaires, savoir :

Éphrem Jugeau, no. P 147, adjugé pour \$18.68

Téophore Gosselin, no. P 237, adjugé pour \$9.08

Donat Blais, no. P 297, adjugé pour \$14.59

Jeffri Dufont, nos. P 319 et 337 adjugés pour \$14.02

Delle Claire Mathieu, no. 367 adjugé pour \$19.92

En conséquence, il est proposé par Jean Charbonneau, secondé par Alphonse Pellerin que les immeubles ci-dessus inscrits sur le rôle d'évaluation aux noms des personnes susmentionnées soient portés au nom de la Corporation de la paroisse des Trois-Rivières, et

Que le lot no. P 17 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Joseph St-Pierre, soit porté au nom de Harry Lafleur, le propriétaire actuel ;

Que les lots P 62 et 352 inscrits au

Et réévalués
à \$200.00

O. L.
J. E. G.

dit rôle au nom de Philippe Garceau soient portés au nom de Auguste Garceau, le propriétaire actuel;

Que les lots P191 et P192 inscrits au dit rôle au nom de Xavier Roburge soient portés au nom de Léo Marchand, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Fernand Garceau, secondé par Albert Girard que M. Joseph H. Lamy soit nommé surintendant spécial pour abroger, ou s'il y a lieu ou amender, soit y a lieu, le procès-verbal du cours d'eau Betty.

Adopté

Le Secrétaire-Trésorier donne communication du rapport des auditeurs René de Cotuit, Ferron et Ci, en date du 8 Mars 1937, pour l'année 1936, démontrant un solde créditeur au 31 Décembre 1936 de \$4439.26, et un surplus des dépenses sur les revenus de \$1122.86. et il est résolu proposé par Fernand Garceau, secondé par Jean Charbonneau que ce rapport soit accepté.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pellier que le Secrétaire-Trésorier écrive au Conseil de la Corporation de la cité des Trois-Rivières leur enjoignant de voir à entretenir sans délai le chemin Ste-Marguerite, depuis les limites de la cité jusqu'aux limites de cette paroisse.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que M. Auguste Betty soit nommé entrepreneur du chemin Ste-Marguerite, durant l'hiver, en remplacement de M. Armand Charbonneau, relativement à l'octroi du Gouvernement Provincial qui doit être accordé à cette fin.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Omer Ferrasseur Président

Pro. Tempore

J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée spéciale des membres du conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le treizième jour du mois d'Avril, mil neuf cent trente-sept, aux lieu et heure ordinaires des sessions, et à laquelle sont présents et tous les membres du conseil, savoir: M. Médéric Pothier, Maire, et M.M. les conseillers Jean Charbonneau, Alphonse Bellier, Omer Ferrasseur, Albert Girard, Arsène Bellemare et Némrose Garceau.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Arsène Bellemare que le Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, par les présentes, approuve la construction de la nouvelle voie d'évitement, tel qu'indiqué en rouge, sur un plan No. G. L. 2484 du C. P. R., en date du 7 avril 1937, Bureau de l'Ingénieur de Division, Montréal, Avenue du Parc, et autorise, par les présentes, le dit plan à être signé, au nom de la Paroisse, par le Maire et le Secrétaire-Trésorier.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Médéric Pothier Maire

J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Je, Elphège Dugré, ayant été nommé inspecteur de voirie pour le chemin du rang de la Baillière et la route du petit village, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu Verra soit en aide.

Elphège Dugré

Assermenté devant moi à Trois-

Rivières, ce 15 Avril 1937.

J. E. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières. Tenue le troisième jour du mois de Mai, mil-neuf-cent-trente-sept, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et M. M. les conseillers Jean Charbonneau, Alphonse Pellerin, Omer Fvasseur, Albert Girard, Arsime Bellemare et Nemise Garceau.

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Omer Fvasseur que les comptes suivants soient payés:

Alfred Raillé	5.13
Boulangerie Lavolette Emg.	1.80
Elphège Dugré	11.80
Arthur Vaillette	35.40

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Nemise Garceau que M. Georges Emile Drouin soit nommé inspecteur de voirie, pour la route du Calvaire, en remplacement

de M. Joseph Bergeron, dont la démission est acceptée.

Adopté!

Proposé par Fernand Garceau, secondé par Arsène Bellemare que le conseil accorde un octroi au montant de Cent piastres à la Jeunesse Agricole Catholique, section de la Bantiana, en vue de permettre l'érection d'un petit théâtre dans la vieille maison d'écoles, pourvu que la commission scolaire de la Bantiana des Trois-Rivières, accorde la permis à l'érection de ce théâtre.

Adopté!

Proposé par Alphonse Kellrin, secondé par Albert Girard que l'entretien des routes, durant l'hiver, ~~soit~~ soit payé aux personnes suivantes :

Felix Raymond	\$ 40.00
Adrien Raymond	75.00
Camille Chamberland	90.00
Xavier Girard	50.00
Gerald Doucet	75.00
Marcel Bourassa	49.00
Charles Bolduc	25.00

Adopté!

Proposé par Omer Sevasseur, secondé par Jean Charbonneau que les assemblées soient tenues, durant la saison d'été, à l'heure avancée.

Adopté!

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que le lot No. 110 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Henri Betty soit porté au nom de Auguste Betty, le propriétaire actuel.

Adopté!

Proposé par Fernand Garceau, secondé par Omer Sevasseur que M. Philippe Denoncourt, de la Pointe au Lac, soit nommé surintendant spécial pour abroger ou amender, s'il

il y a lieu, le procès-verbal du cours d'eau
Betz, en remplacement de M. Joseph H.
Lamy, dont la démission à cette charge est
acceptée.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Huilierie Pothier Maire

J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Je Adrien Raymond ayant été nommé
inspecteur de voir pour la route et le chemin
de front du 3^{ème} rang, jure que je remplirai
avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette
charge, au meilleur de mon jugement et de ma
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Adrien Raymond

Assermenté devant moi à
Trois-Rivieres, ce 4 Mai 1937.

J. F. Guillet, M. P.

Assemblée des électeurs de la Municipalité
de la paroisse des Trois-Rivieres, tenue jeudi, le
troisième jour de Mai, mil neuf cent trente-sept,
à dix heures de l'avant-midi, heure avancée,
à la salle publique de l'école St-Marguerite,
sous la présidence de J. F. Guillet, Secrétaire-
Trésorier et Président d'élection ex officio,
après avis publics donnés de la manière
et dans les délais prescrits par la loi, pour
recevoir et mettre en nomination les
noms des personnes qui doivent être élus

à la charge de Maire et de conseillers de la dite
Municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Joseph
Gélinas, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières,
présenté par Messieurs Théophile Guilbert et
Joseph Ducharme, tous deux cultivateurs de la
paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomi-
nation le dit Joseph Gélinas comme Maire de
la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
est admis.

Le bulletin de présentation de M. Vermise
Garcéau, cultivateur de la paroisse des Trois-
Rivières, présenté par MM. Edouard Caron et
Thais Théophile Lamy, tous deux cultivateurs
de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en
nomination le dit Vermise Garcéau comme
Conseiller de la Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières est admis.

*
présentation
J. L. G.

Le bulletin de M. Albert Girard, cultivateur
de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par
MM. Emile Pratte et J. Wellie Marinéau,
tous deux cultivateurs de la paroisse des Trois-
Rivières, mettant en nomination le dit Albert
Girard comme conseiller de la Municipalité
de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Hector
Fréchette, cultivateur de la paroisse des Trois-
Rivières, présenté par MM.
Thais Théophile Lamy et Emile Pratte, tous
deux cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières,
mettant en nomination le dit Hector
Fréchette comme conseiller de la Municipalité
de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

À midi, aucune autre nomination n'ayant
été faite, je proclame M. Joseph Gélinas,
cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières,
Maire de la Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières, et MM. Vermise
Garcéau, Albert Girard et Hector Fré-
chette, tous trois cultivateurs de la

paroisse des Trois-Rivières, conseiller de
 la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
 J. E. Guillet
 Président d'élection.

Je, Albert Girard, ayant été nommé conseiller de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été élu conseiller de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
 Albert Girard

Assermenté devant moi en la
 paroisse des Trois-Rivières,
 ce 13 Mai 1937.
 J. E. Guillet, N. P.

* Maire
 J. G. } Je, Joseph Gélinas, cultivateur, de la paroisse des
 Trois-Rivières, ayant été élu conseiller de la Municipalité
 de la paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai
 les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté, au
 meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi
 que Dieu me soit en aide.
 Joseph Gélinas

Assermenté devant moi en la
 cité des Trois-Rivières, ce
 15 Mai 1937.
 J. E. Guillet, N. P.

Je, Roméo Garceau, ayant été élu conseiller de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

R. Garceau

Assermenté devant moi en la
cité des Trois-Rivières, ce 15 Mai 1937.

J. L. Guillet, N.P.

Je, Hector Frichette, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été élu conseiller de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Hector Frichette

Assermenté devant moi, à Trois-
Rivières, ce 1^{er} Juin, 1937.

J. L. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du
Conseil municipal de la paroisse des Trois-
Rivières, tenue le septième jour de Juin, mil
neuf cent trente-sept, aux lieux et heure
ordinaires des sessions, suivant les for-
malités prescrites par la loi, et à laquelle
sont présents: M. Joseph Gélinais,
Maire, et M.M. les conseillers

Hector Tréchette, Omer Lavasseur, Albert Guard,
Arsène Bellemare et Nemise Garchau.

Proposé par Omer Lavasseur, secondé par
Albert Guard que les comptes suivants soient
payés:

L'Honorable Trésorier Provincial	\$ 75.00
Philippe Demoncourt	36.00
Cédion Lemay	9.00
La Revue Municipale	10.00
J. J. Guillet	3.00

Adopté

Proposé par Nemise Garchau, secondé
par Hector Tréchette, que les Commissaires
d'écoles de la Corporation scolaire de la Ban-
lieue des 3-Rivières, à leur assemblée du 18
mai dernier, ayant accordé à la Jeunesse Agri-
cole Catholique, section de la Banlieue; la per-
mission d'ériger un petit théâtre dans la
vraie maison d'école et de faire les travaux
nécessaires à cette fin, en conséquence l'octroi
de Cent dollars qui avait été accordé par
les membres du conseil, à leur assemblée du
3 mai dernier, sujet à cette autorisation préalable
des dits Commissaires, soit payé à Bernard
Gélinas, pour et au nom de la Jeunesse Agri-
cole Catholique.

Adopté

Proposé On procède ensuite à la révision
du rôle d'évaluation, et il est proposé par
Omer Lavasseur, secondé par Arsène Belle-
mare:

- ✓ Que M. Auguste Kristopherson soit porté
sur le rôle d'évaluation comme propriétaire
d'une partie du lot 196, d'une superficie de
23 1/2 arpents et évalué à la somme de
Quatre cent-soixante-dix piastres, et qu'en
même temps que 23 1/2 arpents de superficie et évaluation
d'autant soient diminués du même lot
appartenant à Honorat Crête;
- ✓ Que le lot P197 appartenant à un

dit Honorat Orte soit porté sur le dit rôle au nom de Auguste Kristopherson, le propriétaire actuel;

✓ Que le lot P17 appartenant ci-dessus à Expila Champoux et porté actuellement au rôle au nom de Arsen Boratall soit évalué à la somme de Cinq cents dollars.

✓ Que M. Jean Charbonneau soit porté sur le dit rôle comme propriétaire d'une partie du lot 43, d'une superficie de $38\frac{1}{2}$ arpents et évalué à la somme de Deux mille cinq cent soixante dix-sept piastres et ~~cinquante centimes~~, et que ~~M. Albert Girard~~ soit ~~avoir~~ la partie du lot d'une égale superficie restant à M. Albert Girard, soit évalué à la somme de Trois mille quatre cent vingt-deux piastres et ~~cinquante centimes~~.

✓ Que M. Jean Charbonneau soit porté sur le dit rôle comme propriétaire d'une partie du lot 43, d'une superficie de $82\frac{1}{2}$ arpents et évalué à la somme de Huit cent vingt-cinq piastres, et que la partie du susdit lot d'une égale superficie restant à M. Albert Girard, soit évalué à la somme de Trois mille cent soixante-quinze piastres.

✓ Que le lot P17 porté au rôle au nom de Harry Laflaur soit évalué à Huit cents piastres

✓ Que le lot P15 porté au nom de Joo. Boumansour, sur le rôle, soit évalué à Sept mille cinq cents dollars.

✓ Que les lots P51-52 portés au rôle au nom de James Dupri soient évalués à Huit mille deux cents piastres.

✓ Que le lot no. 3-6 porté au rôle au nom de Ernest Morel soit évalué à Mille sept cents piastres;

✓ Que le lot no. 3-7 porté au rôle au nom de Paul Larivière soit évalué à Mille sept cents piastres.

✓ Que le lot P140 porté au rôle au nom

✓ susdit
J.G.
J.E.G.

128

J.G.
J.E.G.

de Jean Charbonneau soit évalué à quatre mille cent piastres.

✓ Que le lot P161 porté au ~~nos~~ rôle au nom de Julien Martel soit évalué à mille deux cents piastres;

Adopté

Proposé par Nemise Garceau, secondé par Arsène Bellemare que le rapport de M. Philippe Denoncourt, daté surintendant spécial, en date du 25 mai 1937, relativement au cours d'eau de la rivière Betty, et qui vient d'être lu au conseil, soit accepté.

Adopté

Proposé par Omer Lavasseur, secondé par Hector Fréchette que le conseil permette à The Shawinigan Water & Power Co. d'ériger un ponceau d'environ douze pouces de diamètre sur la route du Rochon, à condition que la compagnie conduise l'eau qui pourra résulter de la construction de ce ponceau.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinas
Maire
J. S. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le dix-huitième jour de Juin, mil neuf cent trente-sept, au lieu ordinaire des sessions, à sept heures du soir, à la demande de M. Joseph Gélinas, Maire, conformément à l'avis de convocation qui a été donné par le Secrétaire-Trésorier, en date du seize juin courant, et signifié, le même jour, au conseiller Remise Farceau, absent à cette assemblée, tel qu'il apparaît à l'original du dit avis de convocation et du certificat de signification apposé au bas d'icelui, et produit aux présentes, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Hector Trichette, Alphonse Pelletier, Amos Travaux, Albert Girard et Arsène Bellemare.

Proposé par Amos Travaux, secondé par Alphonse Pelletier que cette corporation achète de M. Alide Bellemare une liasse de terrain d'une largeur de sept pieds, plus ou moins, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le No. 37 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de Sept Cent quatrevingt piastres payable comptant, et aux autres conditions mentionnées dans un acte de vente préparé par J. L. Guillet, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, et que M. Joseph Gélinas, Maire, soit autorisé à signer le dit acte de vente pour et au nom de cette corporation.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire

J. L. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinquième jour de Juillet, mil neuf cent trente-sept, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Omer Lavasseur, Albert Girard et Arsène Bellemare.

Proposé par Omer Lavasseur, secondé par Albert Girard que les Comptes suivants soient payés

Corporation Municipale du	
Comté de St-Maurice	\$ 278.27
Antonio Bellemare	2.00
Le Trésorier Provincial	67.04
Trudel & Guillet	19.90
Omer Lavasseur	4.80
Zwille Beau drey	8.96

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que cette corporation achète de M. Oliva Dugré, une livrée de terrain de sept fudes de largeur, sur toute la longueur de sa terre portant le no. P37 pour le prix de Cent quatre-vingt trois, ce payable comptant, et que le notaire J. E. Guillet soit autorisé à préparer le contrat de vente à cette fin, et que le M. Joseph Gélinas, maire, soit autorisé à signer ce contrat pour et au nom de cette corporation.

Adopté

Proposé par Omer Lavasseur, secondé par Arsène Bellemare que cette corporation permette à The Bell Telephone Co. of Canada de remplacer un de ses poteaux situés sur la route Trois-Rivières et Pointe du Lac, en face du poteau No. 4036, en la paroisse des Trois-

Rivières, et que M. Albert Girard représente cette corporation pour surveiller les travaux.

Adopté

Proposé par Omer Ferrasseur, secondé par Albert Girard que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à remettre à M. Henri Guilbot, l'entrepreneur de l'entretien, durant l'hiver, du chemin de la Banlieue, le chèque qui sera payé par le Gouvernement à ce pour octroi obtenu à cette fin, et dis que ce chèque sera arrivé, et que le chèque qui sera payé aux mêmes fins, pour l'entretien, durant l'hiver, du chemin du rang Ste-Marguerite, soit également remis à M. Auguste Bellas. L'entrepreneur, du dit chemin, dès que le chèque sera arrivé.

Adopté

Proposé par Araine Bellemare, secondé par Omer Ferrasseur que M. Ernest Boisvert soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front et la route du 2^{ème} rang, en remplacement de Léo Marchand.

Adopté

Proposé par Araine Bellemare, secondé par Albert Girard que le salaire du Secrétaire-Trésorier soit de Cinq cent quatre-vingt-huit francs par année, à compter du premier juillet, mil-neuf cent trente-sept, et que son salaire soit payable à tous les mois.

Adopté

Proposé par Omer Ferrasseur, secondé par Albert Girard que la présente assemblée soit ajournée au sept septembre prochain (1937).

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinas
Maire

J. E. Guillet, Secrétaire Trésorier

Je Ernest Boisvert, ayant été nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front et la route du 2^e rang, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Ernest Boisvert

Assermenté devant moi en la

cité des Trois-Rivières, ce 14 juillet 1937.

J. E. Guillet, M. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le septième jour de Septembre, mil neuf cent trente-sept, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire et M. M. les conseillers Omer Ferrasseur, Albert Girard et Arsène Bellmare et Renée Garceau.

Proposé par Arsène Bellmare, secondé par Omer Ferrasseur que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier de la Province	\$ 12.00
Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la paroisse d'Yamachiche	3.00
Trudel & Guillet.	14.10
Lajoie & Lajoie	2.00
Gideon Ferray	13.00

Adopté
Proposé par Albert Girard, secondé par Omer Ferrasseur que le lot no. P 206 inscrit au rôle d'évaluation au nom de

Joseph Lambert soit porté au nom de Raoul Dupont, le propriétaire actuel.

Adopté

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un Protêt e. Sommation par Léon Roberge contre la Corporation de cette paroisse, réquerant & cette dernière d'avoir à faire observer le règlement adopté par le conseil le 1er Mai 1953 ordonnant que les bâtisses, dans les limites de la Paroisse, devront être construites, à compter de l'adoption du dit règlement, à une distance de pas moins de cinquante pieds de la ligne du chemin, et se plaignant que Joseph St-Pierre est actuellement à ériger une construction dans les limites de la Paroisse, qui est à une distance moindre que cinquante pieds de la dite ligne du chemin, et en conséquence somme le conseil d'avoir à empêcher la construction de la bâtisse du dit Joseph St-Pierre, à peine de tous dommages, dépens et intérêts soufferts et à souffrir par tout intéressé désirant l'observance du dit règlement, et à ce propos il est proposé par Amos Ferasseur, secondé par Albert Girard que M. Philippe Denoncourt soit nommé surintendant spécial pour s'enquérir si la plainte formulée par le dit Léon Roberge dans l'acte de Protêt e. Sommation susdit est fondée ou non, et à cette fin de faire la visite de la bâtisse actuellement en construction du dit Joseph St-Pierre, et de déterminer, s'il y a lieu, le délai qu'il jugera opportun, pour contraindre le dit Joseph St-Pierre d'avoir à se conformer aux prescriptions du règlement précité, et de faire rapport sur le tout au conseil et d'en et de notifier le dit Joseph St-Pierre de la conclusion d'avoir à observer les prescriptions du dit règlement, s'il y a

Préparé par
J. C. Sawyer,
Notaire, le
7. Septem-
bre courant,
à la requi-
sition de

J. G.

J. E. G.

Lieu.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté :

Joseph Gelinas
MaireJ. E. Guillet
Secrétaire - Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatre octobre, mil neuf cent trente-sept, aux lieux et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gelinas, Maire, et MM. Les conseillers Hector Trichette, Alphonse Pellerin, Omer Favoiseau, Arsine Bellemare et Némésis Garceau et Albert Girard.

Proposé par Némésis Garceau, secondé par Omer Favoiseau qu'une demande soit faite au Département de l'Agriculture, section du drainage, à l'effet de lui permettre d'utiliser la pelle mécanique du Gouvernement actuellement en service dans la paroisse, pour redresser le cours d'Eau Garceau.

Adopté

Proposé par Arsine Bellemare, secondé par Alphonse Pellerin que les comptes suivants soient payés:

Philippe Moncourt,	\$ 15.00
Lajoie & Lajoie	2.00
J. E. Guillet	5.00

Adopté

Proposé par Hector Trichette, secondé par Némésis Garceau que cette corporation permette

à The Bell Telephone Co. of Canada de placer un poteau dans le chemin de la Banlieue, en face de la Station de Radio, conformément à la demande contenue dans la lettre de la Compagnie adressée aux membres du Conseil, en date du 22 septembre 1937, et à l'endroit indiqué sur la plan, à icelle, et que M. Arsène Bellinac soit nommé pour représenter le Conseil en vue d'inspecter les travaux requis à cette fin.

Adopté.
Proposé par Albert Girard, secondé par Omer Lavasseur:

Que le lot no. P 358 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Noël Lavasseur soit porté au nom de Adilard Proulx, le propriétaire actuel, et

Que le lot no. 334 inscrit au dit rôle au nom de Désiré Alain soit porté au nom de Charles D. Girardin, le propriétaire actuel.

Adopté.
Proposé par Albert Girard, secondé par Némias Garneau que le taux de la taxe foncière pour la prochaine année fiscale soit fixée à cinq centimes dans la Cent piastres.

Adopté.
Proposé par Omer Lavasseur, secondé par Hector Tréchette qu'une demande soit faite au Gouvernement, aux fins d'obtenir un octroi pour graveler une partie de la route du Comté, à partir du chemin de fer du Canadien Pacifique jusqu'au chemin des Forges.

Adopté.
Le conseiller Omer Lavasseur donne avis de motion qu'il demandera à la prochaine assemblée que l'adoption d'une résolution à l'effet de décharger M. Edmond Drouin des travaux dans le cours d'eau Lacerte.

Le conseil procède ensuite à vérifier la régularité des listes électorales; et après avoir constaté que ces listes ont été dressées dans la forme

annexé

J. G.
J. E. G.

prescrite, que le secrétaire-trésorier en a attesté l'exactitude sous son serment le 15 septembre 1937, qu'il en a déposé un double à son bureau le 15 septembre 1937 et qu'il a donné avis public de ce dépôt le 15 septembre 1937. Le conseil passe à la prise en considération des demandes en inscription et des demandes en radiation qui ont été déposées au bureau du secrétaire-trésorier.

Proposé par Nemise Garceau, secondé par Arsène Bellemare que M. Frank Robert soit nommé surintendant pour expédir le procès-verbal du cours d'eau Betty, à partir du fleuve St. Laurent jusqu'à la route nationale.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée spéciale des membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois-Finières, tenue le vingt octobre, mil neuf cent trente-sept, au lieu ordinaire des sessions, à huit heures du soir, à la demande de M. Joseph Gélinas, Maire, conformément à l'avis spécial de convocation de la dite assemblée, qui a été donné par le Secrétaire-Trésorier, en date du seize octobre mil neuf cent trente-sept, et qui a été signifié le même jour, à tous les Conseillers,

produit
aux pré-
sents
J. G.
J. F. G.

tel qu'appart à l'original de l'avis spécial de convocation et du procès-verbal de signification apposé au bas d'icelui, et à laquelle sont présents tous les membres du conseil, savoir : M. Joseph Gélinas, Maire, et M.M. les conseillers Hector Fréchette, Alphonse Bellémin, Amur Terrasseur, Albert Girard, Arsène Bellemare et Ramise Larceau, la dite assemblée étant convoquée aux fins de délibérer au sujet des procédures en bornage dans l'affaire de Joseph St-Pierre, propriétaire du lot P. 15, en rapport avec la construction de sa bâtisse devant aux prescriptions du règlement adopté par le conseil en date du 1^{er} Mai 1933.

Relativement au but pour lequel la dite assemblée a été convoquée, il est proposé par Amur Terrasseur, secondé par Arsène Bellemare que le règlement qui a été adopté par le conseil le premier Mai, mille neuf cent trente-trois, concernant la distance à laquelle doivent être construites les bâtisses de la ligne du chemin, les bâtisses dans les limites de la Banlieue, soit soumis par voie de referendum pour son maintien ou son retrait, conformément aux prescriptions de la loi en pareil cas. Le présent procès-verbal est lu et adopté. Adopté.

Joseph Gélinas
Maire
J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière ~~de~~ des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue le deux novembre mil neuf cent trente sept, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Félinas, Maire, et M^{rs}. les conseillers Hector Frichette, Alphonse Pelletier, Omer Ferrasseur, Arsène Bellemare et Nemise Garceau et Albert Girard.

Proposé par Alphonse Pelletier, secondé par Omer Ferrasseur que les comptes suivants soient payés:

Corona Taxi Service	\$ 2.00
Lemire et Bertrand, Régistrateur	4.20
Le Trésorier Provincial	5.48
J. E. Guillet	3.90

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que les routes d'hiver soient vendues comme suit:

Route du 2^{ème} rang ou Route du Rochon vendue à Félix Raymond pour \$ 19.00

Route du 3^{ème} rang ou Route à Demoon vendue à Joseph Janvier pour \$ 40.00

Cordon du 3^{ème} rang ou de la route à Demoon vendu à Adilard Doucet, fils, pour \$ 70.00

Route du 4^{ème} rang ou Route à Bureau vendue à Xavier Girard pour \$ 60.00

Route du Comté vendue à Gerald Doucet pour \$ 55.00

Route du Calvaire vendue à Raoul Lamy pour \$ 40.00.

Route du petit village vendue à Charles Bolduc pour \$ 25.00

Adopté

Proposé par Hector Frichette, secondé par Albert Girard:

Que le lot no. P15 inscrit au rôle d'évaluation au nom de William Lefebvre soit porté au nom de Joseph St-Pierre, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P. 269 inscrit au dit rôle

au nom de Omar Laroche soit porté au nom de Philippe Stevens, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P155 inscrit au dit rôle au nom de Hermidas Lamy soit porté au nom de Louis Cayer, le propriétaire actuel, et

Que le lot no. 338 inscrit au dit rôle au nom de Edmond Farcrau soit porté au nom de Philippe Danoncourt, le propriétaire actuel.

Adopté

Il est proposé par M. Albert Girard, secondé par M. Alphonse Pellrin et approuvé à l'unanimité que ce conseil accorde l'application faite en date du 18 octobre 1937 par The Bell Telephone Company of Canada pour l'irrection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre.

M. Arsène Bellemare a été nommé par le Conseil pour surveiller les travaux.

Adopté

Proposé par Alphonse Pellrin, secondé par Omar Larocheur que l'inspecteur du M. Aldige Doucet soit autorisé à dépenser une somme de Cinquante dollars pour améliorer une partie du cordon du 3^{ème} rang, et que M. Elphège Dugué soit également autorisé à dépenser une somme de Cinquante dollars pour améliorer la route du petit village.

Adopté

Le Secrétaire-Trésorier donne communication du rapport de M. Frank Robert, surintendant spécial nommé par le conseil pour arrêter le procès-verbal du cours d'eau Petté, à partir du fleuve St. Laurent jusqu'à la route nationale, rapport daté du 23, octobre 1937, et il est proposé par Fernand Farcrau, secondé par Omar Larocheur que ce rapport soit accepté.

Adopté

Proposé par Attendu qu'avis de motion a été donné à la dernière assemblée par Omar

Levasseur à cet effet, il est proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que M. Edmond Drouin soit déchargé des travaux dans le cours d'eau Sacerte.

Adopté.

Proposé par Nemise Garsen, secondé par Albert Girard que la résolution qui a été adoptée à l'assemblée spéciale du conseil, tenue le vingt octobre dernier (1937) soit annulée.

Adopté.

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Adphonse Pelletier que M. R. H. Houde, arpenteur, soit nommé pour procéder au bornage entre la propriété de M. Joseph St-Pierre portant le no. P15 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières et la ligne du chemin public ou route nationale.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire - Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le six décembre mil neuf cent trente-sept, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Arsène Bellemare, Albert Girard et Hector Tréchette.

* propriété
de la
J. G.
J. S. G.

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que les comptes suivants soient payés:

✓ Corporation Municipale du comté de St-Maurice	\$ 7.00
✓ Gédéon Lemay	13.00
✓ Imprimerie Formules Provinciales, Eng.	5.06
✓ Adolphe Doucet	50.00
Georges Arvesseur	21.00
Arthur Veillette	5.30
Elphège Dugri	56.40
Champagny & Fils	2.16
J. E. Guillet	2.85
Le Trésorier Provincial	215.18

Adopté

Proposé par Hector Frichette, secondé par Albert Girard que l'intérêt sur les taxes pour l'année 1938, soit chargé à compter du 1^{er} Janvier 1938.

Adopté

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Albert Girard:

Que le lot P. 237 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Philippe Bratte soit porté au nom de Antonio Mailhot, le propriétaire actuel, et

Que le lot no. 242 inscrit au dit rôle au nom de Edouard Raymond soit porté au nom de Félix Raymond, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Hector Frichette, secondé par Arsène Bellemare, que l'état des arriérés de taxes municipales et scolaires dus depuis l'année 1933 inclusivement par sur les immeubles appartenant aux personnes mentionnées dans le dit état soit approuvé, et que les dits immeubles mentionnés en icelui soient vendus par le conseil de comté, à moins que les propriétaires d'iceux ne payent les arriérés de taxes municipales et scolaires dus pour

et qui sont
des com-
muni-
au conseil
J.G.

J.E.G.

les années 1933 et 1934 inclusivement dans les quinze jours de l'avis enregistré qu'ils recevront à cet effet.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Trichette que la corporation de cette paroisse vende à M. Philippe Denoncourt, cultivateur, de La Pointe du Lac, la partie sud-est du lot no. 340 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, suivant projet d'acte de vente préparé par J. E. Guillet, notaire, et qui vient d'être lu au conseil, et que M. Joseph Gélinas, Maire, soit autorisé à signer le dit acte de vente pour et au nom de cette Corporation.

Adopté

Proposé par Hector Trichette, secondé par Arsène Bellemare que M. Henri Guibert, soit nommé entrepreneur du chemin de la Bendue, ² durant l'hiver, et que M. Albert Girard, conseiller, soit autorisé à faire entretenir le chemin A du rang Ste-Marguerite, durant l'hiver, le tout en conformité de l'octroi qui a été accordé par le Ministre de la Voirie sur la recommandation du Premier Ministre.

Adopté

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Albert Girard que le Secrétaire-Trésorier soit chargé d'écrire à M. Emile Nadeau, directeur intérimaire du ministère de la santé, pour lui demander de renvoyer le compte de pour l'hospitalisation de l'aliéné Henri Giroux, interné à l'asile St-Jean de Dieu, et que le et qu'il soit autorisé à payer ce dit compte.

Adopté

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du procès-verbal de bornage préparé par M. R. A. Houde, arpenteur-géomètre, de Trois-Rivières, fixant les bornes entre la propriété de M. Joseph St-Pierre, propriétaire et faisant partie du lot

* jusqu'à
Bas Jolice

J. G.

J. E. G.

No. 15 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, et la propriété du Chemin Public ou Route Nationale, qui lui est contigue, et à cette fin il est proposé par Arsène Bellmare, secondé par Albert Girard, que M. Joseph Gélinas, Maire, soit autorisé à signer le dit procès-verbal de bornage pour et au nom de cette corporation.

Adopté

Proposé par Arsène Bellmare, secondé par Albert Girard, que M. Frank Robert, de la paroisse des Trois-Rivières, soit autorisé à mesurer la distance qui qu'il y a entre la propriété de M. Joseph St. Pierre, faisant partie du lot No. 15 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, et la propriété du Chemin Public ou Route Nationale, qui lui est contigue, et d'en faire rapport au Conseil.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Frichette, que M. Frank Robert, de la paroisse des Trois-Rivières, soit autorisé à faire les recherches nécessaires pour s'assurer si le cours d'eau Betty doit sortir sur le lot No. P. 15 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, au lieu du lot No. P. 17 du susdit cadastre sur lequel le dit cours d'eau sort actuellement, et de faire rapport au Conseil.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Frichette que M. Georges Emile Drouin soit engagé pour chauffer le poêle et faire le ménage de la salle du Conseil.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire

J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier.

* ligne
J.G.
J.E.G.

Je, Georges Emile Drouin, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route du Calvaire, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Georges Emile Drouin

Assermenté devant moi à Trois-Rivières

ce 31 décembre 1937.

J. E. Guillet, N. P.

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le dix Janvier mil neuf cent trente-huit, au lieu ordinaire des sessions, à sept heures du soir, à la demande de M. Joseph Gélinas, Maire, conformément à l'avis spécial de convocation de la dite assemblée, qui a été donné par le Maire, en date du cinq Janvier courant, et qui a été signifié le six Janvier courant à tous les conseillers, tel qu'appert à l'original de l'avis spécial de convocation et du procès-verbal de signification apposé au bas d'icelui produit aux présentes, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers Alphonse Pellerin, Armand Lavasseur, Albert Girard, Arsène Bellemare et Hermine Garceau, la dite assemblée étant convoquée à propos de l'entretien, durant l'hiver, de la route du premier rang.

Il est proposé par Hermine Garceau, secondé par Albert Girard que cette corporation la Corporation de la paroisse des Trois-Rivières permet à la Corporation de la cité des Trois-Rivières d'entretenir, durant l'hiver, la route du premier rang située dans cette paroisse.

le coût
de
J.G.
J.E.G.

à partir des limites de la cité des Trois Rivières jusqu'aux bâtisses de la Spawinigan Water & Power Company, l'entretien de la dite route demeurant aux frais à la charge de la Corporation de la paroisse des Trois Rivières, à raison de quatre piastres de l'heure, et c. cette dernière devant par ailleurs se tenir responsable des dommages qui pourraient être réclamés à la Corporation de la cité des Trois Rivières par suite de l'entretien de la dite route.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinier
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier.

Je, Ernest Bolduc, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route à Bureau, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Ernest Bolduc

Assermenté devant moi à

Trois Rivières, ce 22 décembre 1938

J. E. Guillet, M. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Frères, tenue le sept Frivier mil neuf cent trente-huit, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. M. Les Commissaires Hector Trichette, Alphonse Pellerin, Omer Savasseur, Albert Girard et Arsène Bellemare.

En l'absence du Maire, il est proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que M. Omer Savasseur soit élu Président de cette assemblée.

Adopté.

Proposé par Hector Trichette, secondé par Alphonse Pellerin que les comptes suivants soient payés:

Cyrille Labellé & Cie	\$ 0.70	u
Victor Girard	4.70	u
Le Trésorier Provincial	8.75	u
Arthur Drouin	2.00	u
Rodolphe H. Houde	59.00	u
Gédéon Lemay	10.00	u
Georges Savasseur	2.00	u
J. L. Guillet	4.40	u

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare: que:

Que le lot no. P 340 inscrit sur le rôle d'évaluation au nom de cette corporation soit porté au nom de Philippe Demoncourt, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P 148 inscrit au dit rôle au nom de Alcide Piquette soit porté au nom de Adélard Proulx, le propriétaire actuel;

Que la partie du lot no. P 36 provenant de Honorat Lamy et inscrite au dit rôle au nom de Alfred Bourassa soit portée au nom de Marcel Bourassa, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P.34 inscrit au dit rôle au nom de Lorenzo Lozeau soit porté au nom de Charles Hector Caron, le propriétaire actuel;

Que le lot no. 266 inscrit au dit rôle au nom de Lorenzo Lozeau soit porté au nom de Adolphe Montour, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P.340 inscrit au dit rôle au nom de David Charpentier soit porté au nom de Cirila Rouleau, le propriétaire actuel;

Que le lot no. 310 inscrit au dit rôle au nom de Arthur Doucet, soit porté au nom de Charles D. Desjardins, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Hector Trichette, secondé par Alphonse Pellissier que M. Oscar Federe, Secrétaire-Trésorier de la Corporation municipale du Comté de St-Maurice, soit autorisé à adjudger à La Corporation de la paroisse des Trois-Rivières, les immeubles situés dans cette municipalité, devant être vendus au mois de Mars prochain, pour arriérés de taxes municipales et scolaires et sur lesquels il n'y aura pas d'enchérisseurs.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que M. M. Néphirin Pratte, Xavier Dupresne et Alphonse Dupresne soient nommés inspecteurs des mauvaises herbes pour l'année 1938.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que le rapport de M. F. X. Robert, signé en date du 13 Janvier 1938, relativement à sa nomination aux fins, à la distance qu'il y a entre la propriété de M. Joseph D. Pierre, et la ligne du chemin Public au Route nationale, ainsi quant à la question de savoir si le cours d'eau

Bettez doit sortir sur le lot No. 15 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Frères au lieu du lot No. P 17 du susdit cadastre, et qui vient d'être lu au Conseil, soit accepté.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pellerin que cette corporation remercie l'honorable Premier Ministre de la Province, de l'octroi qu'il a généreusement accordé pour l'entretien, durant l'hiver, ¹² des des rangs de la Paroisse et Ste Marguerite.

Adopté.

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Hector Frichette qu'une demande soit faite au Gouvernement Provincial, pour obtenir un octroi aux fins de pour la continuation du gravillage de la route à Denoon dans le troisième rang.

Adopté.

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Albert Girard que cette corporation appuie la requête des intéressés résidant domiciliés dans le troisième rang de St Michel des Torges, en vue auprès de The Shawinigan Water & Power Co. en vue d'obtenir l'installation électrique.

Adopté.

Proposé par Hector Frichette, secondé par Arsène Bellemare que le Secrétaire-Trésorier soit chargé d'écrire à The Shawinigan Water & Power Co. pour leur demander de rétablir le taux qui était payé pour le coût de l'électricité dans le passé, dans les limites de cette paroisse, et ~~sur la base de tous~~ ~~expressions~~ et au cas de refus par ~~se~~ la dite compagnie de faire droit à la demande de cette corporation, cette dernière s'a

x
i du che-
min
O. S.
J. L. G.

dressera à la Commission de l'électricité
à cette fin.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Omer Lavasseur Président

J. F. Guillet Pro tempore
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil
municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le
sept Mars mil-neuf cent trente-huit, aux lieux et
heure ordinaires des sessions, suivant les formalités
prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:
M. Joseph Gelinac, Maire, et MM. les conseillers
Hector Fréchette, Omer Lavasseur, Albert Girard
et Arsène Bellemare.

Proposé par Albert Girard, secondé par
Omer Lavasseur que les comptes suivants
soient faits:

Corporation Municipale du Comté de St. Maurice	\$ 8.65	✓
Napoléon Alarie	10.00	✓
Champagne & Fils	8.10	✓
Philippe Bolduc	60.00	✓

Adopté

Proposé par Hector Fréchette, secondé par
Arsène Bellemare:

Que le lot No. P. 238 inscrit
au rôle d'évaluation au nom de Emile Richer
soit porté au nom de Arthur St. Louis, le
propriétaire actuel;

Que le lot no. 347 inscrit au dit rôle au nom de Donat Dupont soit porté au nom de La Corporation de la paroisse des Trois-Piè- res, à qui il a été adjué par le conseil de comté, le 3 Mars courant, pour arriérés de taxes municipales et scolaires se montant à la \$40.23, et

Que le lot no. 339 inscrit au dit rôle au nom de Antonio Turner soit porté au nom de Georges Dion, à qui il a été adjué par le conseil de comté, le 3 Mars courant, pour arriérés de taxes municipales et scolaires se montant à \$9.16

Adopté

Proposé par Omer Ferrasseur, secondé par Arsène Bellemare que le règlement qui a été adopté par le conseil le premier Mai mil neuf cent trente trois soit maintenu, en conformité à la demande contenue dans le Protet adressé au conseil par M. Léon Fabege, enjoignant à M. Jos. St-Pierre d'avoir à se conformer aux prescriptions du dit règlement, et à cette fin il est accordé un délai à compter de ce jour jusqu'au premier Mai prochain pour s'y conformer, délai après lequel si ce dernier ne s'est pas conformé aux prescriptions du dit règlement, le conseil se prendra les procédures nécessaires pour son délai après lequel si ce se dernier ne s'est pas conformé aux prescriptions du dit règlement, le conseil verra à faire faire les travaux nécessaires pour contraindre le dit Jos. St-Pierre à observer les prescriptions du dit règlement aux frais et dépens de ce dernier.

Adopté

* à ce
dernier

J.G.

J.E.F.

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Tréchette que le Maire soit autorisé à fournir les informations légales requises pour relativement au paiement du compte de M. F. X. Robert.

adopté

Proposé par Omer Trépassant, secondé par Arsène Bellemare que M. Jules Montour soit nommé comme officier spécialement de charge de donner les mesures précises à tout ~~ava~~ auxquelles toute personne devra construire, à compter de ce jour, dans les limites de la Banlieue, en conformité au règlement adopté le 1er Mai 1933, et que toute personne soit requise à cette fin de prendre de cet officier un permis de construction et de lui payer un honoraire de un dollar, la distance de toute construction devant être ~~pas~~ toute bâtisse de nature quelconque devant être construite à une distance de soixante-neuf pieds et deux pouces du centre du chemin, à mesure anglaise.

Adopté

M. H. Le Conseiller Hector Tréchette donne avis de motion qu'il présentera demandes présentées à la prochaine assemblée, un règlement fixant la distance du centre du chemin à laquelle les bâtisses de nature quelconque devront être construites, à l'avenir, dans le rang Ste-Marguerite.

Le présent procès verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinas
Maire

J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier.

* L'addi-
tion
d'un
J. E.
J. E. J.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatre Avril mil neuf cent trente-huit, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Omer Lavasseur, Arsène Bellemare et Némèse Garceau.

Proposé par Omer Lavasseur, secondé par Arsène Bellemare que les comptes suivants soient payés, avec acceptation du compte dû à la Cité des Trois-Rivières, au montant de \$152.00 pour entretien de la route du 1er rang, et devant être présentée à The Chaurigan Water & Power Co. pour paiement par cette dernière, tel que énuméré:

Georges Lavasseur	\$ 3.50	✓
Ferné de Cobet, Ferron & Cie	50.00	✓
F. X. Robert	155.00	✓

Adopté

Proposé par Omer Lavasseur, secondé par Némèse Garceau que le rapport et première répartition du cours d'eau Ste-Marguerite préparé par M. Willie Beaudry, syndic du dit cours d'eau, en date du 21 Mars 1938, soit homologué, sauf que MM. si MM. Louis Marchand, Joseph Dulcharme et Hector Trahan ne sont pas obligés de payer la part qui leur est chargée dans cette répartition, les intéressés devront alors rembourser au conseil la part due par chacun de d'eux sur la prochaine répartition avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, à compter de la date du paiement, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer la somme de six cent quarante-trois francs et soixante-deux centimes (\$643.62) à M. Willie Beaudry, le syndic; et que la part due par ~~et~~ les intéressés soit chargée à chacun d'eux, à compter de trente jours de l'avis qui sera donné à chaque intéressé à cet effet. Lequel devra en acquitter le paiement dans

un délai de trente jours de l'avis qui lui sera donné à cette fin, délai après lequel il lui sera chargé un intérêt de au taux de cinq pour cent l'an.

Adopté

Proposé par Nemise Gorceau, secondé par Arsène Bellemare:

1^o Que la résolution du sept mars 1938 nommant M. Jules Montour comme officier spécial et obligeant toute personne qui veut construire à obtenir de lui un permis soit annulée;

2^o Que la résolution du même jour enjoignant à M. Joseph St-Pierre de se conformer au règlement de construction soit amendé en remplaçant les mots suivants: "faire faire les travaux nécessaires pour contraindre le dit Jos. St-Pierre à observer les prescriptions du dit règlement aux frais et dépens de ce dernier" par les suivants: "prendre les procédures judiciaires nécessaires pour faire observer le dit règlement."

Adopté

Le Secrétaire-Trésorier donne communication du rapport des vérificateurs René de Guel, Heron & Cie, pour l'année 1937, et il est proposé par Omer Larocqueur, secondé par Arsène Bellemare que ce rapport soit accepté.

Adopté

Proposé par Nemise Gorceau, secondé par Arsène Bellemare:

Que le lot No P 11 inscrit au rôle d'évaluation au nom de P. F. Pinsonnault soit porté au nom de Dame P. F. Pinsonnault, la propriétaire actuelle;

Que le lot No. P 356 inscrit au dit rôle au nom de Ferdinand Dupont soit porté au nom de Léo Bisson, le propriétaire actuel;

Que le lot No. P 363 inscrit au dit rôle au nom de Roméo Lafabvre

soit porté au nom de Emilien Lemassier, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P 299 inscrit au dit rôle au nom de Wilfrid Lampron soit porté au nom de Roméo Lafabour, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Omer Lussieur, secondé par Némise Farceau qu'une demande soit faite au Premier Ministre de la Province, et aux fins d'obtenir un octroi de Deux cent cinquante piastres pour finir la route du Rochon.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinier
Président
J. L. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deux Mai mil neuf cent trente-huit, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Hector Fréchette, Alphonse Pellerin, Amos Lévassour, Albert Girard, Arsène Bellemare et Némise Garceau.

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Amos Lévassour que les comptes suivants soient payés:

Georges Emile Drouin,	\$ 5.00	v
J. E. Guillet,	5.00	v

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que l'entretien des routes, durant l'hiver, soit payé aux personnes suivantes:

Félix Raymond,	\$ 19.00	v
Joseph Jannoir,	40.00	v
Adélaïde Doucet, fils,	70.00	v
Xavier Girard,	60.00	v
Gérald Doucet,	55.00	v
Raoul Lamy,	40.00	v
Charles Bolduc,	25.00	v

Adopté

Proposé par Amos Lévassour, secondé par Albert Girard que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à remettre à M. Henri Guilbert, pour le rang de la Banlieue, et à MM. Jean-Jacques Fréchette et Théophile Pratte, pour le rang St-Marguerite, les chèques du Gouvernement Provincial, en paiement des dettes accordés pour l'entretien durant l'hiver de ces deux rangs, dès que ces chèques seront reçus.

Adopté

Il est proposé par M. Némise Garceau secondé par M. Alphonse Pellerin et approuvé à l'unanimité que ce conseil

accorde l'application faite en date du 28 Avril 1938 par The Bell Telephone Company of Canada de remplacer un poteau sur la rue Notre Dame dans les limites de cette paroisse, et ce à l'endroit indiqué sur le plan soumis avec la susdite lettre.

M. Arsène Bellemare a été nommé par le Conseil pour surveiller les travaux.

Adopté
Proposé par Arme Larasaur, secondé par Alphonse Bellierin que M. Théo Lamy soit nommé estimateur.

Adopté
Proposé par Némose Garceau, secondé par Hector Fréchette que les assemblées soient tenues, durant la saison d'été, à huit heures du soir, à l'heure avancée.

Adopté
Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que cette corporation consente à vendre à M. Maurice Désilets, de Trois-Rivières le lot No. 278 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, appartenant à cette Corporation pour la somme de Quarante-deux piastres et cinquante centins, payable comptant, et à la charge pour ce dernier de payer les taxes de nature quelconque qui affecteront à l'avenir cet immeuble, et que M. Joseph Gélinas Maire, soit autorisé à signer le contrat de vente à cet effet prouvé au nom de cette Corporation, et que le notaire J. E. Guillet soit autorisé à préparer le contrat de vente à cette fin.

Adopté
M. Hector Fréchette donne avis de motion qu'il demandera, à la prochaine assemblée, l'adoption par le conseil d'un règlement ordonnant que les constructions de nature quelconque, qui seront construites, à l'avenir,

x
sept
J. G.
J. E. G.

dans le rang Ste-Marguerite, devront ~~so~~ être
érigées à une distance de quarante-cinq
piéds, mesure anglaise, du centre de la route.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gilinas
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée des électeurs de la Municipalité
de la paroisse des Trois-Rivières, tenue mercredi, le
onze Mai, mil neuf cent trente-huit, à dix heures
de l'avant-midi, heure avancée, à la salle pu-
blique de l'école Ste-Marguerite, sous la présidence
de J. E. Guillet, Secrétaire-Trésorier et Président
d'élection ex officio, après avis publics donnés
de la manière et dans les délais prescrits par la
loi, pour recevoir et mettre en nomination les
noms des personnes qui doivent être élus à la
charge de conseillers de la dite Municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Arsène
Bellemare, cultivateur, de la paroisse des Trois-
Rivières, présenté par MM. Joseph Gilinas
et Amur Lévassieur, tous deux cultivateurs de
la paroisse des Trois-Rivières, mettant en no-
mination le dit Arsène Bellemare comme
conseiller de la municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de
M. Albert Jubin, cultivateur, de la pa-
roisse des Trois-Rivières, présenté par

M^{rs}. Léopoldine Guilbert et Joseph Du-
Charme, tous deux cultivateurs de la paroisse
des Trois-Rivières, mettant en nomination
le dit Albert Julien comme conseiller de
la municipalité de la paroisse des Trois-
Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M.
Freddy Milot, cultivateur, de la paroisse
des Trois-Rivières, présenté par M^{rs}.
Louis Julien et Albert Girard, tous deux
cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières,
mettant en nomination le dit Freddy
Milot comme conseiller de la municipi-
palité de la paroisse des Trois-Rivières
est admis.

A midi, aucune autre nomination
n'ayant été faite, je proclame Messieurs
Arsène Bellemare, Albert Julien et
Freddy Milot, tous trois cultivateurs de
la paroisse des Trois-Rivières, conseillers
de la municipalité de la paroisse des
Trois-Rivières.

J. L. Guillet
Président d'élection.

Je, Arsène Bellemare, ayant été élu
conseiller, jure que je remplirai les devoirs de
cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur
de mon jugement et de ma connaissance. Ainsi
que Dieu me soit en aide.

Arsène Bellemare

Assermenté devant moi en
la cité des Trois-Rivières,
ce 13 Mai 1938.

J. L. Guillet, N.P.

Je, Albert Julien, ayant été élu conseiller,
jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec
fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et
de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Albert Julien

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 14 Mai 1938.
J. L. Guillet, N.P.

Je, Freddy Milot, ayant été élu conseiller,
jure que je remplirai les devoirs de cette charge
avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon
jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu
me soit en aide.

Freddy Milot

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 14 Mai 1938.
J. L. Guillet, N.P.

Je, Adam Bourassa, ayant été élu
inspecteur agraire, jure que je remplirai les devoirs de
cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur de
mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu
me soit en aide.

Adam Bourassa

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 16 Mai 1938.
J. L. Guillet, N.P.

Je, Thais G. Lamy, ayant été nommé estimateur, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au mieux avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Thais G. Lamy

Accompagné devant moi à

Trois-Rivières, ce 28 Mai 1938.

J. E. Guillet, M.P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le six Juin mil neuf cent trente-huit, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les Conseillers Hector Fréchette, Albert Julien, Albert Girard, Arsène Bellemare et Renise Garceau.

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Albert Julien que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier Provincial	\$ 247.84	✓
Le Trésorier Provincial	197.25	"
La Revue Municipale	10.00	"
Alexandre Paillé	14.40	"
Gideon Lymay	16.00	"
J. E. Guillet	4.60	"

Adopté

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Renise Garceau que MM. René de Côté, Ferron & Co soient nommés vérificateurs des comptes de cette corporation pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 1938.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Albert Julien que:-

Que le lot no. P 238 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Frédéric Allard soit porté au nom de Thomas Bélar, le propriétaire actuel;

Que le lot no. 278 inscrit au dit rôle au nom de cette Corporation soit porté au nom de Maurice Desilets, le propriétaire actuel;

Que le lot no. 245 inscrit au dit rôle au nom de Albert Jalbert soit porté au nom de Joel Labrèche, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P 194 inscrit au dit rôle au nom de Alfred Langlois soit porté au nom de Ernest Jamour, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Hermine Gorceau, secondé par Albert Girard que le secrétaire Trésorier soit chargé d'écrire à M. Alide Bellemare d'avoir à livrer la partie du terrain ~~qui~~ qu'il a vendue à cette Corporation et sur laquelle repose le Calvaire, et cela dans un délai de trente jours.

Adopté.

Proposé par Hector Trichette, secondé par Albert Julien que M. Gédéon Lemay, officier de Trois-Rivières, soit autorisé à fournir des provisions alimentaires à M. Sylva Benoit, de cette paroisse, jusqu'à concurrence de deux piastre et cinquante centins par semaine, et qu'une somme de cinquante centins par semaine lui soit allouée pour du lait.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinan
Prêtre
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier.

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le vingt-trois Juin mil neuf cent trente-huit, aux lieu et heure ordinaires des sessions, tel qu'il a été après avis dûment signifié à M. Hector Trichette, conseiller absent à cette assemblée, tel qu'il apparaît à l'original de l'avis de convocation dûment de la dite assemblée et du procès-verbal de signification apposé au bas d'icelui et produit aux présentes, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gelinus, Maire, et MM. les conseillers Freddy Milot, Albert Julien, Albert Girard, Arsime Bellemare et Remise Garceau.

Proposé par Remise Garceau, secondé par Freddy Milot qu'une demande soit faite auprès du Premier Ministre en vue d'obtenir un octroi aux fins de détruire les sautoirelles qui infestent les première, deuxième et troisième rangs de cette paroisse

Adopté

Proposé par Albert Julien, secondé par Albert Girard que l'acte d'accord du cours d'eau de la Rivière Millette, signé par les intéressés en date du 16 Juin 1938, soit approuvé

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinus
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

x
actuellement

J. G.
J. E. G.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatre juillet mil neuf cent trente-trois, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les Conseillers Hector Tréchette, Freddy Milot, Albert Julien, Albert Girard, Arsène Bellemare et Nemise Garceau.

Proposé par Hector Tréchette, secondé par Freddy Milot que les comptes suivants soient payés.

Albert Jalbert	\$10.80	v
Lucien Comeau	5.00	v
Corona Taxi Service	2.75	v
P. V. Ayotte	1.75	v
La Corporation Mun. du comté de St-Maurice	276.52	v
do do do do	1.16	v
Théodore Chamberland	2.24	v

Adopté

Proposé par Albert Julien, secondé par Albert Girard que M. Josephat Milot soit nommé syndic du cours d'eau Charette.

Adopté

M. Freddy Milot donne avis de motion qu'il demandera que le conseil, passé à sa prochaine assemblée, passe un règlement à l'effet d'obliger tous les propriétaires de cette paroisse à appliquer du poison sur leurs terres pour détruire tous les insectes nuisibles.

Proposé par Nemise Garceau, secondé par Arsène Bellemare que M. Amos Lessasse soit nommé surintendant pour vis faire la visite du cours d'eau Raymond et d'en dresser procès-verbal, s'il y a lieu.

Adopté

Proposé par Nemise Garceau, secondé par Albert Girard qu'une somme de cinquante piastres soit allouée par cette corporation, aux fins de réparer les deux côtes sur

la route du Rochon, à la condition que si l'octroi au montant de Deux cent cinquante piastres qui a été demandé à cette fin au Premier Ministre est accordé, cette dite somme de cinquante piastres devra être remise à la corporation à même cet octroi; et que l'inspecteur M. Ernest Boissvert soit autorisé à faire faire les dites réparations.

Adopté

M. Albert Girard donne avis de motion qu'il demandera, à la première assemblée du Conseil, que les procès-verbaux des cours d'eau Ducharme, Bellemare et Gélinas et Louis Marchand soient annulés.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire
J. L. Guillet
Secrétaire-Trésorier

*
Charrette
J. Br

Je, Josephat Milot, ayant été nommé syndic du cours d'eau Raymond, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Josephat Milot

Assurance devant moi en la cité des
Trois-Rivières le 9 juillet 1938.
J. L. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le premier Août mil neuf cent trente-huit, aux lieu et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Hector Trichette, Freddy Milot, Albert Julien, Albert Girard et Arsène Bellemare.

Proposé par Freddy Milot, secondé par Albert Julien que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier de la Province	\$ 64.64	✓
Le Trésorier de la Province	12.00	✓
Théode Chamberland,	2.24	✓

Adopté

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Albert Girard que l'acte d'accord régissant le cours d'eau appelé Forcée et signé par les intéressés en date du 29 Juillet 1938 soit approuvé.

Adopté

Proposé par Hector Trichette, secondé par Albert Julien:

Que ce Conseil prie le Gouvernement de la Province de Québec de faire procéder à l'amendement du Code Municipal de façon à ce qu'il soit décrété que les poteaux et fils des services téléphoniques sont biens imposables et que leur évaluation est fixée à l'égal de celle des poteaux et fils de distribution électrique.

Que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Premier Ministre de cette Province et député du comté de Trois-Rivières, et à l'Honorable Ministre des affaires municipales.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que M. Amos Swanson,

surintendant du cours d'eau Raymond, soit autorisé à prendre des informations légales en vue de s'assurer si certains intéressés peuvent s'opposer au passage d'un cours d'eau sur leurs terres, et en même temps s'enquérir si les terres à bois ou incultes peuvent être déchargées dans un cours d'eau.

Adopté

Attendu que le Conseiller Freddy Milot a donné avis de motion, à la dernière assemblée, qu'il demanderait à la présente assemblée, l'adoption d'un règlement à l'effet d'obliger tous les propriétaires de cette paroisse à appliquer du poison sur leurs terres pour détruire tous les insectes nuisibles.

En conséquence, il est proposé par Freddy Milot, secondé par Hector Fréchette que le règlement suivant soit adopté, savoir:

Règlement

Que tous les propriétaires de cette paroisse soient obligés d'appliquer sur leurs terres du poison pour détruire tous les insectes nuisibles, et qu'ils soient tenus à cet effet de se conformer aux instructions qu'ils recevront de l'officier qui sera nommé par le conseil en vue de les contraindre à observer les prescriptions du présent règlement, et qu'à défaut par tout propriétaire de se conformer aux instructions de cet officier, il soit condamné à payer une amende de deux piastres pour chaque jour d'infraction au présent règlement, en plus des frais encourus pour le recouvrement de la dite amende.

Adopté

Joseph Gelinas

maire

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinas
 Maire
 J. F. Guillet
 Secrétaire-Trésorier

Je, Auguste Bettez, ayant été nommé inspecteur agraire, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Auguste Bettez

Assermenté devant moi à

Trois Rivières, ce 30 août 1938.

J. F. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le six septembre mil neuf cent trente-huit, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. M. les conseillers Freddy Milot, Albert Julien, Albert Girard et Arsène Bellemare.

En l'absence du Maire, M. Joseph Gélinas, il est proposé par Arsène Bellemare, secondé par Albert Julien que le conseiller Albert Girard soit élu Président de cette assemblée.

Adopté

Proposé par Albert Julien, secondé par Freddy Milot que les Comptes suivants soient payés:

Amer Trussieur	\$ 7.34 "
Amer Trussieur	2.00 "
Gédéon Fennay	20.00 "
Thiède Chambeland	2.24 "
Arthur Veillet	14.30 "
Ernest Labonté	2.50 "
Charles Bolduc	2.00 "
Josaphat Milot	26.63 "
Lucien Comeau	47.50 "
Oliva Dupré	37.50 "
T. H. Lamy	37.50 "

Adopté

On procède ensuite à l'examen du rôle d'évaluation.

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Albert Julien que le rôle d'évaluation soit homologué avec les amendements suivants, savoir:

Que l'éva le lot No. P. 327 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Thomas Godin soit réduit de \$160.00 à \$75.00;

Que le lot No. P. 327 inscrit au dit rôle au nom de Sirene Dupont soit réduit de \$100.00

à \$75.00;

Que le lot no. P.14-15 inscrit au dit rôle au nom de Dame M^{re} P. Piquin soit réduit de \$2500.00 à \$2000.00;

Que le lot no. P.46 inscrit au dit rôle au nom de Louis Henri Bolduc soit réduit de \$13000.00 à \$12137.00 avec une superficie réduite de 124 arpents à 112 1/2 arpents

Que le lot no. P.33 inscrit au dit rôle au nom de Adem Bourassa soit réduit de \$9500.00 à \$9200.00;

Adopté'

Attendu qu'avis public a été donné à tous les intéressés des cours d'eau Ducharme, Bellemare & Gélinas et Louis Marchand, par le Secrétaire-Trésorier en date du 3 août 1938, à l'effet d'adopter un règlement à cette assemblée pour annuler les procès-verbaux des susdits cours d'eau;

En conséquence, il est proposé par Freddy Pilot, secondé par Albert Julien que le règlement suivant soit adopté:

Règlement

Que les procès-verbaux des cours d'eau Ducharme, Bellemare & Gélinas et Louis Marchand soient annulés par le présent règlement.

Adopté'

Albert Girard

Président pro tempore

J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Albert Julien:

Que les lots nos P.225 & P.226 inscrits au rôle d'évaluation au nom de Arila Guillet soient portés au nom de

Gabrielle Robert, la propriétaire actuelle, et
 Que le lot no. 233 inscrit au dit rôle
 au nom de Henri Paul Després soit porté
 au nom de Henri Boissert, le propriétaire
 actuel.

Adopté

Proposé par Freddy Milot, secondé
 par Albert Julien que l'acte d'accord
 du cours d'eau Raymond signé par les in-
 téressés, en date du 30 juillet 1938, et
 qui vient d'être lu au Conseil, soit approuvé.

Adopté

Proposé par Arsène Bellemare, secondé
 par Albert Julien que l'acte d'accord
 du cours d'eau Belletz signé par les in-
 téressés en date du 22 août 1938, et
 qui vient d'être lu au Conseil soit approu-
 vé.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Albert Girard
 Président pro tempore
 J. L. Guillet
 Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le trois octobre mil neuf cent trente-huit, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Hector Frichette, Albert Julien, Albert Girard, Arsène Bellemare et Fernand Gorceau.

Proposé par Hector Frichette, secondé par Albert Julien que les comptes suivants soient payés:

Ernest Boissvert,	\$52.10	✓
Louis Charette,	8.52	✓
Théode Chamberland	2.40	✓
P. V. Cyotte	0.35	✓
Raoul Lamy,	75.00	✓
J. E. Guillet	5.00	✓

Adopté

Le conseil procède ensuite à vérifier la régularité de la liste électorale; et après avoir constaté que cette liste a été dressée dans la forme prescrite; que le secrétaire-trésorier en a attesté l'exactitude sous serment le 15 septembre 1938, qu'il en a déposé un double à son bureau le 15 septembre 1938 et qu'il a donné un avis public de ce dépôt le 15 septembre 1938, le conseil passe à la prise en considération des demandes en inscription et des demandes en radiation qui ont été déposées au bureau du secrétaire-trésorier.

Proposé par Albert Girard, secondé par Fernand Gorceau:

Que le lot No. 263 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Gaspard Perron soit porté au nom de Eugène Miron, le propriétaire actuel, et

Que le lot No. P. 202 inscrit au dit rôle au nom de Dame Vve Jean Labonté soit porté au nom de Ernest Labonté, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Hector Fréchette que le taux de la taxe foncière pour l'année 1939 soit fixée à quinze centimes dans le cent piastres.

Adopté.

Proposé par Némise Garceau, secondé par Albert Girard que M. Ernest Bolduc, inspecteur de la route à Bureau soit autorisé à dépenser la somme de vingt-cinq piastres pour réparer les deux côtés de la route à Bureau, et qu'il soit en plus autorisé à réparer les poteaux et à remplacer ceux qui manquent sur la dite route.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinas
Maire
J. L. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le sept novembre mil neuf cent trente-huit, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gelinas, Maire, et M. M. les conseillers Freddy Milot, Albert Julien, Albert Girard, Arsène Bellemare et Némise Garceau et

Proposé par Freddy Milot, secondé par Albert Girard que les routes d'hiver soient vendues comme suit:

Route du 2ème rang ou Route du Rochon

Hector Fré-
chette

J. G.
J. L. G.

vendue à Félix Raymond pour \$40.00

Route du 3^{ème} rang ou Route à Denoon
vendue à Joseph Jannier pour \$75.00

Cordon du 3^{ème} rang ou de la route à Denoon
vendue à Adilard Doucet, fils, pour \$27.00

Route du 4^{ème} rang ou Route à Bureau
vendue à Xavier Girard pour \$50.00

Route du comté vendue à Arthur Doucet pour
\$85.00

Route du Calvaire vendue à Raoul Lamy
pour \$67.00

Route du petit village vendue à Charles
Bolduc pour \$25.00

Adopté

Proposé par Freddy Milot, secondé par
Némèse Garceau que cette Corporation permette
à The Stawinigan Water & Power Company
d'entretenir, durant l'hiver, le chemin et la route
du premier rang, aux mêmes conditions que
l'en dernier, et qu'un octroi de cinquante dollars
soit accordé à cette fin à la dite Compagnie,
octroi qui sera chargé aux intéressés.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par
Arsène Bellemare que le compte suivant soit
payé:

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le
feu de la paroisse d'Yamachéchi. \$4.00

Adopté

Proposé par Albert Julien, secondé par Némèse
Garceau que les conseillers Arsène Bellemare,
Freddy Milot et Hector Fréchette soient autori-
sés à prendre des informations légales relative-
ment à l'acte d'accord du cours d'eau de la rivière
St-Marguerite.

Adopté

Proposé par Hector Fréchette, secondé par
Albert Julien que M. Josaphat Milot soit nommé
inspecteur de la route et du rang du Rochon, en
remplacement de M. Ernest Boisvert, dont la

d'émision vient d'être acceptée par le conseil -

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Freddy Milot que le lot no. P/55 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Philippe Auguste Pratte Louis Cayer soit porté au nom de Philippe Auguste Pratte, le propriétaire actuel.

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une lettre de MM. Pinsonneau & C^{te}, Avocats de Shawinigan, demandant au conseil de voir à faire disparaître le barrage ou s'écluse érigé dans le cours d'eau Betty, et cette lettre est laissée sur la table.

Proposé par Arsène Bellinard, secondé par Albert Girard que la prochaine assemblée soit ajournée à mercredi soir, à huit heures sept heures.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas

Président

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le neuf novembre mil neuf cent trente-huit, conformément à la résolution d'appurement adoptée à la dernière assemblée, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les Conseillers Hector Fréchette, Albert Julien, Albert Girard, Arsène Bellemare et Hermine Garceau.

Proposé par Hermine Garceau, secondé par Albert Girard que cette corporation s'engage à rembourser au ministère de l'Agriculture de la province de Québec, la somme de trois finistres par jour comme compensation du loyer de l'outillage du ministère et du salaire du mécanicien, ainsi que les autres dépenses, telles que graisse, huile et main-d'œuvre additionnelle requise pour l'exécution des travaux du cours d'eau Pothier-Garceau.

Adopté

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Hector Fréchette que MM. Louis Marchand, Joseph Ducharme et Hector Teahan soient chargés pour la part qui est attribuée à chacun d'eux conformément au rapport et première répartition du cours d'eau Ste-Marguerite, qui a été homologué par le conseil, à sa séance du quatre avril dernier (1938), après avoir pris connaissance du rapport écrit de M. R. H. Houde, arpenteur-géomètre, et du rapport écrit de MM. Auguste Bettez et Ernest Labonté à cet effet.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que le conseiller Albert Julien soit autorisé à faire réparer le pignon de la vieille école, au meilleur marché possible.

Adopté

Proposé par M. Armand Larceau, secondé par Albert Girard que M. Armand Larceau soit autorisé à faire les répartitions des routes d'hiver.

Adopté.

Proposé par Hector Frichette, secondé par Albert Julien que le lot no. P-140 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Ernest Boissvert soit porté au nom de Alder Robert, le propriétaire actuel.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Je, Josephat Milot, ayant été nommé inspecteur de la route et du rang du Rochon, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Josephat Milot

Assermenté devant moi, à Trois-Rivières, ce 12 novembre 1938.

J. E. Guillet, n. p.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinq Décembre mil neuf cent trente-huit, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinao, Maire, et MM. les conseillers Albert Girard, Arsène Bellemare et Némise Garceau.

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

Gideon Lemay,	\$ 13.00
Arnur Trussseau,	26.00
Le Bien Public	5.40

Adopté

Proposé par Némise Garceau, secondé par Arsène Bellemare que cette corporation s'engage à rembourser au ministère de l'Agriculture de la province de Québec, la somme de trois piastres par jour comme compensation du loyer de l'outillage du ministère et du salaire du mécanicien, ainsi que les autres dépenses, telles que graisse, huile, main-d'œuvre additionnelle dont on aura besoin pour l'exécution des travaux du cours d'eau de la rivière Milette ou Henri-Betz.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que cette corporation s'engage à rembourser au ministère de l'Agriculture de la province de Québec, la somme de trois piastres par jour comme compensation du loyer de l'outillage du ministère et du salaire du mécanicien, ainsi que les autres dépenses, telles que graisse, huile, main-d'œuvre additionnelle dont on aura besoin pour l'exécution des travaux du cours d'eau Frédéricie Betz.

Adopté

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Némise Garceau que le compte au montant de Cent-sept piastres dû par les intéressés du cours d'eau Frédéricie Betz à Adolphe Binon, marchand de Pointe-du-Lac, suivant facture produite au conseil, soit approuvé, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à

* pour élargir les déblais extraits du cours d'eau de la rivière Milette ou Henri-Betz

J. G.

J. E. G.

* pour élargir les déblais extraits du cours d'eau de la rivière Frédéricie Betz

J. G.

J. E. G.

remettre à M. Frédéric Bettez, le chèque du Gouvernement représentant 50% du montant ci-dessus, dès que ce chèque sera payé.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare:

Que le lot no. P. 225 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Adalbert Naud soit porté au nom de Dame Elzior Robert, la propriétaire actuelle;

Que le lot no. P. 46 inscrit au dit rôle au nom de Louis St-Pierre soit porté au nom de Thelma Trapan, le propriétaire actuel, et

Que le lot no. P. 52-1 inscrit au dit rôle au nom de Elphège Dugré soit porté au nom de Alfred Dugré, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que l'intérêt au taux de cinq pour cent l'an soit chargé sur les taxes de l'année 1939, à compter du 1^{er} Février 1939.

Adopté

Le secrétaire-Trésorier soumet au conseil un état des immeubles situés en la paroisse des Trois-Rivières et devant être vendus pour arrérages de taxes municipales et scolaires dus depuis l'année 1935 et antérieurement, et il est proposé par Nemio Garceau, secondé par Arsène Bellemare, que le dit état soit approuvé, et que les immeubles mentionnés en icelui soient vendus par le conseil de comté, à moins que les propriétaires d'iceux ne payent les arrérages de taxes municipales et scolaires dus pour les années 1934 et 1935 inclusivement dans les quinze jours de l'avis enregistré qu'ils recevront à cet effet.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
 Trésorier
 J. F. Guillet
 Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le six Février mil neuf cent trente-neuf, aux lieux et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M^{rs} les Conseillers Hector Trichette, Freddy Milot, Albert Girard et Arsène Bellemare.

En l'absence du Maire, il est proposé par Arsène Bellemare, secondé par Freddy Milot que M. Albert Girard soit élu Président pro tempore de cette assemblée.

Adopté
 Proposé par Hector Trichette, secondé par Freddy Milot que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier Provincial	# 313.08	✓
Le Ministère de l'Agriculture	57.00	✓
Corporation Municipale du comté de St Maurice	6.10	✓
Léon Méthot	25.00	✓
Gédion Lemay	8.00	✓
J. F. Guillet	5.00	✓

Adopté
 Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Hector Trichette que cette Corporation vende à M. Moïse Bolduc, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, le lot No. 347 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, qui a été adjugé à cette Corporation par le

Conseil de Comté, le 3 Mars 1938, pour arrérages de taxes, pour le prix de l'une piastre, payable Comptant, à la charge par l'acquéreur de payer les taxes municipales et scolaires sur le dit lot pour l'année 1939 et à l'avenir, quitte d'arrérages, et que le Maire soit autorisé à signer l'acte de vente à cette fin pour et au nom de cette Corporation, et que le notaire J. E. Guillet soit autorisé à préparer le dit acte de vente.

Adopté

Il est proposé par M. Freddy Milot, secondé par M. Arsène Bellemare et approuvé à l'unanimité que ce Conseil accorde l'application faite en date du 29 décembre 1938 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre.

M. Isidore Bolduc a été nommé par le Conseil pour surveiller les travaux.

Adopté.

Il est proposé par M. Freddy Milot, secondé par M. Arsène Bellemare et approuvé à l'unanimité que ce Conseil accorde l'application faite en date du 12 Janvier 1939 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre.

M. Isidore Bolduc a été nommé par le Conseil pour surveiller les travaux.

Adopté

Proposé par Hector Frichette, secondé par Arsène Bellemare que M. Oscar Leclerc, secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale du comté de St Maurice soit autorisé à adjudger à La Corporation de la paroisse

des Trois-Rivières, les immeubles situés dans cette municipalité devant être vendus au mois de Mars prochain, pour arrérages de taxes municipales et scolaires et sur lesquels il n'y aura pas d'enchérisseurs.

Adopté

Proposé par Freddy Milot, secondé par Arsène Bellemare:

Que le lot no. P 155 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Dame William Laroché soit porté au nom de Alphonse Laroché, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P 162 inscrit au dit rôle au nom de Richard Beaulieu soit porté en plus au nom de Paul Beaulieu, qui en sont tous deux propriétaires actuels; et

Que le lot no. P 11 et le lot no. 292 inscrits au dit rôle au nom de Napoléon Lamy soient portés au nom de Maurice Beaudry, le propriétaire actuel; et

Que le lot no. P 46 inscrit ~~Adopté~~ au dit rôle au nom de Antoine St. Pierre soit porté au nom de Hector St. Pierre, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Hector Trichette, que la somme de Trente-deux ⁽³²⁾ piastres, qui a été payée par M. Henri Bettez pour représentant la part de M. Alexandre Bellemare, dans les travaux faits pour l'élargissement de la rivière Milotte, et qui a été payée par M. Henri Bettez, soit remboursée à ce dernier, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à charger la dite somme au dit Alexandre Bellemare.

Adopté

Proposé par Freddy Milot, secondé par Hector Trichette que M. M. Théophile Pratte, Xavier Dupresne et Alphonse Dupresne soient nommés inspecteurs des mauvaises terres pour l'année 1939.

Adopté

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Hector Trichette que la somme de vingt-sept piastres et cinquante centimes soit payée à M. Lucien Raymond, pour soins et fonctions fournis à Dame Vve Eubrem Mineau, et ce en règlement de tout com final de tout compte à ce sujet, et que cette corporation soit dégagée de toute responsabilité de nature quelconque concernant cette personne à l'avenir.

Adopté

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Freddy Milot que M. Massé, épicier, demeurant au coin des rues Bureau et St-Denis, en la cité des Trois-Rivières, soit autorisé à fournir de l'épicerie à M. Euphémus Cloutier, à raison de deux piastres par semaine, à partir de ce jour, et que le secrétaire-trésorier notifie M. Gédéon Lemay, épicier, de Trois-Rivières, de ne plus fournir d'épicerie, au dit Euphémus Cloutier, à partir de ce jour.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Albert Girard
Président pro tempore
J. L. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le onze ~~trois~~ Avril mil neuf cent trente-neuf, au lieu et heure ordinairement des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Filinas, Maire, et MM. les Conseillers Freddy Milot, Albert Girard et Arsène Bellemare et Nemise Garceau et Albert Julien.

Proposé par Freddy Milot, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

Corporation Municipale du	
Comté de St-Maurice,	\$ 341.26 ✓
René de Cotret, Ferron & Co	75.00 ✓
Napoléon Alarie	10.00 ✓
Alfred Massé	8.00 ✓
Philippe Bolduc,	50.00 ✓

Adopté

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Nemise Garceau:

Que le lot no. 347 inscrit au rôle d'évaluation au nom de cette Corporation soit porté au nom de Maise Bolduc, le propriétaire actuel.

Que le lot no. P. 2 inscrit au dit rôle au nom de Aimé Gosselin soit porté au nom de Arsène Bellemare, le propriétaire actuel,

Que le lot no. 268 inscrit au dit rôle au nom de Succ. Ludger Rivard soit porté au nom de Eugène Beaudet, le propriétaire actuel.

Que le lot no. P. 177 valant \$300.00 inscrit au dit rôle au nom de Ephrem Jumeau soit porté au nom de Alexandre Garceau, le propriétaire actuel,

Que le lot no. P. 275 inscrit au dit rôle au nom de Lucien Dubois soit porté au nom de Dame Hermidas Dufour, la propriétaire actuelle, et

Que le lot no. P. 262 inscrit au dit rôle au nom de Arthur Garceau soit porté au nom de Lucien Poisson, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Albert Julien, secondé par Albert Girard que les chèques, billets, lettres de change et autres effets de Commerce, soient signés à l'événir, par le Maire et le Secrétaire-Trésorier, et en cas d'absence du Maire, par le pro-Maire ou autre conseiller présidant le Conseil, et en cas d'absence du Secrétaire-Trésorier par l'assistant Secrétaire-Trésorier.

Adopté

Proposé par Freddy Milot, secondé par Fernand Garceau que les assemblées soient tenues durant la saison d'été, à l'heure avancée.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare:

Que MM. Joseph Trasseur, Alvin Des Eddy Dugré et Alcide Comeau soient nommés inspecteurs agraires

Que M. Xavier Girard soit nommé gardien d'enclos.

Que M. Elphège Dugré soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin du rang de la Banlière et la route du petit village,

Que M. Marcel Bourassa soit nommé inspecteur de voirie pour la route du Calvaire;

Que M. Philippe Fousignant soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front du rang Ste Marguerite;

Que M. Fernando Côté soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 1er rang;

Que M. Aldi Robert soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front et la route du 2ème rang;

Que M. Théodore Raoul Dubé soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 3ème rang.

Que M. Fernand Proulx soit nommé

et le chemin de front

J.G.

J.G.

inspecteur de voirie pour la route et le chemin
de front du 4^ema rang.

Adopté

Proposé par Albert Julien, secondé par Arsène
Bellemare que la vérification des comptes de cette
corporation, pour l'année 1938, préparée par M M-
Perré de Cotet, Ferron & Cie, comptables licenciés,
soit approuvée.

Adopté

Proposé par Fernand Farcenau, secondé par
Albert Julien que cette corporation paye la somme
de Cinq dollars à M. Alim Bourassa pour aider les
jeunes de la Banlieue à défrayer les dépenses
encourues par ces derniers pour suivre les cours
d'agriculture post-scolaire, mais à la condition
qu'à l'avenir tous ceux qui utiliseront pour
diverses fonctions ~~socials ou agricoles~~ devront
assumer eux-mêmes les frais de chauffage
et d'entretien de la vieille école pour les
frais susdits.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinas

Président

J. L. Guillet

Secrétaire-Trésorier

de voirie pour
le chemin du
rang de la Ban-
lieue et la route
et le chemin de
front du petit
village.

Je, Elphège Dugré, ayant été nommé inspec-
teur agréé, jure que je remplirai les devoirs de cette charge
avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement
et de ma capacité. Ainsi que Dieu veut en aide.

Elphège Dugré

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 19 Avril 1939.

J. L. Guillet, N.P.

Je Joseph Levasseur, ayant été nommé inspecteur
de voirie, jure que je remplirai les devoirs de cette
charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon
jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit
en aide.

Jos. Levasseur

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 21 Avril 1939.

J. E. Guillet, N. P.

Je, Fernando Côté, ayant été nommé inspec-
teur de voirie pour la route et le chemin de front du
premier rang, jure que je remplirai les devoirs de cette
charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon
jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me
soit en aide.

Fernando Côté

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 24 Avril 1939.

J. E. Guillet, N. P.

Je, Raoul Dubé, ayant été nommé inspecteur de
voirie pour la route et le chemin de front du 3ème rang,
jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fide-
lité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de
ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Raoul Dubé

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 25 Avril 1939.

J. E. Guillet, N. P.

Je, Fernand Proulx, ayant été nommé inspecteur de voirie
pour la route et le chemin de front du 4ème rang, jure que je remplirai les
devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon juge-
ment et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Fernand Proulx

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 29 Avril 1939.

J. E. Guillet, N. P.

Je, Louis Philippe Fousignant, ayant été nommé
 inspecteur de voirie pour le chemin de front du rang
 St. Marguerite, jure que je remplirai les devoirs de
 cette charge, avec fidélité et honnêteté, au milieu de mon
 jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me
 soit en aide.

L. P. Fousignant

Assurément devant moi à

Trois-Rivières, ce 29 avril 1939.

J. L. Guillet, M. P.

Assemblée régulière des membres du conseil
 municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le
 premier mai mil neuf cent trente-neuf, aux lieu
 et heure ordinaires des sessions, suivant les
 formalités prescrites par la loi, et à laquelle
 sont présents: M. Joseph Félinas, Maire, et MM.
 les conseillers Hector Tréchette, Albert Julien,
 Freddy Milot, Albert Girard, Arsène Bellavance
 et Nomise Garceau.

Proposé par Albert Girard, secondé par
 Freddy Milot, que l'entretien des routes,
 durant l'hiver, soit payé aux personnes suivantes:

Félix Raymond,	\$ 40.00 ✓
Joseph Jannin,	75.00 ✓
Adélard Doucet, fils,	27.00 ✓
Xavier Girard,	50.00 ✓
Arthur Doucet,	85.00 ✓
Raoul Lamy,	67.00 ✓
Charles Bolduc,	25.00 ✓
The Shawinigan Water & Power Co.	Adopté 50.00 ✓
	Adopté

Proposé par Hector Tréchette, secondé par
 Nomise Garceau que les comptes suivants
 soient payés:

Alfred Macosi	\$ 4.00 ✓
G. E. Drouin	5.00 ✓
Langlois & Lamothe	20.00 ✓
Thomas Bélair,	1.50 ✓
	Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas

Maire

J. F. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Assemblée des électeurs de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue mercredi, le dix Mai, mil neuf cent trente-neuf, à dix heures de l'avant-midi, heure avancée, à la salle publique de l'école Ste-Marguerite, sous la présidence de J. F. Guillet, Secrétaire-Trésorier et président d'élection ex officio, après avis public donné de la manière et dans les délais prescrits par la loi, pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être élus à la charge de Maire et de conseillers de la dite municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Joseph Gélinas, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières présenté par MM. Léphirin Guilbert et Joseph Ducharme, tous deux électeurs présents, de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Joseph Gélinas comme Maire de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Fernand Garceau, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Thais H. Lamy et Edoard Caron, tous deux électeurs présents, de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Fernand Garceau comme conseiller de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Albert Girard, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières,

présenté par MM. Omer Lavasseur et Lucien Bolduc, tous deux électeurs présents, de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Albert Girard comme conseiller de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Hector Fréchette, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Omer Lavasseur et François Lamy, tous deux électeurs présents, de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Hector Fréchette comme conseiller de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

A midi, aucune autre nomination n'ayant été faite, je proclame M. Joseph Gélinas, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, Maire de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, et MM. Nemias Garceau, Albert Girard et Hector Fréchette, tous trois cultivateurs, du même lieu, conseillers de la dite municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

J. E. Guillet
Président d'élection

J. Alder Robert, ayant été nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front et la route du 2^{ème} rang, juré que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Alder Robert

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 10 Mai 1939.
J. E. Guillet, M. P.

Je, Alcide Comeau, ayant été nommé inspecteur
 agraire, jure que je remplirai les devoirs de cette charge,
 au meilleur de mon jugement et de ma capacité
 ainsi que Dieu me soit en aide.

Alcide Comeau

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 25 Mai 1939.

J. E. Guillet, N. P.

Je, Joseph Gelinas, ayant été élu Maire de cette
 municipalité, jure que je remplirai les devoirs de cette
 charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me
 soit en aide.

Joseph Gelinas

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 27 Mai 1939.

J. E. Guillet, N. P.

Je, Albert Girard, ayant été élu Conseiller de
 cette municipalité, jure que je remplirai les devoirs
 de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au
 meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi
 que Dieu me soit en aide.

Albert Girard

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 27 Mai 1939.

J. E. Guillet, N. P.

Je Hector Tréchette, ayant été élu conseiller de cette
 municipalité, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au
 meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu
 me soit en aide.

Hector Tréchette

Assermenté devant moi en la

paroisse des Trois-Rivières, ce 5 Juin 1939.

J. E. Guillet, N. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinq Juin mil neuf cent trente-neuf, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les Conseillers Arsène Bellemare, Albert Girard, Albert Julien, et Hector Tréchet et Freddy Milot.

Proposé par Albert Girard, secondé par Albert Julien que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier Provincial	\$183.00	✓
Sireire Paillé	19.80	✓
La Revue Municipale	10.00	✓
J. E. Guillet	2.75	✓
Alde Robert	7.00	✓

Raoul Dubé J. E. G. J. G. ~~Adopté~~
25.41 ✓
Adopté

Un procède ensuite à la révision du rôle d'évaluation, et il est proposé par Arsène Bellemare, secondé par Hector Tréchet:

V V Qu'une superficie d'un demi arpent soit détaché du lot P. 17 appartenant à Jos. St. Pierre et soit attribué à Gaston Guay, avec une évaluation de Quatre cents piastres pour ce dernier, et que cette somme soit diminuée sur l'évaluation de Jos. St. Pierre sur ce lot,

V V Que le lot No 291 inscrit sur le rôle au nom de Emile Plante soit porté au nom de J. A. Châteauneuf, le propriétaire actuel,

V V Qu'une superficie de soixante arpents, soixante-quatorze perches et demie soit détachée du lot No. 290 appartenant à Oscar Dubé et soit attribué à J. A. Châteauneuf, avec une évaluation de Trois cents piastres pour ce dernier, laissant une superficie de un arpent et quart à Oscar Dubé sur ce lot, avec une évaluation de Trois cents piastres.

V V Qu'une superficie de soixante-trois arpents soit détachée du lot P. 199 appartenant à

Thomas Dupresse et soit attribuée à Arnold Pickup et Juliette Gervin, son épouse, avec une évaluation de Cinq cent quatre piastres pour ces derniers, laissant une superficie de dix arpents à Thomas Dupresse sur ce lot, avec une évaluation de Huit cent quarante-six piastres.

VV Qu'une superficie de soixante-trois arpents soit détachée des lots P. 214 et P. 215 appartenant à Hormidas Plouffe et soit attribuée à René Roy et Florimond Desjardis, dont 31 1/2 arpents de superficie sur chacun de ces lots, avec une évaluation de Cinq cents piastres pour ces derniers, laissant une superficie de trente-un arpents et demi sur chacun de ces lots à Hormidas Plouffe, avec une évaluation de Sept cents piastres.

VV Qu'une superficie de vingt-sept arpents soit portée sur le lot P. 257 appartenant à Louis Petroff, au lieu de 60 arpents et 34 perches, avec une évaluation de Deux cents piastres, et que la différence de trente-trois arpents et trente-quatre perches soit ajoutée sur le lot P. 256 appartenant à Johnny Morinville, qui a rendu tout le lot 257 au dit Louis Petroff, ce qui donnera une superficie de quarante-quatorze arpents et sept perches sur le lot P. 256, avec une évaluation de Onze cent piastres.

VV Que l'évaluation du lot P. 3 appartenant à Némise Garceau soit réduite de seize mille piastres à quinze mille cinq cents piastres.

VV Que l'évaluation du lot P. 58 appartenant à Xavier Dupresse soit réduite de Cinq mille cinq cents piastres à Quatre mille trois cent soixante piastres.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Frichette que M. Noël Lévasseur soit nommé inspecteur agraire en remplacement de Eddy Dupré dont la démission est acceptée.

Adopté

Proposé par Albert Julien, secondé par Freddy Milot qu'une demande soit faite au Gouvernement en vue d'exercer pour que ses agents autorisés exercent une surveillance active dans les routes et chemins de cette municipalité en vue de maintenir l'ordre public, tant au point de vue de la circulation que de la morale.

Adopté
Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinas
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Je, Noël Levasseur, ayant été nommé inspecteur agricole, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Noël Levasseur

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 13 Juin 1939.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Xavier Girard, ayant été nommé gardien d'enclos, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Xavier Girard

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 22 Juin 1939.

J. E. Guillet, N.P.

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le vingt-six Juin mil-neuf-cent-trente-neuf, au lieu et heure ordinaires des sessions, après avis de convocation dûment signifié à M. Hector Fréchette, conseiller absent à cette assemblée, tel qu'appart à l'original de l'avis de convocation de la dite assemblée et du procès-verbal de signification apposé au bas d'icelui, et produit aux présentes, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les Conseillers Arsène Bellemare, Albert Girard et Freddy Milot.

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Albert Girard que M. Adilard Doucet, père, cultivateur du deuxième rang, et M. Ludger Marchand, cultivateur du premier rang, soient tous deux nommés officiers spécialement chargés de faire observer le règlement adopté le 1er août 1938, relativement à la destruction des insectes nuisibles et notamment qu'ils soient chargés de notifier tous les propriétaires de cette paroisse d'observer le susdit règlement.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté

Joseph Gélinas
Maire
J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier,

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue le trois juillet mil neuf cent trente-neuf, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gelinas, Maire, et MM. les conseillers Hector Frichette, Albert Julien, Freddy Milot, Albert Girard et Arsène Bellémare.

Proposé par Albert Julien, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

La Corporation Municipale	
du comté de St-Maurice,	\$4.58 ✓
Freddy Milot	13.00 ✓
Aldi Robert	7.60 ✓
Alfred Massé	9.00 ✓

Adopté

Les conseillers Albert Girard et Albert Julien quittent leurs sièges.

Proposé par Arsène Bellémare, secondé par Freddy Milot que le rapport et deuxième répartition du cours d'eau Ste-Marguerite préparé par M. Wellie Beaudry, syndic du dit cours d'eau, son date du 23 juin 1939, soit homologué, et que le ~~Secrétaire Trivina~~ et que la somme de Mille soixante piastres et quatrevingt-trois centimes (\$1060.93) soit payée à M. Wellie Beaudry, le syndic, et que la part due par les intéressés soit chargée à chacun d'eux, qui devra en acquitter le paiement dans un délai de trente jours de la date de l'avis qui lui sera donné à cette fin, délai après lequel l'intérêt sera chargé sur le montant dû par chaque intéressé au même taux qui sera chargé par la Banque sur le billet que cette corporation sera obligée d'escompter pour payer couvrir le montant de la répartition ci-dessus.

Adopté

Les conseillers Albert Girard et Albert Julien reprennent leurs sièges.

Proposé par Albert Julien, secondé par Hector Frichette que cette corporation négocie

* Le compte
du au Gouverne-
ment pour l'en-
tretien des
indigents
publiques, et
le compte du
à Nap. Hamel
et Frère, de
Trois Rivières,
pour marchands
d'importations
en vue d'écarter
l'épidémie d'insectes
nuisibles
qui sévit ac-
tuellement

J. G.
J. L. G.

un emprunt au montant de quinze cents piastres.
(#1500.00) à La Banque Provinciale du Canada,
Trois Rivières, pour couvrir le paiement de la
deuxième répartition du cours d'eau Ste-Marguerite,
le dit emprunt devant être fait pour un délai
n'excédant pas une année, et que le Maire et
le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer
un billet à cette fin pour et au nom de cette
Corporation.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par
Arsène Bellemare que les deux comptes sui-
vants soient payés:

Le Trésorier Provincial	\$ 393.12 "
Nap. Hamel et Frère	147.20 "

Adopté

Proposé par Freddy Milot, secondé par
Hector Trichette qu'une demande soit faite
au Gouvernement Provincial aux fins d'obtenir
une octroi, au montant de Cent quarante-sept
piastres et vingt centimes, pour couvrir le paie-
ment de ce ~~montant~~ en de cette somme en rembourse-
ment de ce montant ~~payé~~ par cette
Corporation pour l'achat de poison requis
pour enrayer l'épidémie d'insectes nuisibles,
qui sévit actuellement sur les terres de
cette paroisse.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par
Freddy Milot:

Que les lots nos. 144 et 145
inscrits au rôle d'évaluation au nom de
Alexandre Bellemare soient portés au nom de
Joseph Héli Lamy, le propriétaire actuel, et
Que le lot no. 57, P. 52 inscrit au
dit rôle au nom de Jim Degri soit porté
au nom de Dame James Degri, la pro-
priétaire actuelle.

Adopté

Il est proposé par M. Arsène Bellemare, secondé par M. Hector Fréchette et approuvé à l'unanimité que le Conseil accorde l'application faite en date du 22 Juin 1939 par The Bell Telephone Company of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre.

M. Freddy Milot a été nommé par le Conseil pour surveiller les travaux.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que cette corporation vende à M. Albert Jalbert, le lot de terre connu et désigné sous le numéro deux cent trente-deux (232) du cadastre officiel du comté de St-Maurice, pour la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix qui a été adjugé à cette corporation le 1 Mars 1939, par le conseil de comté, pour arrerages pour le prix d'une fiole, payable comptant, et que le notaire J. E. Guillet soit autorisé à préparer le contrat de vente à cette fin, et que le Maire soit autorisé à signer le dit acte de vente pour et au nom de cette corporation.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire

J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinq septembre mil neuf cent trente-neuf, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gelinas, Maire, et MM. les conseillers Albert Julien, Albert Girard et Arsène Bellemare et Freddy Milot.

Proposé par Freddy Milot, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

Aldre Robert,	\$ 8.90	✓
Alfred Massé	5.00	✓
Le Trésorier de la Province	12.00	✓
Raoul Dubé	32.50	✓
Girard Doucet	23.00	✓
J. E. Guillet	9.20	✓

Adopté

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Freddy Milot que les lots nos. P56, P75, P99 et P100 inscrits au rôle d'évaluation au nom de Louis Julien soient portés au nom de Albert Julien, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare:

Que la remise du chèque du Gouvernement Provincial au montant de Quatre cent vingt-deux piastres, représentant l'octroi accordé pour construction durant l'hiver du chemin de la Banrière à M. Henri Guillet, le mois de juillet dernier, et la remise du chèque du Gouvernement Provincial, au montant de Trois cent cinquante-trois piastres, pour octroi accordé aux mêmes fins pour le chemin Ste-Marguerite, à M. Hector Fréchette, le mois de juillet dernier, soient ratifiées, et

Que le montant de Quatre cent onze piastres et quarante centimes qui a été

chargé le 31 juillet dernier son acompte sur le billet à demande sous recompte à la Banque Provinciale du Canada soit ratifié, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à créditer en acompte sur le susdit billet, à la fin de chaque mois le montant qui aura été payé en tout ou en partie par les intéressés du cours d'eau St-Marguerite.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Freddy Milot que cette corporation fournisse une somme de six cents piastres pour terminer la route du deuxième rang au chemin des Forges, et que si un emprunt pour couvrir ce montant soit négocié à la Banque Provinciale du Canada, de Trois-Rivières, sujet à l'autorisation préalable de la Commission municipale, et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer un billet à cette fin pour et au nom de cette corporation, le dit emprunt devant être fait pour un délai n'excédant pas une année.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Albert Julien que M. Roméo Gagnon soit nommé syndic du cours d'eau Lacerte en remplacement de M. Adélard Proulx dont la démission vient d'être acceptée séance tenante.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Président
J. E. Guillet,
Secrétaire-Trésorier.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deux Octobre mil neuf cent trente-neuf, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Hector Frichette, Albert Julien, Freddy Milot, Albert Girard et Arsène Bellemare.

Le conseil procède d'abord à vérifier la régularité de la liste électorale; et après avoir constaté que cette liste a été dressée dans la forme prescrite, que le secrétaire-trésorier en a attesté l'exactitude sous son serment le 15 septembre 1939, qu'il en a déposé un double à son bureau le 15 septembre 1939 et qu'il a donné avis public de ce dépôt le 15 septembre 1939, le conseil passe à la prise en considération des demandes en inscription et des demandes en radiation qui ont été déposées au bureau du secrétaire-trésorier.

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que les comptes suivants soient payés:

Alfred Massé,	\$ 8.00 ✓
Clinique Roy-Rousseau	4.00 ✓
J. E. Guillet,	0.80 ✓

Adoptée

Proposé par Freddy Milot, secondé par Hector Frichette que le taux de la taxe foncière pour l'année 1940 soit fixé à vingt-cinq centimes dans le cent piastres.

Adoptée.

Proposé par Albert Girard, secondé par Albert Julien que la démission qui vient d'être donnée séance tenante par M. Fernand Gagnon comme syndic du cours d'eau Lacerte, soit acceptée, et qu'il soit remplacé à cette charge par M. Jules Montour.

Adoptée.

Proposé par Freddy Milot, secondé par Arsène Bellemare:

Que le lot No. 263 inscrit au rôle

d'évaluation au nom de Eugène Miron soit porté au nom de Donat Miron, le propriétaire actuel;

Que le lot No. 267 inscrit au dit rôle au nom de Elzée Bornaïs soit porté au nom de Thomas Buckley, le propriétaire actuel;

Que le lot No. P161 inscrit au dit rôle au nom de ~~Arthur~~ Laperrière Nicolas Laperrière soit porté au nom de Arthur Laperrière, le propriétaire actuel, et

Que le lot No. P235 inscrit au dit rôle au nom de Arthur St-Louis soit porté au nom de Emile Picher, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Freddy Milot que M. Philippe Demoucourt soit nommé surintendant pour faire la visite du ~~cours d'eau Lacerte des terrains de M. M. Hercule Bourassa et Simon Picard pour~~ du cours d'eau Lacerte et de décider s'il y a lieu de faire un nouveau procès-verbal et de juger, s'il y a lieu, d'y insérer les deux nouveaux intéressés suivants: M. M. Hercule Bourassa et Simon Picard, et que les frais à encourir à cette fin seront payés par tous les intéressés.

Adopté

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Albert Julien qu'un montant de six cents francs soit payé à M. Séverin Raillé, ~~les~~ contre-maître des travaux qui ont été exécutés pour terminer la route du comté, à même le montant d'emprunt qui a été autorisé à cette fin par résolution adoptée à la dernière assemblée.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinas

Maire

J. F. Guillet
Secrétaire Trésorier

Je, Jules Montour, ayant été nommé syndic
du cours d'eau Lacerte, jure que je remplirai
les devoirs de cette charge, au meilleur de mon
jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me
soit en aide.

Jules Montour

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 7 Octobre 1939.
J. E. Guillet, M. P.

Assemblée régulière des membres du conseil
municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le
six novembre mil neuf cent trente-neuf, aux lieu
et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités
prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M.
Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Albert
Gulim, Freddy Milot, Albert Girard et Arsène Bel-
lemare et Hector Fréchette.

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par
Albert Girard que les routes d'hiver soient vendues
comme suit:

Route du 1er rang ou route du Chemin des Forges
vendue à Raoul Langlois pour \$100.00.

Route du 2ème rang ou Route du Pochon
vendue à Félix Raymond pour \$50.00;

Route du 3ème rang ou Route à Denon vendue à
Joseph Janvier pour \$100.00;

Cordon du 3ème rang ou de la route à Denon
vendus à Albert Jallart pour \$50.00;

Route du 4ème rang ou Route à Bureau vendue
à Xavier Girard pour \$50.00;

Route du Comté vendue à Rosaire Paillet pour
\$65.00;

Route du Calvaire vendue à Léo Bellemare

pour \$125.00;

- Route du petit village vendue à Charles Boldue pour \$25.00.

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Albert Julien que les comptes suivants soient payés:

Jean-Louis de Chateaucneuf	\$4.00 ✓
Fernand Proulx	38.20 ✓
Philippe Demoncourt	24.00 ✓
Alcei Robert	2.60 ✓
Alfred Massé	5.00 ✓
Le Trésorier Provincial	90.74 ✓
	Adopté

Proposé par Freddy Milot, secondé par Albert Girard que le procès-verbal du cours d'eau Lacerte dressé par Philippe Demoncourt, surintendant, le 23 octobre 1939, et qui vient d'être lu, soit homologué.

Adopté

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Hector Fréchette que l'intérêt au taux de 5% l'an soit chargé sur les taxes pour l'année 1940, à compter du 1^{er} Février 1940.

Adopté

Proposé par Albert Julien, secondé par Freddy Milot:

Que les lots nos. P.216 & P.217 inscrits au rôle d'évaluation au nom de Edmond Bourassa soient portés au nom de René Roy et Florimond Desjardis, les propriétaires actuels;

Que le lot no. P.12 inscrit au dit rôle au nom de Jos. Lang soit porté au nom de ~~Alexandre~~ Bellemare, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Arsène Bellemare que cette corporation autorise le secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de St. Maurice à donner mainlevée de tous droits de propriété, titres et intérêts de nature quelconque contre la partie du lot

* Raul
J.G.
J.E.G.

Numéro Deux cent quatre-vingt dix-sept (P. 297)
 du cadastre officiel de la paroisse des Trois Rivières,
 comprise appartenant à Donat Blais, qui a été ad-
 jugée à cette corporation, pour arriérés de taxes, par
 le secrétaire-trésorier du conseil municipal du
 comté de St-Maurice, suivant avis déposés par ce
 dernier au bureau d'enregistrement des Trois-
 Rivières, comme suit, savoir: avis annonçant la
 vente enregistrée au susdit bureau d'enregistre-
 ment le 19 janvier 1928 sous no. 723, suivi d'un
 avis d'adjudication enregistrée au susdit bureau
 d'enregistrement le 15 Mars 1928 sous no. 726;
 avis annonçant la vente enregistrée au susdit
 bureau d'enregistrement le 23 janvier 1937
 sous no. 1025, suivi d'un avis d'adjudication
 enregistrée au susdit bureau d'enregistrement
 le 16 Mars 1937 sous no. 1029, reconnaissant
 que c'est par erreur que cette corporation a fait
 annoncer pour vente pour arriérés de taxes
 la partie du susdit lot no. 297 comprise ap-
 partenant à Donat Blais, vu que ce dernier
 n'a jamais été propriétaire d'icelle, et en
 conséquence cette corporation autorise le
 secrétaire-trésorier du conseil municipal du
 comté de St-Maurice à aviser le registra-
 teur du bureau d'enregistrement des Trois-
 Rivières de faire les radiations nécessaires
 à cette fin dans les livres de son bureau à
 toutes fins que de droit.

Adopté

Proposé par Hector Fréchette, secondé par
 Freddy Milot qu'une plainte soit faite au
 bureau provincial d'hygiène pour contraindre
 les propriétaires demeurant sur le haut de la
 côte longeant le chemin Ste-Marguerite
 à ne pas diviser leurs tuyaux d'égouts dans
 le susdit chemin Ste-Marguerite.

Adopté

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par
 Albert Girard que M. Joseph Lavoisier

soit nommé conseiller en remplacement de
M. Némère Gorceau.

Adopté

Proposé par Hector Trichette, secondé par Albert
Julien que M. Georges Emile Drouin soit nommé
pour chauffer la salle du conseil et faire le
ménage d'icelle.

Adopté

Proposé par Freddy Milot, secondé par Albert
Julien que M. Omer Lavasseur soit autorisé à
faire les répartitions des routes d'hiver.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté

Joseph Gélinas

Maire

J. J. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Je, Joseph Lavasseur, ayant été nommé
conseiller de cette municipalité, jure que je remplirai
les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté,
au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi juré Dieu me soit en aide.

Jos. Lavasseur

Assurément devant moi
en la cité des Trois-Rivières,
ce 20 Novembre 1939.

J. J. Guillet, M.P.

Assemblée régulière des membres du conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatre Décembre mil-neuf-cent-trente-neuf, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents les conseillers suivants: Messieurs Hector Frichette, Albert Julien, Albert Girard et Joseph Savasseur.

En l'absence du Maire, il est proposé par Hector Frichette, secondé par Albert Julien que M. Albert Girard soit élu Président de cette assemblée.

Adopté

Proposé par Albert Julien, secondé par Joseph Savasseur que les Comptes suivants soient payés:

Arthur Julien,	\$ 5.00 ✓
Noël Savasseur,	6.00 ✓
Les Editions du Bien Public, Emg.	19.44 ✓
Amor Savasseur	28.00 ✓
Trudel & Guillet	10.00 ✓

Adopté

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil un état des immeubles situés en la paroisse des Trois-Rivières et devant être vendus pour arrérages de taxes municipales et scolaires dus depuis l'année 1936 et antérieurement, et il est proposé par Joseph Savasseur, secondé par Albert Julien que le dit état soit approuvé, et que les immeubles mentionnés en icelui soient vendus par le Conseil de comté, à moins que les propriétaires d'iceux ne payent les arrérages de taxes municipales et scolaires dus pour les années 1936 et antérieurement dans les quinze jours de l'avis enregistré qu'ils recevront à cet effet.

Adopté

Proposé par Hector Frichette, secondé par Albert Julien:

Que le lot No. 232 inscrit au rôle d'évaluation au nom de la Corporation

soit porté au nom de Albert Galbert le propriétaire
actuel;

v Que le lot no. P270 inscrit au dit rôle
au nom de Henri Longval soit porté au nom de Louis
Giacson, le propriétaire actuel, et

v Que le lot no. P234 inscrit au dit
rôle au nom de Albert Marchand soit porté au
nom de Henri Longval, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Albert Julien, secondé par
Hector Trichette que M. Elphège Guilbert soit
nommé inspecteur agraire en remplacement
de M. Joseph Sevassour, dont la démission
à cette charge est acceptée.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Albert Girard
Président pro tempore
J. S. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le vingt-neuf Décembre mil neuf cent trente-neuf, aux lieux et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents tous les membres du conseil, savoir:

M. Joseph Gelinas, Maire, et MM. les conseillers Hector Fréchette, Albert Julien, Freddy Milot, Albert Julien, Joseph Albert Girard, Joseph Swasseur et Arsène Bellavance.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication du but de la dite assemblée, qui consiste à nommer les entrepreneurs pour l'entretien durant l'hiver du chemin de la Banlieue et du Chemin Ste-Marguerite, en rapport avec l'octroi qui a été accordé à cette fin par le ministre de la voirie, conformément à l'avis de convocation qui a été donné en date du 26 Décembre courant.

Proposé par Albert Girard, secondé par Joseph Swasseur que M. Xavier Girard soit nommé entrepreneur pour l'entretien, durant l'hiver, du chemin Ste-Marguerite, en rapport avec l'octroi qui a été accordé à cette fin par le ministre de la voirie, et que l'entrepreneur soit obligé de déboucher l'entrée des routes publiques, traversant le dit chemin Ste-Marguerite.

Adopté

Proposé par Arsène Bellavance, secondé par Hector Fréchette que M. Léon Pagé soit nommé entrepreneur pour l'entretien, durant l'hiver, du chemin de la Banlieue, en rapport avec l'octroi qui a été accordé à cette fin par le ministre de la voirie, et que l'entrepreneur soit obligé de déboucher l'entrée des routes publiques aboutant au dit chemin de la Banlieue.

Adopté

Joseph Gelinas
Maire

J. E. Guillet, Secrétaire-Trésorier

* aboutant
au
J. G.
J. E. G.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinq Février mil neuf cent quarante, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Hector Frichette, Freddy Milot, Albert Girard, Joseph Lavasseur et Arsène Bellemare.

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier Provincial	\$439.24 ✓
Lucien Comeau,	2.00 ✓
Corona Taxi Service,	3.00 ✓
Faïda Milot	5.20 ✓

Adopté
Proposé par Hector Frichette, secondé par Freddy Milot:

✓ Que le lot no. P 270 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Cicile Dangerfield soit porté au nom de Emmanuel Chauvette, le propriétaire actuel,

✓ Que les lots nos. 184 et 185 inscrits au dit rôle au nom de Adilard Provancher soient portés au nom de Fernand Guignard, le propriétaire actuel,

✓ Que le lot P. 2 inscrit au dit rôle au nom de Arsène Bellemare soit porté au nom de Dana Elodia Milot, épouse de Ludger Desrosiers, le propriétaire actuel,

✓ Que les lots nos. 69, 70 et 354 inscrits au dit rôle au nom de Joseph Ducharme soient portés au nom de Alexandra Rouette, le propriétaire actuel,

✓ Que les lots P126 et P127 inscrits au dit rôle au nom de Lucien Lord soient portés au nom de Roméo Sifebus, le propriétaire actuel,

✓ Que le lot no. P17 inscrit au dit rôle au nom de Gaston Guay soit porté au nom de Edward Braithwaite,

✓ Que le lot no. P17 inscrit au dit rôle au nom de Donat Trakam soit porté au nom de Donat Trakam Gaston Guay, le propriétaire

actuel.

✓ Que le lot no. 177 inscrit au dit rôle au nom de Antonio Marchand soit porté au nom de Jeffrey Godin, le propriétaire actuel.

✓ Que le lot no. P 320 inscrit au dit rôle au nom de Epile Plante soit porté au nom de Alphonse St. Pierre, le propriétaire actuel.

✓ Que le lot no. P 318 inscrit au dit rôle au nom de Alphonse Couture soit porté au nom de Antonio Marchand, le propriétaire actuel.

✓ Que le lot no. P 17 inscrit au dit rôle au nom de Jos. St. Pierre soit porté au nom de Félix Tréhan, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Joseph Lavasseur, secondé par Albert Girard que le secrétaire-trésorier de La Corporation Municipale du Comté de St. Maurice soit autorisé à adjudger à La Corporation de la paroisse des Trois-Rivières les immeubles situés dans cette municipalité devant être vendus au mois de Mars prochain, pour arriérés de taxes municipales et scolaires et sur lesquels il n'y aura pas d'enchérisseurs.

Adopté

Proposé par Freddy Milot, secondé par Hector Trichette que M. Lion Pagi soit nommé entrepreneur pour l'entretien, durant l'hiver, du chemin des Forges, en rapport avec l'octroi qui a été accordé à cette fin par le ministre de la voirie, et que l'entrepreneur soit obligé de déboucher l'entrée des routes publiques aboutant au dit chemin des Forges.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Joseph Lavasseur que M. Lis Bellemare soit notifié d'avoir à faire des jetées dans la route du Calvaire, conformément à la loi, et d'entretenir constamment en bon état la dite route.

Adopté

* Marcel
Bourassa,
l'inspecteur,
soit notifié
de même
notifiés
d'avoir
qu'il
doit
J. G.
J. E. G.

Le présent procès-verbal est lu et adopté:

Joseph Gélinas

Maire

J. F. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatre Mars mil neuf cent quarante, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Hector Fréchette, Albert Girard, Joseph Lavasseur et Arsène Bellemare.

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Joseph Lavasseur que les comptes suivants soient payés:

Alfred Massé,

\$13.00 ✓

Napoléon Alarie,

10.00 ✓

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Fréchette:

✓ Que le lot no. P.177 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Frédéric Allard soit porté au nom de Onésiphore Trotter, le propriétaire actuel,

✓ Que le lot no. P.177 inscrit au dit rôle au nom de Louis Noël soit porté au nom de Alexandre Garneau, le propriétaire actuel,

✓ Que le lot no. 135 inscrit au dit rôle au nom de Alfred Alarie soit porté

au nom de Jean Charbonneau, le propriétaire actuel,

v Que le lot no. 243 inscrit au dit rôle au nom de Paul Langwin soit porté au nom de Félix Deschais, le propriétaire actuel, et

v Que le lot no. P17 inscrit au dit rôle au nom de Félix Trahan soit porté au nom de Westley McFelland, le propriétaire actuel.

Adopté

Le conseiller Arène Bellemare donne avis de motion qu'il demandera à la prochaine séance l'adoption d'un règlement, aux fins d'abroger le règlement adopté le premier Mai mil neuf cent trente-trois, qui statuait que les bâtisses dans les limites de la Barrière, devaient être construites à une distance de pas moins de cinquante pieds de la ligne du chemin.

Proposé par Albert Girard, secondé par Joseph Levasseur qu'une demande soit faite au Gouvernement Provincial le priant d'amender la loi du chômage, aux fins de permettre aux résidents d'une paroisse dont le territoire est adjacent à une cité dont la population est de vingt mille âmes ou plus, de travailler aux travaux de chômage qui sont effectués dans cette cité, et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable M. L. Duplessis, chef de l'Opposition Provinciale et Député du comté.

Adopté

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Albert Girard que les membres du conseil municipal de cette corporation s'opposent à l'adoption d'une loi provinciale obligeant les propriétaires de voitures à traction animale, à maintenir une lumière sur ces dites voitures le soir, et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Premier Ministre de cette province.

Adopté.

Proposé par Armin Bellemare, secondé par Joseph Sevassour que la présente assemblée soit ajournée au onze Mars courant, à huit heures du soir.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire
J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le onze Mars mil neuf cent quarante, au lieu et heure ordinaires des sessions, conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière assemblée, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les Conseillers Hector Tréchette, Albert Julien, Albert Girard et Joseph Sevassour.

Règlement

Attendu que avis de motion a été donné à la dernière assemblée, conformément à la loi, En conséquence, sur proposition de Joseph Sevassour, secondé par Albert Julien, le présent règlement statue et décrète l'abrogation du règlement adopté le premier Mai mil neuf cent trente-trois, en vertu duquel il était ordonné que les bâtisses devaient être construites, dans les limites de la Banlieue, à une distance de pas moins de cinquante

fiéds de la ligne du chemin.

Adopté
Joseph Gilinar
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Trichette que le secrétaire-trésorier soit autorisé à donner un avis public convoquant les électeurs qui sont propriétaires d'immeubles situés dans le chemin ou l'arrondissement de la Banlieue, à une assemblée publique qui sera tenue le vingt-huit Mars courant (1940), à la vieille maison d'école, dans le rang de la Banlieue, de neuf heures du matin à six heures du soir, pour approuver ou désapprouver par leur vote pris au scrutin secret le règlement qui vient d'être adopté à cette assemblée.

Adopté
Proposé par Albert Julian, secondé par Joseph Levasseur que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire afficher par toute personne qu'il jugera compétente tous avis publics requis par le Code Municipal.

Adopté
Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Trichette que le lot no. P159 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Ernest Boissert soit porté au nom de Antonio Chamberland, fils.

Adopté
Le ~~procès~~ présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gilinar
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Nous soussignés Joseph Gélinas, Maire, et Joseph Eugène Guillet, Secrétaire-Trésorier, certifions par les présentes, que le règlement ci-contre adopté par les membres du conseil de la paroisse des Trois-Rivières, le onze Mars mil neuf cent quarante, a été approuvé par les électeurs qui sont propriétaires d'immeubles situés dans le chemin ou l'arrondissement de la Banlieue, par leur vote pris au scrutin secret, à une assemblée publique tenue à la vieille maison d'école, dans le rang de la Banlieue, le vingt-huit Mars mil neuf cent quarante, conformément à la loi.

Paroisse des Trois-Rivières, ce vingt-neuf Mars mil neuf cent quarante.

Joseph Gélinas

Maire

J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée publique des électeurs, qui sont propriétaires d'immeubles situés dans le chemin ou l'arrondissement de la Banlieue, tenue à la vieille maison d'école, dans le rang de la Banlieue, le vingt-huit Mars mil neuf cent quarante, à neuf heures de l'avant-midi, après avis publics donnés conformément à la loi, aux fins de soumettre aux susdits électeurs-propriétaires, par leur vote pris au scrutin secret, l'approbation ou la désapprobation du règlement adopté par les membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, le onze Mars courant (1940), lequel abroge le règlement adopté par les membres du susdit conseil le premier Mai mil neuf cent trente-trois, qui ordonnait que les bâtisses, dans les limites de la Banlieue, devraient être construites à une distance de pas moins de cinquante pieds de la ligne du chemin.

En l'absence du Maire, il est proposé par Zéphirin Guilbert, secondé par Albert Julien que M. Omer Lavasseur soit élu Président de cette assemblée.

Adopté

Le Président après avoir ouvert l'assemblée et donné lecture du règlement, déclare la votation ouverte et procède à l'enregistrement des votes.

A six heures, le Président clôt l'assemblée.

Omer Lavasseur
Président

J. E. Guillet, Sec. Trésor.
Greffier.

Je soussigné, Omer Ferrasseur, Président
d'élection, certifie que d'après le cahier de vo-
tation vingt-huit votes ont été donnés dans
la municipalité pour le règlement et aucun
vote n'a été donné contre le règlement.

Omer Ferrasseur Président
J. L. Guillet, Sec. Trés.
Greffier.

Nous soussignés, Joseph Gelinas,
Maire, et Joseph Eugène Guillet, Secrétaire-
Trésorier, certifions par les présentes, que
le règlement adopté par les membres du
Conseil de la paroisse des Trois-Rivières,
le onze Mars mil neuf cent quarante, a
été approuvé par les électeurs qui sont pro-
priétaires d'immeubles situés dans le
chemin ou l'arrondissement de la Bas-
sieu, par leur vote pris en scrutin secret
à une assemblée publique tenue à la vieille
maison d'école, dans le rang de la Bonlieue,
le vingt-huit Mars mil neuf cent qua-
rante.

Donné ce vingt-neuf Mars mil neuf
cent quarante.

Joseph Gelinas
Maire
J. L. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le premier Avril mil neuf cent quarante, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M.M. les conseillers Albert Julien, Freddy Milot, Joseph Lavasseur et Arsène Bellemare.

Proposé par Arsène Bellemare, secondé par Albert Julien que les Comptes suivants soient payés.

René de Cotret, Ferron & Cie.	\$ 75.00 ✓
F. Xavier Duprasne,	50.00 ✓
Le Bien Public	23.76 ✓
Corona Taxi Service	1.50 ✓
Alfred Massé,	8.00 ✓
J. E. Guillet	5.00 ✓

Adopté

Le Secrétaire-Trésorier donne communication du rapport des vérificateurs René de Cotret, Ferron & Cie, pour l'année 1939, établissant une balance au crédit de \$246.11 au 31 décembre 1939, et il est proposé par Joseph Lavasseur, secondé par Freddy Milot que ce rapport soit accepté.

Adopté

Le Secrétaire-Trésorier soumet au conseil le certificat signé par le Maire et le secrétaire-trésorier le 29 Mars 1940, attestant que le règlement adopté le 11 Mars 1940 a été approuvé par les électeurs qui sont propriétaires d'immeubles situés dans le chemin ou l'arrondissement de la Banlieue, par leur vote donné au scrutin secret à l'assemblée publique tenue le 28 Mars 1940.

Proposé par Joseph Lavasseur, secondé par Freddy Milot que la présente assemblée soit ajournée au quinze Avril courant à huit heures du soir.

Adopté

Le présent procès verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue le quinze Avril mil neuf cent quarante, aux lieux et heures ordinaires des sessions, conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière assemblée, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gilinas, Maire, et MM. les conseillers Albert Girard, Albert Louis Julien, Joseph Lavasseur et Arsène Bellemare.

Proposé par Albert Girard, secondé par Albert Julien que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier Provincial,	\$ 92.26 ✓
La Corporation Municipale du Comté de St-Maurice	321.77 ✓
Omer Lavasseur	3.00 ✓

Adopté

✓ Proposé par Joseph Lavasseur, secondé par Arsène Bellemare que le lot no. P46 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Hector St-Pierre soit porté au nom de Germain Deshaies, le propriétaire actuel.

Adopté

Le conseiller Arsène Bellemare donne avis de motion qu'il demandera à la prochaine assemblée du conseil, l'adoption d'un règlement fixant à ~~la distance à laquelle~~ ~~devers à~~ quelle distance de l'alignement du chemin devront être construits, et à l'avenir, les édifices dans le rang de la Banlieue.

~~Le présent procès-verbal~~

Proposé par Joseph Lavasseur, secondé par Albert Girard que la présente assemblée soit ajournée au vingt-trois Avril courant à huit heures du soir.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gilinas
Maire

J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le vingt-trois Avril mil neuf cent quarante, au lieu et heure ordinaires des sessions, conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière assemblée, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Hector Fréchette, Albert Julien, Albert Girard, Joseph Ferrasœur et Arsène Bellemare.

Règlement concernant la construction des édifices dans le chemin ou l'arrondissement de la Banlieue.

Attendu que avis de motion a été donné à la dernière assemblée conformément à la loi.

En conséquence, il est proposé par Arsène Bellemare, secondé par Albert Julien qu'il soit ordonné et statué comme suit, savoir:

Tous édifices de nature quelconque, restaurants, réservoirs à gazoline ou toutes autres constructions qui devront être construits, à l'avenir, dans le chemin ou l'arrondissement de la Banlieue, devront l'être à une distance de pas moins de cinquante pieds de l'alignement du chemin, et il est défendu de construire tous bâtiments et ouvrages non conformes à cette prescription.

La Corporation pourra faire suspendre en tout temps la construction de tout bâtiment non conforme au présent règlement et la démolition pourra en être ordonnée.

Un officier pourra être nommé par résolution du conseil et aura la charge de faire observer les dispositions du présent règlement.

Tout propriétaire, entrepreneur ou toute personne exécutant ou faisant exécuter des travaux de construction qui contreviennent à quelque disposition du présent règlement, se rendent coupables d'infraction et sont passibles d'une amende ne devant pas

excéder vingt piastres et des frais.

Si une infraction au présent règlement est continue, cette continuité constitue jour par jour, s'il n'y a pas bonne foi, une offense séparée.

A défaut de paiement, dans les quinze jours après la prononciation du jugement, de la dite amende et des frais, la personne ainsi trouvée coupable pourra être condamnée à un emprisonnement ne devant pas être pour plus d'un mois. Cet emprisonnement cesse dès que l'amende et les frais ont été payés.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Adopté
Joseph Gelinas
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Le conseiller Albert Girard donne avis de motion qu'il demandera à la prochaine assemblée du conseil, l'adoption d'un règlement fixant à quelle distance de l'alignement du chemin devront être construits, à l'avenir, les édifices dans le rang Ste-Marguerite.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinas
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Je, Elphège Guilbert, ayant été nommé inspecteur agraire, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Elphège Guilbert

Asserments devant moi à

Trois-Rivières, ce 4 Mai 1940.

J. E. Guillet, M.P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le six Mai mil neuf cent quarante, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M.M. les conseillers Albert Julien, Freddy Milot, Albert Girard et Joseph Ferracœur.

Proposé par Albert Girard, secondé par Albert Julien que les comptes suivants soient payés:

Lucien Cormeau, \$ 20.00 ✓

Alain Robert, 5.50 ✓

Georges-Emile Drouin, 7.00 ✓

Amoré Blais 1.22 ✓

J. G. J. E. G. ~~Raoul Langlois \$ 25 Adopté~~

Raoul Langlois 100.00 ✓

Félix Raymond 50.00 ✓

Joseph Jannin 100.00 ✓

Albert Jalbert 50.00 ✓

Xavier Girard 50.00 ✓

Rosaire Pailhé 60.00 ✓

Alphonse Pellerin 5.00 ✓

Léo Bellemare 125.00 ✓

Charles Bolduc 25.00 ✓

Adopté.

Règlement concernant la construction des édifices dans le chemin ou l'arrondissement de Ste-Marguerite.

Attendu que avis de motion a été donné à la dernière assemblée conformément à la loi,

En conséquence, il est proposé par Albert Girard, secondé par Freddy Milot qu'il soit ordonné et statué comme suit, savoir:

Tous édifices de nature quelconque, restaurants, réservoirs à gazoline ou toutes autres constructions qui devront être construits, à l'avenir, dans le chemin ou l'arrondissement de Ste-Marguerite,

devront l'être à une distance de pas moins de quarante pieds de l'alignement du chemin, et il est défendu de construire tous bâtiments et ouvrages non conformes à cette prescription.

La Corporation pourra faire suspendre en tout temps la construction de tout bâtiment non conforme au présent règlement et la démolition pourra en être ordonnée.

Un officier pourra être nommé par résolution du conseil et aura la charge de faire observer les dispositions du présent règlement.

Tout propriétaire, entrepreneur ou toute personne exécutant ou faisant exécuter des travaux de construction qui contrairement à quelque disposition du présent règlement, se rendent coupables d'infraction et sont passibles d'une amende ne devant pas excéder quinze piastres et des frais.

Si une infraction au présent règlement est continue, cette continuité constitue jour par jour, s'il n'y a pas bonne foi, une offense de parie.

À défaut du paiement, dans les quinze jours après le prononcé du jugement, de la dite amende et des frais, la personne ainsi trouvée coupable pourra être condamnée à un emprisonnement ne devant pas être pour plus d'un mois. Cet emprisonnement cesse dès que l'amende et les frais ont été payés.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Adopté
Joseph Gélinas
Maire
J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Proposé par Joseph Lussieur, secondé par Freddy Milot que la troisième répartition du cours d'eau Ste. Marguerite préparé par M. Willie Braudry, syndic du dit cours d'eau, en date du

25 Avril 1940, soit homologué, et que la somme de Quatre cent dix-huit francs et soixante-cinq centimes (\$418.65) soit payée à M. Willie Beaudry, le syndic, et que la part due par les intéressés soit chargée à chacun d'eux, qui devra en acquitter le paiement dans les quinze jours de la date de l'avis qui lui sera donné à cette fin, délai après lequel l'intérêt au taux de cinq pour cent l'an sera chargé sur le montant dû par chaque intéressé.

Adopté

Il est proposé par Albert Girard, secondé par Albert Julien et approuvé à l'unanimité que ce Conseil accorde l'application faite en date du 3 mai 1940 par The Bell Telephone Company of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphonie sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre.

M. Omer Lavasseur a été nommé par le Conseil pour surveiller les travaux.

Adopté

Proposé par Freddy Milot, secondé par Joseph Lavasseur que les assemblées soient tenues durant la saison d'été à huit heures du soir, à l'heure avancée.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Joseph Lavasseur que l'inspecteur Fernand Proulx soit chargé d'aviser les intéressés dans la route à Bureau d'avoir à faire clore leurs parts de routes.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinais
Maire

J. L. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée des électeurs de La Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue mercredi le huit Mai mil neuf cent quarante, à dix heures de l'avant-midi, heure avancée, à la salle publique du rang Ste-Marguerite, sous la présidence de J. E. Guillet, secrétaire-trésorier et président d'élection ex officio, après avis publics donnés de la manière et dans les délais prescrits par la loi, pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être élus à la charge de conseillers de la dite Municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Aldige Doucet, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Théodore Benoit et Théodore Chamberland, tous deux électeurs présents, de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Aldige Doucet comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Achille Pratte, ouvrier, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Amos Levesque et Armand Bellemare, tous deux électeurs présents, de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Achille Pratte comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Xavier Dupresne, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Albert Julien et Héphirin Guilbert, tous deux électeurs présents, de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Xavier Dupresne comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

A midi, aucune autre nomination n'ayant été faite, je proclame MM. Aldige Doucet, cultivateur, Achille Pratte, ouvrier, et Xavier Dupresne, cultivateur, demurant tous trois en la paroisse des Trois-Rivières, conseillers de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

J. E. Guillet
Président d'élection.

Je, Aldige Doucet, ayant été élu conseiller de cette municipalité, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Aldige Doucet

Assermenté devant moi à Trois-Rivières, ce 14 Mai 1940.

J. E. Guillet, N. P.

Je, soussigné J. Xavier Dupresne, ayant été élu conseiller de cette municipalité, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

J. Xavier Dupresne

Assermenté devant moi à Trois-Rivières, ce 21 Mai 1940.

J. E. Guillet, N. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le trois Juin mil neuf cent quarante, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gilinas, Maire, et M. M. les conseillers Hector Fichette, Xavier Dupresne, Albert Girard et Joseph Ferrasseur.

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Dupresne que les comptes suivants soient payés:

La Revue Municipale	\$ 10.00 ✓
Alfred Massé	9.00 ✓
J. E. Guillet	2.00 ✓

Adopté

On procède ensuite à la révision du rôle d'évaluation, et il est proposé par Hector Trichette, seconde par Joseph Lavasseur:

✓ Qu'une superficie de 17 d'arpents soit détachée du lot no 16 appartenant à Frédéric Bettez et soit attribuée à Eddy Charpentier, avec une évaluation de cent cinquante piastres pour ce dernier, et qu'une somme de vingt-cinq piastres soit diminuée sur l'évaluation de Frédéric Bettez sur ce lot;

✓ Qu'une superficie de 52 arpents soit détachée du lot no 289 appartenant à Amos Pellerin et soit attribuée à Alphonse Pellerin, avec une évaluation de Trois cents piastres pour ce dernier, et qu'une somme de Deux cent cinquante piastres soit diminuée sur l'évaluation de Amos Pellerin sur ce lot;

✓ Que le lot no P 17 appartenant à Wesley McLellan et évalué à \$6000.00 soit réduit à la somme de Trois mille piastres

✓ Qu'une superficie de 49 1/2 arpents soit détachée du lot no P 218 appartenant à Victor Rathier et soit attribuée à René Roy et Florimond Desperre, avec une évaluation de Mille piastres pour ces derniers, et qu'une superficie de 10.41 arpents soit détachée de ce même lot et soit attribuée à The Shawinigan Water & Power Co. sous le numéro officiel 218-1, avec une évaluation de Cinquante piastres pour cette dernière, et que le nom de Victor Rathier soit rayé du rôle d'évaluation comme propriétaire de ce lot;

✓ Que le lot no P 297 inscrit au nom de La Corporation soit retranché du rôle d'évaluation;

✓ Qu'une superficie de 7 1/2 d'arpent soit détachée du lot no 68 appartenant à Lucien Bolduc et soit attribuée à La Corporation Scolaire de la Banlieue des Trois-Rivières, avec une évaluation non imposable de Deux mille cinq cents piastres pour cette dernière, et qu'une somme de Cinquante piastres soit diminuée sur l'évaluation de Lucien Bolduc sur ce lot;

Cinq
J. G.
J. L. G.

Mettre à
la fin du
rôle

* Mongrain
J.G.
J.S.G.

v Qu'une superficie de $\frac{1}{5}$ d'arpent soit détachée du lot no. P15 appartenant à Théodore Pothier et soit attribuée à L. Philippe-Vincent, avec une évaluation de Quinze cents piastres pour ce dernier, et qu'une somme de Cent piastres soit diminuée sur l'évaluation de Théodore Pothier sur ce lot;

v Qu'une superficie de $\frac{7}{12}$ d'arpent soit détachée du lot no. 293 appartenant à Dame Joseph Plante et soit attribuée à Emile Plante, avec une évaluation de Cinquante piastres pour ce dernier, et qu'une superficie de $\frac{2}{3}$ d'arpent soit détachée du même lot et soit attribuée à Lorenzo Plante, avec une évaluation de Cinquante piastres pour ce dernier, et qu'une somme de Cinq piastres soit diminuée sur l'évaluation de Dame Joseph Plante sur ce lot;

v Qu'une superficie de $\frac{1}{4}$ d'arpent soit détachée du lot no. 160 appartenant à Frédéric Betteg et soit attribuée à Joseph Wilbrod Bertrand, avec une évaluation de Mille piastres pour ce dernier, et qu'une somme de Dix piastres soit diminuée sur l'évaluation de Frédéric Betteg sur ce lot;

v Qu'une superficie de 13.85 arpents soit détachée du lot no. 307 appartenant à Thomas Garceau et soit attribuée à Lucien Boudreault, de Pointe du Lac, avec une évaluation de Soixante-dix piastres pour ce dernier, et qu'une somme d'autant soit diminuée sur l'évaluation de Thomas Garceau sur ce lot;

v Qu'une superficie de 27 arpents soit détachée du lot no. 269 appartenant à Philippe Stevens et soit attribuée à Ernest Boisvert, avec une évaluation de Deux cents piastres pour ce dernier, et qu'une somme de Cinquante piastres soit diminuée sur l'évaluation de Philippe Stevens sur ce lot;

v Qu'une superficie de $\frac{1}{5}$ d'arpent soit détachée du lot no. P161 appartenant à Otávio

Beaudry et soit attribué à Thomas Bouchard, avec une évaluation de quinze cents piastres pour ce dernier, et qu'une somme de dix piastres soit diminuée sur l'évaluation de Stenio Beaudry sur ce lot;

v Qu'une superficie de 30 arpents soit détachée du lot no. P29 appartenant à Jos. Emile Gélinas et soit attribué à Philippe Pratte, avec une évaluation de deux mille cinq cents piastres pour ce dernier, et qu'une somme d'autant soit diminuée sur l'évaluation de Jos. Emile Gélinas sur ce lot;

v Que le lot no. P34 appartenant à Philias Paillé soit évalué à huit cents piastres;

v Que le lot no. P21 appartenant à Eugène Aubry soit évalué à trois mille cinq cents piastres;

v Que le lot no. P33 appartenant à Adem Bourassa soit évalué à dix mille sept cents piastres;

v Que le lot no. P34 appartenant à Adolphe Montou soit évalué à quatorze mille huit cents piastres;

v Que le lot no. P42 appartenant à Jos. Gélinas soit évalué à onze mille huit cents piastres;

v Que le lot no. 336 appartenant à Wilfried Tessard soit évalué à cinquante piastres;

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Dupresne:

v Que le lot no. 276 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Walter Boisvert soit porté au nom de Camille Houle, le propriétaire actuel, et

v Que le lot no. P17 inscrit au dit rôle au nom de Winstley McCallan soit porté au nom de Jos. St. Pierre, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Joseph Lavasseur, secondé par Hector Fréchette qu'une demande soit faite à La Corporation Scolaire de la Paroisse des Trois Rivières permettant à cette Corporation de se servir des classes de la vieille école du rang Ste-Marguerite comme salle publique.

Adopté

* Quatre
piastres et
soixante-quatre
centimes
(# 4.74)

J. G.
J. E. G.

Proposé par Hector Fréchette, secondé par
Xavier Dupresne que la somme de ~~vingt~~
~~vingt-cinq piastres et vingt-huit centimes~~ (# 25.28)
soit remise à M. Félix Trépan, représentant la
moitié des taxes qui lui ont été indûment chargées
le 28 Février 1940.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier.

Assemblée régulière des membres du conseil
municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue
le deux Juillet mil neuf cent quarante, au lieu
et heure ordinaires des sessions, suivant les forma-
lités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:
M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Hec-
tor Fréchette, Xavier Dupresne, Albert Girard et
Joseph Sevasseur.

Proposé par Hector Fréchette, secondé par
Albert Girard que les comptes suivants soient
payés:

Le Trésorier Provincial	\$ 267.41 ✓
Noel Sevasseur	26.90 ✓

Adopté

Il est proposé par M. Joseph Sevasseur, se-
condé par M. Xavier Dupresne et approuvé à
l'unanimité que ce conseil accorde l'appli-
cation faite en date du 13 Juin 1940 par The
Bell Telephone Company of Canada pour l'érec-
tion et le maintien de poteaux de téléphone
sur les chemins publics de cette municipalité.

et de aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre.

Adopté

* Travaux J.G. J.E.G.

Proposé par Albert Girard, secondé par Joseph... que la somme de deux cent soixante-douze dollars, à M. Lion Pagi, l'entrepreneur du chemin de la Banque et du chemin des Forges, durant l'hiver, et que la somme de trois cent cinquante-trois dollars soit payée à M. Xavier Girard, l'entrepreneur du chemin Ste. Marguerite, durant l'hiver, à moins l'excédent qui a été accordé à cette fin par le Gouvernement Provincial.

* soit payé J.G. J.E.G. 972.00 / 353.00

Adopté

Proposé par Joseph Trussard, secondé par Hector Fréchette qu'une demande soit faite au Gouvernement Provincial, le priant de vouloir bien compléter les travaux du chemin du petit village, et que copie de cette lettre soit adressée cette résolution soit adressée à l'honorable Ministre de la Voirie, et au député du comté.

Adopté

Proposé par Xavier Dupresne, secondé par Albert Girard que le lot no. 135 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Jean Charbonneau soit porté au nom de Armand Charbonneau, le propriétaire actuel.

Adopté

détermine J.G. J.E.G.

M. ~~Gen~~ M. Albert Girard donne avis de motion qu'il demandera à la prochaine assemblée l'adoption d'un règlement ## le mode et le genre de constructions qui devront être construites à l'avenir dans les limites de la municipalité, ainsi que la distance à laquelle de l'alignement du chemin devront être construites à l'avenir les bâtisses sur le chemin des Forges.

Proposé par Joseph Ferrasseur, secondé par Xavier Dupresne que M. Félix Raymond soit autorisé à réparer les deux ponts de la route du Rochon.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Fréchette que cette corporation consente à vendre à M. Moïse Bolduc, les lots nos. 365, 366 et 367 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, pour la somme de un dollar payable comptant, à la charge de payer les taxes de l'année courante et à l'avenir, et que le Notaire J. E. Guillet soit autorisé à préparer l'acte de vente à cette fin, et que le Maire soit autorisé à signer le dit acte de vente pour et au nom de cette corporation.

Adopté

Proposé par Xavier Dupresne, secondé par Joseph Ferrasseur qu'une demande soit faite au Gouvernement Provincial, le priant de bien vouloir faire cesser la vente des liqueurs enivrantes dans les limites de la paroisse, et notamment au restaurant appelé "Petit Puisseau" situé dans le chemin de la Rivière.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Fréchette que la présente assemblée se tienne au 13 juillet courant, à huit heures du soir.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Yélis
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire - Trésorier

soit ajourné
J. G.
J. E. G.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le treize juillet mil neuf cent quarante, au lieu et heure ordinaires des sessions, conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière assemblée, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Edgée Doucet, Albert Girard et Joseph Terrasseur.

Règlement dictant à quelle distance de l'alignement du chemin des Forges et des deuxième et troisième rangs les édifices devront être construits, et concernant la hauteur, la solidité et les matériaux à employer dans la construction des murs extérieurs de tous bâtiments et constructions dans la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

Attendu que avis de motion a été donné à la dernière assemblée conformément à la loi.

En conséquence, il est proposé par Albert Girard, secondé par Edgée Doucet qu'il soit ordonné et statué comme suit savoir:

Tous édifices de nature quelconque, restaurants, réservoirs à gazoline ou toutes autres constructions qui devront être construits à l'avenir dans le chemin ou l'arrondissement des Forges ainsi que dans les deuxième et troisième rangs, devront l'être à une distance de pas moins de trente pieds de l'alignement du chemin, et il est défendu de construire tous bâtiments et ouvrages non conformes à cette prescription.

Toutes maisons d'habitation, restaurants et places de réunion qui devront être construits à l'avenir dans les limites de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, devront avoir une hauteur d'au moins

douze pieds et être d'une dimension d'au moins vingt pieds de large par vingt pieds de profondeur. Puis elles ne devront pas être construites de débris de tôle, de bois, papier ou tous autres débris, mais de matériaux de construction usuellement employés. Et il est défendu de construire des maisons d'habitation non conformes à cette prescription.

La Corporation pourra faire suspendre en tout temps la construction de tout bâtiment, restaurant, édifice et maison d'habitation non conforme au présent règlement et la démolition pourra en être ordonnée.

Un officier pourra être nommé par résolution du conseil et aura la charge de faire observer les dispositions du présent règlement.

Tout propriétaire, entrepreneur ou toute personne exécutant ou faisant exécuter des travaux de construction qui contreviennent à quelque disposition du présent règlement, se rendent coupables d'infraction et sont passibles d'une amende ne devant pas excéder vingt piastres et des frais.

Si une infraction au présent règlement est continue, cette continuité constitue jour par jour, s'il n'y a pas bonne foi, une offense séparée.

À défaut de paiement, dans les quinze jours après le prononcé du jugement, de la dite amende et des frais, la personne ainsi trouvée coupable pourra être condamnée à un emprisonnement ne devant pas être pour plus d'un mois. Cet emprisonnement cesse dès que l'amende et les frais ont été payés.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Adopté
Joseph Yélinas
Président
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Proposé par Joseph Lussieur, secondé par Albert Girard:

Que les lots nos. 366 et 367 inscrits au rôle d'évaluation au nom de cette Corporation soient portés au nom de Moïse Bolduc, le propriétaire actuel, et

Que le lot no. 365 inscrit au dit rôle au nom de cette Corporation soit porté au nom de Philippe Pratte, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Aldège Doucet, secondé par Joseph Lussieur que les comptes suivants soient payés:

P. V. Ayotte	\$ 2.55
Corona Taxi Service	0.95

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Aldège Doucet que M. Thiodé Benoit soit nommé surveillant pour faire observer le règlement décrétant à quelle distance de l'alignement du chemin dans les deuxième et troisième rangs devront être construits les édifices de nature quelconque à l'avenir, ainsi que la hauteur, la solidité et les matériaux à employer dans la construction des murs extérieurs de tous bâtiments et constructions, et que M. Gervais Guignard soit nommé surveillant aux mêmes fins dans le chemin ou l'arrondissement des Forges.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté:

Joseph Gélinas
Président
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

* adopté le

13 juillet

1940

J. G.

J. E. G.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le trois Septembre mil neuf cent quarante, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M.M. les conseillers Aldige Doucet, Hector Frichette, Xavier Dupresne et Albert Girard.

Proposé par Aldige Doucet, secondé par Hector Frichette que les comptes suivants soient payés:

Alfred Massé,	\$13.00	✓
Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la paroisse d'Yamachiche	5.00	✓
Lucien Cormau	15.00	✓

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Dupresne qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, à l'effet d'autoriser cette corporation à prolonger pour une période de douze mois, à compter du 11 Juillet 1940, l'autorisation d'emprunt au montant de \$1500.00 qui a été accordée à cette corporation par la dite Commission municipale, en date du 11 Juillet 1939.

Adopté

Proposé par Hector Frichette, secondé par Aldige Doucet, que M. J. H. Proulx de Cotlet soit nommé vérificateur des comptes de cette corporation pour l'année se terminant le 30 Décembre 1940.

Adopté

Proposé par Xavier Dupresne, secondé par Albert Girard que le lot no. 277 inscrit au rôle d'évaluation au nom de André Ouellet soit porté au nom de Camille Houle, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Dupresne que M. Auguste Bellmare soit

nommé conseiller en remplacement de M. Achille Pratte, qui n'ayant été nommé à cette charge ne l'a pas accepté.

Adopté

Proposé par Hector Trichette, secondé par Albert Girard que la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique soit notifiée d'avoir à faire le fossé du côté nord de la ligne sa voie ferrée à partir du cours d'eau Lacerte jusqu'à la route du Calvaire, et d'avoir à faucher les bords du fossé sur les deux côtés de sa voie ferrée sur tout le parcours de sa ligne de chemin fer traversant cette paroisse.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Duprasne que les membres du conseil soient autorisés à prendre une opinion légale sur l'obligation une demande de ouverture d'une route aboutissant au chemin des Ferges.

Adopté

Proposé par Aldige Doucet, secondé par Hector Trichette que le secrétaire-trésorier soit chargé de notifier M. R. H. Korman, l'inspecteur de voirie provinciale, d'avoir à réparer le ponceau sur le chemin Ste Marguerite, entre les propriétés de M. Téphérin Pratte et Joseph Jannin.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinas

Maire

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Je soussigné Auguste Bellemare, ayant été nommé conseiller, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Auguste Bellemare

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 12 septembre 1940.

J. E. Guillet, M. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le sept Octobre mil neuf cent quarante, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Galinas, Maire, et M.M. les conseillers Hector Fréchette, Albert Girard, Joseph Ferrasœur et Auguste Bellemare.

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

J. B. Lorange	0.66	✓
Félix Raymond	30.40	✓
Aldi Robert	14.30	✓
Lucien Comeau	5.00	✓

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Joseph Ferrasœur que le taux de la taxe foncière pour l'année 1941 soit fixé à trente-cinq centins dans le cent piastres.

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Hector Fréchette que les lots nos. P 220 et P 221 inscrits au rôle d'évaluation aux noms de Romeo Dupresne et Alphonse Pellierin soient portés au nom de Georges Etienne Turcotte,

Le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Joseph
Lévassieur que M.M. Léphirin Pratte et Aldée
Robert soient chargés de chaîner et de poser
des piquets avec les numéros des parts des in-
teresses de la route de M. Louis Charrette ou route
du Rochon.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Joseph
Lévassieur que M.M. Hector Trichette et Albert
Girard soient autorisés à prendre une opinion
légitime afin d'aviser aux moyens de forcer la
Compagnie du chemin de fer du Canadien
Pacifique à nettoyer son fossé à partir du
cours d'eau Lacerte jusqu'à la route du Calvaire.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gilman
Président

J. L. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatre Novembre mil neuf cent quarante, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gilinas, Maire, et M. M. les conseillers Aldige Doucet, Hector Trichette, Albert Girard, Joseph Sevasseur et Auguste Bellemare.

Proposé par Hector Trichette, secondé par Albert Girard que les routes d'heures soient vendues comme suit.

Route du 2ème rang ou route du Rochon vendue à Félix Raymond pour \$29.00

Route du 3ème rang ou route à Denon vendue à M. Joseph Janvier pour \$50.00 "

Cordon du 3ème rang ou de la route à Denon à l'exception de la part de M. Louis Petroff, vendue à Adéard Doucet, fils, pour \$40.00

Route du 4ème rang ou route à Bureau vendue à Noël Sevasseur pour \$75.00

Route du comté vendue à Adéard Doucet pour \$75.00

Route du Calvaire vendue à Alfred Bourassa pour \$70.00

~~Route du~~

Adopté

Proposé par Aldige Doucet, secondé par Joseph Sevasseur que les comptes suivants soient payés:

Alcei Robert,	\$ 49.86
Le Trésorier Provincial	90.99 "
Héskirin Pratte	18.14 "
Alfred Massé	8.00 "
Alfred Pailé	3.00 "
Forin Lumber Co. Ltd.	9.38 "
J. E. Guillet	5.00 "

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Joseph Sevasseur que Me Lucien Comreau, avocat, soit autorisé à prendre les procédures judiciaires requises contre

M. Eddy Charpentier, en vue de contraindre ce dernier à se conformer aux prescriptions du règlement passé le 4 Mai 1940, décrétant à quelle distance de la ligne du chemin doivent être érigées toutes les constructions et bâtisses dans le rang ou chemin Ste-Marguerite.

Adopté

Proposé par Aldège Doucet, secondé par Albert Girard que le lot no. P. 177 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Alexandre Dauphinais soit porté au nom de Génessis Camirand, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Joseph Lavoisier, secondé par Hector Trichette que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les intéressés du cours d'eau Ste-Marguerite, qui n'ont pas encore leurs parts de répartition, de bien vouloir le faire le plus tôt possible.

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Aldège Doucet que le Ministère de la Voie soit prié de bien vouloir, entretenir durant l'hiver, comme par les années passées le chemin de la Banlieue, le chemin Ste-Marguerite et le chemin des Forges.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Joseph Lavoisier que M. Zéphirin Praté soit autorisé à ouvrir une rue pour une longueur d'environ huit cents pieds une rue et une autre partiellement sur le lot no. 183 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, et aboutissant au chemin des Forges, pour la somme de cinquante piastres.

Adopté

à voter

J.G.

J.E.F.

H. Trichette

J.G.

J.E.F.

État des
Cours d'eau
d'aval et
Panneton
J.G.
J.G.G. ou
J.G.
J.G.G.

Proposé par Abdje Doucet, secondé par Albert Girard que M. Amé Lavoisier soit nommé surintendant pour faire la visite du cours d'eau Dupont et de voir s'il y a lieu d'amender le procès-verbal existant actuellement ou de faire un nouveau procès-verbal.

Adopté
Le présent procès-verbal est lu et adopté.
Joseph Gelinias
Maire
J. I. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deux décembre mil neuf cent quarante, aux lieux et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: -
M. Joseph Gelinias, Maire, et M. M. les conseillers Xavier Dupras, Albert Girard, Joseph Lavoisier et Auguste Bellemare.

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Dupras que les comptes suivants soient payés:

Lucien Comeau,	\$ 2.00	✓
Salle Notre-Dame	51.00	✓

Adopté

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil un état des immeubles situés en la paroisse des Trois-Rivières et devant être vendus pour arrérages de taxes municipales et scolaires dus depuis l'année 1937 et antérieurement, et il est proposé par Joseph Lavoisier, secondé par

Auguste Bellemare que le dit état soit approuvé et que les immeubles mentionnés en icelui soient vendus par le conseil de comté, à moins que les propriétaires d'iceux ne payent les arriérés de taxes municipales et scolaires dus pour les années 1937 et entièrement dans les quinze jours de l'avis enregistré à cet effet et qu'ils recevront à cet effet.

Adopté

Proposé par Xavier Desrosiers, secondé par Albert Girard que l'entretien, durant l'hiver, de la route du petit village soit accordé à M. Charles Bolduc pour la somme de vingt-cinq piastres.

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Albert Girard que M. Eddy Charpentier soit autorisé à reculer le garage qu'il a construit dans le rang Ste. Marguerite en contravention du règlement existant à cet effet, pourvu qu'aucune plainte ne soit faite d'hui à cette date, et dans tel cas il devra reculer son garage à la distance prévue par le dit règlement, dans un délai de trois jours suivant l'avis qui lui sera donné à cet effet.

Adopté

Il est proposé par Albert Girard, secondé par Joseph Levasseur que M. Armand Beaudry, fils de Thellic, soit nommé officier spécialement chargé de faire observer les dispositions du règlement adopté le six mai dernier (1940) de concernant la construction des édifices dans le chemin ou l'arrondissement de Ste. Marguerite, et que M. Henri Tréhan soit nommé officier spécialement chargé de faire observer les dispositions du règlement adopté le vingt-trois avril dernier (1940) concernant la construction des édifices dans le chemin ou l'arrondissement.

pour le
premier
Mai pro-
chain (1941)

J. G.
J. E. G.

ment de la Banlieue.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté

Joseph Gelinar

Maire

J. L. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Je, Hervé Trahan, ayant été nommé officier spécialement chargé de faire observer les dispositions du règlement adopté le vingt-trois avril mil neuf cent quarante concernant la construction des édifices dans le chemin ou l'arrondissement de la Banlieue, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Hervé Trahan

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 8 Janvier 1941.

J. L. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le trois Janvier mil neuf cent quarante-un, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents :

M. Joseph Gelinar, Maire, et MM. les conseillers
Aldige Doucet, Xavier Dupresne, Albert Girard,
Joseph Lavoie et Auguste Bellinard.

Proposé par Aldige Doucet, secondé par
Xavier Dupresne que les comptes suivants soient
payés :

Le Trésorier Provincial

\$46.00 //

Alfred Massé,

14.00 //

Adopté //

Proposé par Joseph Sevassour, secondé par Auguste Bellemare:

Que le lot No. P. 177 évalué à \$10.00 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Anisiphore Trottier soit porté au nom de Dame Pauline Trottier, la propriétaire actuel;

Que le lot no. 370 inscrit au dit rôle au nom de Roméo Sébren soit porté au nom de Pierre Beaulieu et Eddy Beaulieu, les propriétaires actuels;

Que les lots nos. P. 60 et P. 61 inscrits au dit rôle au nom de Hervé Trahan soient portés au nom de H. P. Vaillancourt, la propriétaire actuel;

Que le lot no. P. 2 évalué à \$300.00 inscrit au dit rôle au nom de Arsime Bellemare soit porté au nom de Bernardin Begeron, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P. 112 inscrit au dit rôle au nom de Dame Edouardina Giroux soit porté au nom de Eddy Beaulieu, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P. 315 inscrit au dit rôle au nom de Arthur Denoncourt soit porté au nom de Roger Larouche, le propriétaire actuel;

Que les lots nos. P. 47, P. 55 et P. 86 inscrits au dit rôle au nom de Léphirin Guilbert soient portés au nom de Roger Guilbert, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Joseph Sevassour que l'intérêt sur les taxes de l'année courante soit chargé à compter du 1^{er} Février 1941, au taux de 5% l'an.

Adopté.

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Albert Girard que M. Oscar Seclerc, secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale du Comté de St. Maurice soit autorisé à

adjoindre à la Corporation de la paroisse des Trois-Thorées, les immeubles situés dans cette municipalité devant être vendus au mois de Mars prochain, pour arrimage de taxes municipales et seculaires, et sur lesquels il n'y aura pas d'embourgeoisés.

Adopté.

Proposé par Xavier Dupras, secondé par Aldège Doucet que le Gouvernement soit prié d'amender la loi actuelle de la vente des boissons, à l'effet d'interdire la vente des boissons alcooliques, bière et vins, le dimanche et les Jours de Fête, et que copie de la présente résolution soit adressée à l'honorable Wilfrid Girouard, Procureur Général de la Province.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellemare qu'une demande soit faite au Ministère de la Voirie, aux fins d'obtenir l'octroi de vingt-cinq fuasters du mille offert aux municipalités, pour l'entretien durant l'hiver du chemin ou rang Ste. Marguerite.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Joseph Sevasseur que les membres du conseil soient autorisés à prendre une opinion légale au sujet du procès-verbal des cours d'eau Dupont et Duval et Parmenton.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Joseph Sevasseur que si le procès-verbal des cours d'eau Dupont et Duval et Parmenton préparé par M. Arner Sevasseur, surintendant, le 26 Novembre 1940, est homologué par le conseil, le compte du surintendant au montant de \$ 33.00 pour la préparation de ce procès-verbal sera chargé aux intéressés, et que ce compte soit payé.

Et

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Yélinas
Maire

J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

M. Armand Beaudry, ayant été nommé officier spécialement chargé de faire observer les dispositions du règlement adopté le six mai mil neuf cent quarante concernant la construction des édifices dans le chemin ou l'arrondissement de Ste Marguerite, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Armand Beaudry.

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 7 Février 1941.

J. E. Guillet, M. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le trois Mars mil neuf cent quarante-un, au lieu et heure des ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Yélinas, Maire, et M. M. les conseillers Hector Fréchette, Xavier Dupresne, Albert Girard, Joseph Levasseur et Auguste Bellemare.

Proposé par Albert Girard, secondé par Joseph Levasseur que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier Provincial	\$ 236.84	v
Napoléon Alarie	10.00	v
Moïse Bolduc	3.00	v
Lucien Comeau	4.00	v
Albert Beaulieu	2.00	v

Adopté

Proposé par Hector Tréchette, secondé par Albert Girard que le compte ci-dessus payé à Albert Beaulieu, au montant de \$2.00, soit déduit sur le montant qui doit être payé à Alfred Bourassa, le mois de Mai prochain, pour l'entretien durant l'hiver de la route du Calvaire.

Adopté

Proposé par Xavier Duprasne, secondé par Hector Tréchette:

Que les lots nos. 264 et 265 inscrits au rôle d'évaluation au nom de Edgar St-Onge soient portés au nom de Wilfrid Bormais, le propriétaire actuel;

Que les lots nos. P59 et P81 inscrits au dit rôle au nom de Louis Marchand soient portés au nom de Antonio Marchand, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P279 inscrit au dit rôle au nom de Roméo Lajeunesse soit porté au nom de Arthur Godon, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P327 inscrit au dit rôle au nom de Thomas Godin et le lot no. P327 inscrit au dit rôle au nom de Sirene Dupont soit porté au nom de Jacques Blais, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Joseph Lavoisier:

Que M. M. Antonio Marchand, Roméo Lagnon et Louis Charette soient nommés inspecteurs agraires.

Que M. Xavier Girard soit nommé gardien d'enclos.

Que M. Jeffrey Godin soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le rang du village

Que M. Adélard Bourassa soit nommé inspecteur de voirie pour le rang de la Baie-Lévesque;

Que M. Joseph Bergeron soit nommé inspecteur de voirie pour la route du Calvaire;

Que M. Xavier Dupont soit nommé inspecteur de voirie pour le rang Ste-Marguerite

Que M. Lucien Comeau soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin des Forges;

Que M. Félix Raymond soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front et la route du 2^{ème} rang;

Que M. Achille Doucet soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 3^{ème} rang.

Que M. Edmond Proulx soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 4^{ème} rang.

Que M. M. Omar Ferrasseur, Olive Dugré et Freddy Milot soient nommés estimateurs.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellmare et résolu unanimement que les membres du conseil de la paroisse des Trois-Rivières désirent exprimer à M. Henri Bettez, cultivateur du rang Ste-Marguerite, ancien maire de cette paroisse, leurs vives sympathies, à l'occasion du décès de son épouse, et que copie de la présente résolution soit adressée à la famille et aux journaux.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinas Maire
J. E. Guillet, Secrétaire-Trésorier

à la route
et
J.G.
J.E.G.

Je, Edmond Proulx, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 4^{ème} rang, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Edmond Proulx

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 12 Mars 1941.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Xavier Dupont, ayant été nommé inspecteur de voirie pour le rang Ste Marguerite, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Xavier Dupont

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières ce 13 Mars 1941.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Freddy Milot, ayant été nommé estimateur, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Freddy Milot

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières ce 13 Mars 1941.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Oliva Dugré, ayant été nommé estimateur, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Oliva Dugré

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 14 Mars 1941.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Omer Ferrasseur, ayant été nommé ratimateur, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Omer Ferrasseur

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 14 Mars 1941.
J. E. Guillet, N.P.

Je, Adélard Bourassa, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la rang de la Banlieue, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Adélard Bourassa

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 27 Mars 1941.
J. E. Guillet, N.P.

Je, Joseph Bergeron, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route du Calvaire, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Jos Bergeron

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 4 Avril 1941.
J. E. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le sept Avril mil neuf cent quarante-un, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M.M. les conseillers Hector Trichette, Xavier Duprasne, Aldège Doucet, Joseph Ferrasour et Auguste Bellemare.

Proposé par Aldège Doucet, secondé par Joseph Ferrasour que les comptes suivants soient payés:

Reni de Cotret, Ferron & Cie	\$ 75.00	"
La Corpn. Mun. du comté de St-Maurice	319.26	"
Alphonse Dupré	50.00	"

Adopté

Proposé par Xavier Duprasne, secondé par Hector Trichette:

Que le lot no. 352 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Auguste Garceau soit porté au nom de H. P. Vaillancourt, le propriétaire actuel;

Que le lot no. 329 inscrit au dit rôle au nom de Ernest Martin soit porté au nom de Camille Pratte, le propriétaire actuel;

Que les lots nos. 342 et 343 inscrits au dit rôle au nom de Henri Corbin soient portés au nom de Lucas Bolduc, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P314 inscrit au dit rôle au nom de Maurice Robert soit porté au nom de La Corporation, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P363 inscrit au dit rôle au nom de Emilian Ammirée soit porté au nom de Philippe Pratte, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P161 inscrit au dit rôle au nom de Arthur Laferrrière soit porté au nom de Hector Hamel, le propriétaire actuel.

Adopté

Le Secrétaire-Trésorier donne communication du rapport de Reni de Cotret, Ferron & Cie, vérificateurs pour l'année 1940, démontrant un surplus de \$ 628.09 des revenus sur les dépenses en

31 décembre 1940, et il est proposé par Auguste Bellemare, secondé par Hector Trépoite qui ce rapport soit adopté.

Adopté

Proposé par Aldége Doucet, secondé par Joseph Lavasseur que M. Alphonse Pellerin soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 3^{ème} rang en remplacement de M. Achille Doucet.

Adopté

Proposé par Aldége Doucet, secondé par Xavier Dupresne qu'une demande soit faite auprès de M. Polydore Beaulac, député provincial du comté de St-Maurice, aux fins d'obtenir un octroi à l'effet de terminer le chemin de front du troisième rang, vu que cette corporation n'a pas les moyens de contribuer à cette fin.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinas
Maire
J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Je, Antonio Marchand, ayant été nommé inspecteur Agraire, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Antonio Marchand

Assermenté devant moi à
Trois Rivières, ce 8 Avril 1941.
J. F. Guillet, N. P.

Je, Lucien Comeau, ayant été nommé inspecteur
de voirie pour la route et le chemin des Forges,
jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au
meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi
que Dieu me soit en aide.

Lucien Comeau

Assermenté devant moi à

3 Rivières, ce 9 Avril 1941.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Alphonse Pellerin, ayant été nommé inspec-
teur de voirie pour la route et le chemin de front du
3^eme rang, jure que je remplirai les devoirs de cette
charge, au meilleur de mon jugement et de ma capa-
cité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Alphonse Pellerin

Assermenté devant moi à

3 Rivières, ce 19 Avril 1941.

J. E. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du conseil
municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue
le cinq Mai mil neuf cent quarante-un, au
lieu et heure ordinaires des sessions, suivant
les formalités prescrites par la loi, et à laquelle
sont présents: M.M. les conseillers Hector
Fréchette, Xavier Dupresne, Aldège Doucet,
Joseph Fossoueur et Auguste Bellemare et
Albert Girard.

En l'absence du Maire, il est proposé

par Joseph Sevasseur, secondé par Auguste Bellemare que M. Hector Fréchette soit élu Président de cette assemblée.

Adopté

Proposé par Aldége Doucet, secondé par Xavier Dupresne que les comptes suivants soient payés:

Félix Raymond	\$ 29.00 ✓
Joseph Jammin	50.00 ✓
Adélard Doucet, fils	40.00 ✓
Noël Sevasseur	75.00 ✓
Adélard Doucet, père	75.00 ✓
Alfred Bourassa	68.00 ✓
Charles Bolduc	25.00 ✓
Lucien Cormier	10.00 ✓

Adopté

Proposé par Joseph Sevasseur, secondé par Auguste Bellemare que le lot no. 236 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Adélard Doucet, père, soit porté au nom de Louis Alma Pepin, le propriétaire actuel.

Adopté

Il est proposé par M. Xavier Dupresne, secondé par M. Aldége Doucet, et adopté

que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 29 avril 1941 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Noël Sevasseur surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Dupresne que cette corporation souscrive la somme de Dix piastres pour le Congrès Eucharistique Diocésain.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Joseph Sevasseur que le secrétaire-trésorier soit chargé de notifier M. Edmond

Proulx de voir à faire réparer la clôture du
4^eème rang et la clôture de la route du petit rang.
Adopté.

Proposé par Aldéje Doucet, secondé
par Auguste Bellemare que la présente as-
semblée soit ajournée au douze mai cou-
rant à huit heures du soir.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Hector Fréchette
Président pro tempore

J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Je, Roméo Gagnon ayant été nommé
inspecteur agraire, jure que je remplirai les
devoirs de cette charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu
me soit en aide.

Roméo Gagnon

Assermenté devant moi en
la paroisse des Trois-Rivières
ce 5 Mai 1941;

J. F. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du Conseil
municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue
le douze Mai mil neuf cent quarante-un, aux lieu
et heure ordinaire des sessions, conformément
à la résolution d'ajournement adoptée à la der-
nière assemblée, suivant les formalités pres-
crites par la loi, et à laquelle sont présents:
M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les Conseil-
lers Hektor Fréchette, Xavier Dupresne, Albert

Assemblée des électeurs de La Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue mercredi le quatorze Mai mil neuf cent quarante-un, à dix heures de l'avant-midi, heure avancée, à la salle publique du rang Ste. Marguerite, sous la présidence de J. F. Guillet, secrétaire-trésorier et président d'élection *ex officio*, après avis publics donnés de la manière et dans les délais prescrits par la loi, pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être élus à la charge de conseillers de la dite municipalité.

* Maire et
J. F. G.

Le bulletin de présentation de M. Joseph Gélinas, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. F. X. Robert, contracteur, et Joseph Lavasseur, cultivateur, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Joseph Gélinas comme Maire de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Hector Tréchette, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Thais Lamy, cultivateur, et F. X. Robert, contracteur, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Hector Tréchette comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Joseph Lavasseur, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Thais Lamy, cultivateur, et F. X. Robert, contracteur, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Joseph Lavasseur comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Albert Girard, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Noël Lavasseur et Lucien Bolduc, tous deux cultivateurs et électeurs

présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Albert Girard comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Arthur Larocque, contremaître, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Emile Dubugre, maître cuisinier, et Jos. St. Pierre, marchand de gros, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Arthur Larocque comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Lucien Comeau, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Louis Charrette et Ernest Janvier, tous deux cultivateurs et électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Lucien Comeau comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Jean Charbonneau, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Ernest Bolduc et Edmond Proulx, tous deux cultivateurs et électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Jean Charbonneau comme Maire de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

A midi, comme il y a plus de nominations que de candidats à élire, j'ordonne la rotation au scrutin secret pour lundi le dix-neuf Mai courant, (1941) à la salle publique du rang Ste-Marguerite, de huit heures du matin à six heures du soir, heure avancée.

J. F. Guillet
Président d'élection

Je, soussigné Omer Terasseur, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé président de l'élection, qui doit être tenue en cette municipalité, le dix-neuf Mai mil neuf cent quarante-un, jure solennellement, que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Omer Terasseur

Assermenté devant moi
à Trois-Rivières, ce 14 Mai 1941.

J. E. Guillet, N. P.

Je soussigné Gerard Guilbert, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières ayant été nommé secrétaire de l'élection par le président de l'élection qui doit être tenue en cette municipalité, le dix-neuf Mai mil neuf cent quarante-un, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Gerard Guilbert

Assermenté devant moi
à la Banque Trois-Rivières ce 17 Mai 1941

Omer Terasseur Président d'élection

Le lundi le 19 Mai 1941 la votation a eu lieu de huit heures du matin à six heures de l'après-midi et a donné le résultat suivant. Mr Joseph Gelinas candidat à la mairie a eu 147 votes et Mr Jean Charbonneau candidat à la mairie a eu 118 votes et les conseillers Albert Girard 138 votes Hector Frechette 137 votes Lucien Comeau 127 votes Joseph Terasseur 123 votes Arthur Carocque 114 votes. Alors je proclame Mr Joseph Gelinas élu Maire pour la Paroisse des Trois-Rivières et Mrs Albert Girard Hector Frechette Lucien Comeau conseillers

de la dite Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières
 En foi de quoi j'ai signé les présentes à
 St Marguerite des Trois-Rivières ce 19 Mai 1941

Omer Levasseur Président d'élection

Je, soussigné, Joseph Gélinas, ayant été
 élu Maire de la Municipalité de la paroisse
 des Trois-Rivières, jure que je remplirai les
 devoirs de cette charge, avec fidélité et honnê-
 teté, au meilleur de mon jugement et de ma
 capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
 Joseph Gélinas
 Maire

Assermenté devant moi à
 Trois-Rivières, ce 20 Mai 1941.
 J. E. Guillet, N.P.

Je, Albert Girard, ayant été élu conseiller,
 jure que je remplirai les devoirs de cette charge,
 avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu
 me soit en aide.

Albert Girard

Assermenté devant moi
 à Trois-Rivières, ce 31 Mai 1941.
 J. E. Guillet, N.P.

Je, Lucien Comeau, ayant été élu conseiller,
 jure que je remplirai les devoirs de cette charge,
 avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité. Ainsi que
 Dieu me soit en aide.

Lucien Comeau

Assermenté devant moi
 à Trois-Rivières, ce 2 Juin 1941
 J. E. Guillet, N.P.

Je, Hector Fréchette, ayant été élu conseiller,
jure que je remplirai les devoirs de cette charge,
avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon
jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me
soit en aide.

Hector Fréchette

Assurément devant moi à

Trois Rivières ce 2 Juin 1941.

J. L. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du Con-
seil Municipal de la paroisse des Trois Rivières,
tenue le deux Juin mil neuf cent quarante-un,
aux lieux et heures ordinaires des sessions, sui-
vant les formalités prescrites par la loi, et à la-
quelle sont présents: M. Joseph Gélinas,
Maire, et MM. les conseillers Hector Fré-
chette, Xavier Duprasne, Albert Girard, Lucien
Cormeau et Auguste Bellemare.

Proposé par Xavier Duprasne, secondé par
Lucien Cormeau que les comptes suivants soient
payés:

La Proue Municipale	\$10.20 //
Armand Lavasseur	8.00 //
Girard Guilbert	3.00 //
P. H. Marinneau	27.50 //
Camille Houle	1.66 //
J. L. Guillet	5.10 //
Edmond Proulx	16.96 //

Adoptés

Proposé par Hector Fréchette, secondé par
Albert Girard:

Que le lot no. 310 inscrit au rôle d'éva-
luation au nom de Chs. D. Desjardins soit
porté au nom de Adélard Doucet, père, le pro-
priétaire actuel, et

Que le lot no. P149 inscrit au dit

rôle au nom de Albert Girard soit porté au nom de Théophile Gagnon, le propriétaire actuel.

Adopté.

Le secrétaire-trésorier produit le chèque du Gouvernement, au montant de quatre-vingt-huit piastres et vingt-cinq centimes (\$88.25) pour octroi accordé et pour l'entretien durant l'hiver du chemin Ste. Marguerite, et il est proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellemare que ce chèque à l'ordre de la paroisse des Trois-Rivières, soit remis à M. Philippe Toussaint pour en faire la répartition à qui de droit.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Lucien Comeau qu'une demande soit faite aux membres du conseil de la Corporation des Trois-Rivières, aux fins de placer un signal d'arrêt au bas du tunnel de la rue Ste. Marguerite pour prévenir les accidents à cet endroit.

Adopté.

Proposé par Lucien Comeau, secondé par Hector Frichette qu'une demande soit faite au Gouvernement, afin d'obtenir un octroi au montant de trois cents piastres pour améliorer la route du Rochon, et que copie de la présente résolution soit adressée à M. Polydore Beaulac, député du Comté.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Duprère que M. Polydore Beaulac, député du comté soit avisé que cette corporation est prête à fournir une demande soit faite à M. Polydore Beaulac, député du comté, pour qu'un représentant du Gouvernement soit chargé de faire l'estime du terrassement pour finir

Le chemin du troisième rang; cette corporation s'engageant à fournir cinquante pour cent du terrassement, jusqu'à concurrence d'une somme de Deux cent cinquante francs à cette fin, la part du Gouvernement aux mêmes fins devant être de Cent pour cent pour le Gravel.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinas
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier.

Je, Gervais Guignard, ayant été nommé surveillant pour faire observer le règlement adopté le 13 juillet 1940 décrétant à quelle distance de l'alignement du chemin devront être construits les édifices à l'avenir, ainsi que la hauteur, la solidité et les matériaux à employer dans la construction des murs extérieurs de tels édifices, dans l'arrondissement ou le Chemin des Forges, je me jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Gervais Guignard

Assurance devant moi à

Trois-Rivières, ce 3 Juin 1941.

J. E. Guillet, N. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le sept Juillet mil neuf cent quarante-un, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:

M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers Alcide Doucet, Lucien Comeau et Auguste Bellemare, et Hector Trichette et Albert Girard.

Proposé par Lucien Comeau, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés.

Le Trésorier de la Province	\$ 12.00	✓
Imprimerie de Formules Provinciales, Burg.	9.54	✓
La Copie Mun. du Comté de St. Maurice	31.51	✓
J. E. Guillet	5.00	✓

Adopté

Proposé par Alcide Doucet, secondé par Auguste Bellemare:

Que le lot no. P17 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Alcide Dupont soit porté au nom de Jean Charbonneau, le propriétaire actuel.

Que les lots nos. P61, P82, P83, P84 inscrits au dit rôle au nom de Hector Trahan soient portés aux noms de Hésé, Charlemagne et Joseph Trahan.

Adopté

Proposé par Alcide Doucet, secondé par Hector Trichette que M. Albert Ricard soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 3^{ème} rang, en remplacement de M. Alphonse Pellerin, dont la démission vient d'être acceptée.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Lucien Comeau que cette corporation consente à vendre à M. Adélard Doucet, fils, les lots nos. P319, P320, P321, P314, P313 et P312 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, situés dans le quatrième rang

sur cette paroisse, pour le prix de dix-huit cents (\$6.00) payable comptant et que le notaire J. E. Guillet soit autorisé à préparer la dit contrat de vente, et que le Maire soit autorisé à signer le dit contrat de vente pour et au nom de cette corporation.
Adopté.

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Hector Frichette que M. Joseph Levesneur soit nommé estimateur en remplacement de M. Omer Levesneur, dont la démission vient d'être acceptée.
Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Aldége Doucet que M. Rodrigue Marchand soit nommé inspecteur de bois pour la route et le chemin des Forêts, en remplacement de M. Lucien Combeau, dont la démission vient d'être acceptée.
Adopté.

Proposé par Hector Frichette, secondé par Auguste Bellemare qu'une demande soit faite au Gouvernement aux fins d'obtenir un octroi au montant de trois cents piastres pour améliorer la route du Rochon, et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable M. L. Duplessis, député du Comté.
Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Lucien Combeau que le secrétaire-trésorier avise M. Xavier Dufont, inspecteur de voirie pour le rang Ste-Marguerite, d'avoir à émonder les branches sur le chemin Ste-Marguerite vis-à-vis la demeure de M. Adolphe Janvier.
Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinas,
Maire
J. E. Guillet, Sec. Proc.

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le dix-sept juillet mil neuf cent quarante-un, au lieu ordinaire des sessions, à huit heures du soir, convoquée à la demande de Monsieur le Maire et de M. M. les conseillers Auguste Bellemare et Xavier Duprasne, l'avis de convocation de la dite assemblée ayant été dûment signifié aux conseillers Aldége Doucet et Lucien Comeau absent à cette assemblée, tel qu'appert à l'original de l'avis de convocation de la dite assemblée et du procès-verbal de signification ~~de~~ apposé sur les d'iceux, et produit aux présentes, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers Hector Fréchette, Xavier Duprasne, Albert Girard, Lucien Comeau et Auguste Bellemare.

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Hector Fréchette que M. Théo Lamy soit nommé estimateur en remplacement de M. Joseph Lavoie dont la démission est acceptée.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Duprasne que M. Adélard Doucet, fils, soit nommé conducteur des travaux pour l'amélioration du chemin du troisième rang, conformément à l'octroi qui a été accordé à cette fin par le Gouvernement.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire

J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Je, Rodrigue Marchand, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin des Forges, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Rodrigue Marchand

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 21 juillet 1941.

J. L. Guillet, N. P.

Je, Thais W. Lamy, ayant été nommé estimateur, jure que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

T. W. Lamy

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 22 juillet 1941.

J. L. Guillet, N. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deux septembre mil neuf cent quarante-un, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents. M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers Aldige Doucet, Xavier Dupras, Albert Girard et Auguste Bellemare.

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellemare que les comptes suivants soient payés :

Le Trésorier de la Province \$ 91.12 ✓

Corona Taxi Garage	# 2.00
Société Corbeau	2.00 ✓
Wilfrid Caron	12.17 ✓
Maurice Gélinas	12.17 ✓
J. E. Guillet	4.10 ✓

Adopté:

Proposé par Xavier Dupresne, secondé par Aldige Doucet qu'une demande soit faite à la Commission municipale de Québec, à l'effet d'autoriser cette corporation à prolonger pour une période de douze mois, à compter du 11 juillet 1941, le remboursement de la balance au montant de \$536.49 restant due sur l'autorisation d'emprunt originaire de \$1500.00 qui a été accordée à cette corporation par la dite Commission municipale le 11 juillet 1939.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellemare que le compte des travaux exécutés dans le cours d'eau de la décharge du 3^{ème} et 4^{ème} rangs, sous la direction de M. Thiodé Chamberland, conducteur des travaux, au montant de \$408.40, soit approuvé.

Adopté.

Il est proposé par M. Xavier Dupresne appuyé par M. Aldige Doucet et adopté: -
Que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 25 juin 1941 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Louis Charette surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

Il est proposé par M. Albert Girard, appuyé par M. Auguste Bellemare et adopté: -

Que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 10 juillet 1941 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Louis Charrette surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adoptée.

Le conseiller Albert Girard donne avis de motion qu'il demandera à la prochaine séance du conseil l'adoption d'un règlement divisant la municipalité en autant de sections de vote qu'il y a de fois trois cent cinquante électeurs, plus une section pour toute fraction de ce nombre, conformément à la loi 5 Geo. VI chap. 18.

Adoptée.

Proposé par Aldéje Doucet, secondé par Albert Girard qu'une somme de Cent cinquante piastres soit payée par cette corporation pour compléter les travaux de terrassement du 3^{ème} rang, pourvu que le Département de la Voirie contribue pour une égale somme de Cent cinquante piastres à cette fin.

Adoptée.

Proposé par Xavier Duprasne, secondé par Aldéje # que l'Orphelinat du Christ-Roi, à Nicolet soit notifié de ne plus charger à cette corporation la pension des enfants de M. Ferdinand Masse, vu que les membres du conseil sont valablement informés que ce dernier gagne suffisamment pour pourvoir à l'instruction et l'éducation de ses enfants, et que copie de la présente résolution soit également adressée au Ministère de la Santé.

Adoptée.

Doucet

J. G.

J. E. G.

à compléter de ce jour

J. G.

J. E. G.

Proposé par Albert Girard, secondé par
Aldige Doucet que M. Képhurin Pratte soit
nommé surintendant ~~pour~~ pour faire la
visite des cours d'eau Lafinière et Chambe-
land et de faire rapport au conseil si il y a
lieu de décharger les travaux de l'un de
ces cours d'eau pour les charger dans l'autre
cours d'eau.

Adopté.

Proposé par Auguste Bellemare, secon-
dé par Xavier Dupras que cette corporation
appuie la requête des résidents du
rang de la Banlieue à l'effet de deman-
der à la compagnie St-Maurice Trans-
port de leur procurer un service régulier
d'autobus, et que copie de la présente
résolution soit adressée à la dite Com-
pagnie.

Adopté.

Proposé par Auguste Bellemare, secondé
par Xavier Dupras que M. Lucien Dubé
soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin
de front et la route du 2^{ème} rang en rempla-
cement de M. Félix Raymond.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinar

maire

J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Je, Jeffrey Godin, ayant été nommé inspecteur de
voirie pour la route et le rang du petit village, jure que je rempli-
rai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de mes
capacités. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Jeffrey Godin

Assurément devant moi à

Trois-Rivières, ce 6 septembre 1941

J. F. Guillet, N. P.

Je, Louis Charette, ayant été nommé inspecteur
Agraire, jure que je remplirai les devoirs de cette
charge, au meilleur de mon jugement et de ma ca-
pacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
Louis Charette

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 15 Septembre 1941
J. E. Guillet, N. P.

Assemblée régulière des membres du conseil
municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue
le six octobre mil neuf cent quarante-un, aux
lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les
formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont
présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M.M. les
Conseillers Xavier Dupresne, Albert Girard, Lucien
Comrau et Auguste Bellemare.

Proposé par Xavier Dupresne, secondé
par Albert Girard que les comptes suivants
soient payés:

Le Trésorier de la Province	\$ 144.04	✓
Louis Charette	5.00	✓
E. L. Lamy	54.00	✓
Freddy Milot	54.00	✓
Olivera Dugari	54.00	✓
Imprimerie Formules Provinciales	6.59	✓

Adopté

Proposé par Lucien Comrau, secondé par
Auguste Bellemare que cette corporation
consent à vendre à M. Xavier Girard, les
lots nos. P. 118 et P. 119 du cadastre de la paroisse
des Trois-Rivières pour la somme de Dix
piastres, payable comptant, et que le
Notaire J. E. Guillet soit autorisé à

procéder au contrat de vente à cette fin, et que le Maire soit autorisé à signer le contrat de vente pour et au nom de cette corporation.

Adopté

Proposé par Xavier Dupresne, secondé par Albert Girard que Joseph Eugène Guillet, employé par cette corporation comme Secrétaire-Trésorier, est, en regard à la pratique normale de cet emploi, d'une nature permanente, et que M. Joseph Gilman Maire, soit autorisé à signer à cette fin pour et au nom de cette corporation un certificat, qui devra être adressé à la Commission d'Assurance-Chômage avec copie de la présente résolution.

Adopté

Proposé par Auguste Bellinard, secondé par Lucien Comeau que ce conseil approuve et confirme le précédent rapport fait par le secrétaire-trésorier de ce conseil s'élevant à la somme de \$ 799.87 relativement à certaines dépenses de voirie faites par ce conseil.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Lucien Comeau que M. Théophile Pratte soit nommé surintendant pour amputer les préciosités verbales Lapinière et Chamberland.

Adopté

Proposé par Auguste Bellinard, secondé par Xavier Dupresne que le taux de la taxe foncière générale pour l'année 1942, soit fixé à trente-cinq centimes dans le canton piastre.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Lucien Comeau que M. Joseph Janssien soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 3ème rang.

Adopté

Le Conseil procède ensuite à vérifier la régularité de la liste électorale; et après avoir constaté que cette liste a été dressée dans la forme prescrite, que le secrétaire-trésorier en a attesté l'exactitude sous son serment, le 15 septembre 1941, qu'il en a déposé un double à son bureau le 15 septembre 1941, et qu'il a donné son avis public de ce dépôt le 15 septembre 1941, le conseil passe à la prise en considération des demandes en inscription et des demandes en radiation qui ont été déposées au bureau du secrétaire-trésorier.

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Dupresne que la demande d'inscription faite par M. Georges Frossier, électeur de cette municipalité, dûment assermenté en date du 30 septembre 1941 devant M. Lamotte, Commissaire de la Cour supérieure pour le district des Trois-Rivières, soit acceptée.

Adopté

Le conseiller Albert Girard donne avis de motion qu'il demandera à la prochaine séance du conseil l'adoption d'un règlement divisant la municipalité en autant de sections de vote qu'il y aura de fois 350 électeurs, plus une section de vote pour toute fraction de ce nombre conformément à la loi 5 Geo VI Chap. 18.

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Xavier Dupresne que la présente assemblée soit ajournée au 9 octobre courant, à huit heures du soir.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté

Joseph Yelinas
Maire

J. F. Guillet
Sec. Trés.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le neuf Octobre mil neuf cent quarante-un, aux lieux et heures ordinaires des sessions, conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière assemblée, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers Xavier Dupres, Albert Girard, Lucien Comeau et Auguste Bellemare.

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellemare que le rôle d'évaluation soit homologué avec les amendements suivants:

Que l'évaluation des biens-fonds de la Cie Shawinigan Water & Power Co. compris depuis l'item 19 fours 374 à 356 incl. jusqu'à et y comprise l'item extension de 1940 et 1941, pour un montant global de \$ 298290.00 soit remplacée par les item suivants avec une évaluation respectueuse pour chacun d'eux, comme suit, savoir:

✓ 19 fours 374 à 356 incl.	\$ 19000.00
✓ 161 poteaux à \$ 25.00	4025.00
✓ 185 " " "	4625.00
✓ 16 fours 375 à 390 incl.	16000.00
✓ 7 poteaux à \$ 25.00	175.00
✓ 28 fours 85 à 58 incl.	28000.00
✓ 636 poteaux Ste Mary-Ban. e des Forges	15900.00
✓ 16 nouvelles fours	16000.00
✓ 6 fours d'acier	6000.00
✓ Sous-station 1938, office & maison de gardien	85000.00
✓ Sous-station, extension 1940	50000.00

✓ Que l'évaluation du terrain portant le no. P115 appartenant à Noël Ferrasseur soit réduite de \$ 975.00 à \$ 775.00

✓ Que Omar Blais soit évalué sur le lot P202 pour le terrain de $\frac{1}{2}$ arpent de superficie à \$ 50.00 et la bâtisse à \$ 500.00 ✓

✓ Que l'évaluation des bâtisses de tous les cultivateurs sur le chemin des Forges soit réduite de \$ 250.00

- ✓ Que l'évaluation des bâtisses de Adolphe Montour sur le lot P 34 soit réduite de \$500.00
 ✓ Que l'évaluation des bâtisses de Delle Catherine et Doriana Benoit sur le lot P 287 soit réduite de \$250.00
 ✓ Que une évaluation de \$1000.00 soit portée sur les bâtisses de Lucien Bolduc sur le lot P 111
 ✓ Que l'évaluation de ~~A~~ Gervais Guignard sur le lot P 184 soit portée à \$1500.00 pour le terrain et à \$1500.00 pour les bâtisses ✓
 ✓ Que une superficie de $6\frac{1}{2}$ arpents soit diminuée avec une réduction de \$210.00 sur le lot P 118 appartenant à Xavier Girard
 ✓ Que Adam Bourassa soit porté sur le rôle comme propriétaire d'une partie du lot P 118 avec une superficie de un arpent évalué à \$70.00 ✓
 ✓ Que Arthur Rousseau soit porté sur le rôle comme propriétaire d'une partie du lot P 118 avec une superficie de $5\frac{1}{2}$ arpents, dont \$140.00 pour le terrain et \$1500.00 pour les bâtisses - ✓
 ✓ Que Welch Blais soit porté comme propriétaire d'une partie du lot P 219 avec $\frac{1}{2}$ arpent de superficie évalué à \$50.00 pour le terrain et \$500.00 pour les bâtisses. ✓
 ✓ Que $\frac{1}{2}$ arp. soit retranché du lot P 219 appartenant à Arthur Doucet avec une réduction de \$5.00 sur son terrain

Que les noms ci après soient inscrits comme propriétaires d'une partie du lot no. 183, avec une superficie et une évaluation suivantes, savoir.

Superficie	Noms	Évaluation	Évaluation
arpents		terrain	bâtisse
✓ $\frac{1}{4}$	Léo Doucet	\$ 50.	\$ 750 ✓
✓ 2	Dme. Beatrice Hart Guilbert	15. ✓	
✓ $\frac{1}{4}$	Dme. Marie Anne Mongrain	50.	550. ✓
✓ $\frac{1}{4}$	Lucien Gauthier	50. ✓	
✓ 1	Girard Duval	100. ✓	
✓ $\frac{1}{2}$	Noellina Duval	150. ✓	
✓ $\frac{1}{2}$	Dme. Marie Ange L. Heux	100.	500 ✓

	arp-	Terrain	Bâtisse
✓	1/2	Raoul Boudreau \$75.	800.-v
✓	3/4	Lorenz Lafosse 75.	425.-v
✓	1/2	Henri Lafosse 50.	150v
✓	1/4	Paul Bergeron 150.-	450.-v
✓	1	Donat Chauvette 100.-	100.-v
✓	3/4	Aimé Piquette 150.	350.-v
✓	1/4	Dme Adèle Ponceau 50.-v	
✓	1/4	Ludger Lapié 25.-v	
✓	3/4	Dme Jeanne Randlett 75.-v	
✓	1/2	Eugène St-Germain 100.-v	
✓	1/2	Richard Mailhot 50.-	150.-v
✓	1/4	Albert Lafontaine 125.-	175.-v
✓	1/2	Lucien Houle 50.-v	
✓	1/2	Thellie Mailhot 50.-v	
✓	1/4	Joseph Trivisgar 125.-v	
✓ P184	1/2	Thomas Blais 100.-v	
✓ P184	1/2	Lucien Lacombe 100.-v	
✓	1	Paul Landry 100.-v	
✓	1/2	Raymond Lafontaine 50.-v	
✓	1/6	Duce Gervais Guignard 800.-v	
✓ P3	1	Maurice Normand 200.-	1000.-v

✓ Que l'évaluation des bâtisses de Dme Robert Fr. Grant soit sur le lot P183 soit retranchée, et que l'évaluation du terrain sur ce dit lot soit fixé à \$100.00

✓ Qu'une superficie de un arpent soit retranchée du lot P184 appartenant à Gervais Guignard avec une réduction de \$200.00 sur le terrain - Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellinard que M. Ferdinand Masson soit nommé inspecteur de voirie pour la route du Rochon.

Adopté -
Après Proposé par Lucien Comeau, secondé par Xavier Duplessis que M. Albert Girard soit autorisé à faire ouvrir deux rues sur le chemin des Forges au meilleur prix possible.

Adopté -
Le présent procès verbal est lu et adopté.
Joseph Yelinas Maire
J. L. Guillet, Sec. Trés.

Je, Ferdinand Masse, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route du Rochon, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
F. Ferdinand Masse

Assurément devant moi à
Trois-Rivières, ce 15 Octobre 1941.
J. E. Guillet, N. P.

Je, Joseph Janvier, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 3^{ème} rang, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
Jan Janvier

Assurément devant moi à
Trois-Rivières, ce 18 Octobre 1941
J. E. Guillet, N. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le Trois novembre mil neuf cent quarante-un, aux lieux et heures des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:
M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers Hector Fréchette, Xavier Dupresne, Albert Girard et Auguste Bellemare.
Proposé par Hector Fréchette, secondé par Albert Girard que les routes d'hiver soient vendues comme suit:
Route du 2^{ème} rang ou route du Rochon vendue à Félix Raymond pour \$50.00
Route du 3^{ème} rang ou route à Denosse

vendus à Rodolphe Jaminé pour \$100.00

Cordon du 3^{ème} rang ou de la route à Demoon,
à l'exception de la part de Louis Petroff et de cel-
le de Jos. St. Pierre, vendu à Albert Jalbert pour
\$90.00

Route du 4^{ème} rang ou route à Bureau ven-
due à Noël Sevasseur pour \$90.00

Route du comté vendue à Adilard Doucet,
frère, pour \$125.00

Route du Calvaire vendue à Marcel Bourassa
pour \$100.00

Route du petit village Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par
Xavier Dupresne que les comptes suivants soient
payés:

Le Trésorier de la Province	\$125.95	✓
Edmond Proulx	38.00	✓
Armand Braudry, fils,	58.75	✓
J. A. Symburner	6.50	✓
J. H. Lamy	3.50	
Oliva Dugré	3.50	✓
Freddy Milot	3.50	✓
Raoul Lamy	176.00	✓
P. V. Ayotte	10.62	✓
Imprimerie Formules Provinciales, Enrg.	6.61	✓
J. E. Guillet	11.25	✓

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector
Frickette

✓ Que les lots nos. 167 et 168 inscrits sur le
rôle d'évaluation au nom de Joseph Panneton soient
portés au nom de Raoul Dupont, le propriétaire ac-
tuel;

✓ Que les lots nos. P118 et 119 inscrits au dit
rôle au nom de cette Corporation soient portés au nom
de Xavier Girard, le propriétaire actuel;

✓ Que le lot no. P17 inscrit au dit rôle au nom
de Arsen Barakatt soit porté au nom de Jos. St-
Pierre, le propriétaire actuel;

✓ Que le lot no. 258 inscrit au dit rôle au

nom de Hermodes Livernoche soit porté au nom de Jos St Pierre, le propriétaire actuel.

Adopté

Le conseiller Albert Girard donne avis de motion qu'il demandera à la prochaine séance du conseil l'adoption d'un règlement divisant la municipalité en autant de sections de vote qu'il y aura de pris 350 électeurs, plus une section de vote pour toute fraction de ce nombre conformément à la loi 5 Geo VI chap. 18.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Dupresne que la somme de \$ 397.93 soit payée à Adilard Doucet, fils, représentant la part due par cette corporation pour des travaux faits sur la route du 3ème rang, et que la somme de \$ 22.08 soit payée à Theobald Pratte pour coût du procès verbal dressé par ce dernier pour amender des cours d'eau Lefrançois et Chambland.

* les procès-verbaux
J.G.
J.E.G.

Adopté

Proposé par Hector Frichette, secondé par Auguste Bellomare que M. Raoul Boudreau soit nommé surveillant pour faire observer le règlement qui a été adopté le 13 juillet 1940 concernant la distance à quelle distance de l'alignement du chemin des Forges et des 2ème et 3ème rangs doivent être construits les édifices, ainsi que la hauteur, la solidité et les matériaux à employer dans la construction des murs extérieurs de tous bâtiments et constructions dans la municipalité des 3-Fluvières.

à vérifier
Godin
J.G.
J.E.G.

Adopté

Proposé par Xavier Dupresne, secondé par Auguste Bellomare qu'une somme de \$ 50.00 soit votée accordée pour améliorer le chemin de front du petit village, qui n'a pas été gravéli.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Hector Trichette que M. Albert Girard soit autorisé à faire ouvrir le ~~son~~ une rue sur le terrain de Madame R. H. Grant le long du chemin des Forges.

Adopté.

~~Le~~ Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Duprasne que l'inspecteur soit autorisé à jardocher la route et le chemin de front de la route à Bureau.

Adopté.

Proposé par Hector Trichette, secondé par Xavier Duprasne que le secours accordé à M. Euphrasius Cloutier, lui soit discontinué à compter du 8 Novembre 1941, et qu'une somme de \$1.50 soit ~~soit~~ accordée à Madame Joseph Bouchard par semaine, en secours.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas

Président

J. L. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le premier décembre mil neuf cent quarante-un, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M.M. les conseillers Xavier Dupresne, Albert Girard, et Lucien Comeau et Hector Fréchette.

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Xavier Dupresne que les comptes suivants soient payés:

Albert Girard	/	\$ 6.00
Eddy Beaulieu	/	52.00
Adelard Doucet	/	8.00
Ferdinand Masse	/	47.05
Le Trésorier de la Province	/	12.00
J. E. Guillet	/	9.95

Adopté

Le secrétaire-trésorier soumit au conseil un état des immeubles situés en la paroisse des Trois-Rivières et devant être vendus pour arrirages de taxes municipales et scolaires dus depuis l'année 1938 et antérieurement, et il est proposé par Lucien Comeau secondé par Albert Girard que le dit état soit approuvé, et que les immeubles mentionnés en icelui soient vendus par le conseil de comté, à moins que les propriétaires d'icelui ne payent les arrirages de taxes municipales et scolaires dus pour les années 1938 et antérieurement dans les quinze jours de l'avis enregistré que'ils recevront à cet effet.

Adopté

Proposé par Xavier Dupresne, secondé par Hector Fréchette que la route du hâtel village soit vendue à M. Charles Bolduc pour servir la somme de \$ 25.00

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Lucien Comeau que l'intérêt au taux de 5% l'an soit chargé sur les taxes de l'année 1942, à

compte de 1 Février 1942.

Adopté

Proposé par Hector Trichette, secondé par Xavier Dupresne que une demande soit faite au Gouvernement à l'effet qu'il dépayse le coût de l'entretien, durant l'hiver, du chemin de la Banlieue et du chemin Ste-Marguerite.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Lucien Combeau que le chèque du Gouvernement au montant de \$ 399.93, représentant l'octroi accordé par ce dernier, pour travaux effectués dans le chemin du 3ème rang, soit remis à M. Adilard Doucet, le conducteur des travaux.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Dupresne que le Ministère de la Défense Nationale soit prié de renvoyer dans leurs familles respectives, les fils de cultivateurs de cette paroisse conscrits pour la Défense Nationale, aussitôt que leur entraînement sera terminé.

Adopté

Règlement

Attendu que le conseiller Albert Girard a donné avis de motion à cet effet, à la dernière assemblée;

En conséquence, il est proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Dupresne que conformément aux prescriptions de la loi 5 Geo. VI chap. 18, une section de vote soit établie dans le rang de la Banlieue, une deuxième dans le rang Ste-Marguerite, et une troisième pour les premiers, deuxième et troisième rangs.

Adopté

Joseph Gelinas
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Proposé par Xavier Dupresne, secondé par Hector
Frischette

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire

J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipi-
pal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deux
Février mil neuf cent quarante-deux, au lieu et
heure ordinaires des sessions, suivant les formalités
prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:

M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers
Xavier Giro Dupresne, Albert Girard et Auguste
Bellemare.

Proposé par Xavier Dupresne, secondé par Auguste
Bellemare que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier de la Province	\$ 96.75 ✓
Adélard Doucet	20.00 ✓
Albert Girard	13.50 ✓

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste
Bellemare que le secrétaire-trésorier de La
Corporation Municipale du comté de St-Maurice
soit autorisé à adjuger à La Corporation de la pa-
roisse des Trois-Rivières les immeubles situés dans
cette municipalité devant être vendus au mois
de Mars prochain, pour arriérés de taxes municipi-
pales et scolaires et sur lesquels il n'y aura
pas d'enchérisseurs.

Adopté

Proposé par Xavier Dupresne, secondé par
Albert Girard:

Sur le lot no P111 inscrit au rôle